L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

# Terres de Bourgogne

N° 1574 - VENDREDI 17 AVRIL 2020 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



2, Route de Paris - Saint Aubin sur Yonne
89300 Joigny - 03 86 19 36 36
contact@loisirs-cars.com www.loisirs-car.com

Grandes cultures

# Gel et insectes annoncent une année difficile pour le colza



Alors que l'assolement en colza est déjà fortement en régression en Bourgogne depuis deux ans, ce début de campagne ne s'annonce pas vraiment sous les meilleurs auspices. En Côte-d'Or, dans la Nièvre et l'Yonne, cette culture est confrontée à de fortes attaques d'insectes qui se cumulent avec du gel parfois très localisé, mais dévastateur. Nous faisons le point sur ces trois départements.

*Pages 06, 07, 10 et14.*

## Côte d'Or

› Enseignement agricole

### Les cours se poursuivent




## Nièvre

› Produits locaux

### Une Drive fermier à Nevers



## Yonne

› Dégâts de sangliers

### Des mesures inédites








# Sommaire

**Côte d'Or**
04 • Mises au pâturage des bovins, vente d'herbe ou pension : La traçabilité sanitaire est importante et obligatoire
05 • Enseignement : Les cours se poursuivent
06-07 • Productions végétales : Un printemps compliqué

**Nièvre**
08 • Chambres d'agriculture : L'engouement du circuit court
09 • Bienvenue à la Ferme : « C'est une marque reconnue par le public »
10 • Colza : L'année s'annonce encore compliquée
11 • Service de remplacement Nièvre : Ayez le réflexe remplacement

**Yonne**
12 • FDSEA : Malgré le confinement, les services continent
13 • Sangliers : Des mesures inédites sont prises dans l'Yonne
14 • Colza : Le gel complique le développement des cultures
15 • Innovation : Un moteur solaire pour l'agriculture d'aujourd'hui et de demain

**Région**
16 • Covid-19 : La FRSEA vous informe

**Dossier**
18-19 • Spécial irrigation

**Filières**
20-21 • Élevage Comment la crise sanitaire handicape l'amélioration génétique

**Infos Services**
22 • Petites annonces
23-25 • Annonces légales
26 • Analyses et tendances des marchés
27 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80 075
21 110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

*Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232*
*Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.*
*Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €*
*Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.*
*Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %*
*Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne*

## Machinisme

# Le Sima reporté à février 2021

**À la demande d'un grand nombre d'exposants et d'acteurs de l'industrie des agroéquipements dont les cycles de production et de distribution sont particulièrement pénalisés par la crise sanitaire et économique, les organisateurs du Sima ont décidé de tenir la prochaine édition du dimanche 21 au jeudi 25 février 2021.**

Face au contexte actuel et malgré les bons résultats de la commercialisation du nouveau Salon international des solutions et technologies pour une agriculture performante et durable (Sima), de nombreux exposants et partenaires ont demandé un maintien du salon à ses dates historiques, pour sa prochaine édition. Cette décision permet de répondre aux attentes exprimées et d'accompagner tous les acteurs du monde agricole qui doivent faire face à un bouleversement de leurs cycles de production et de distribution. En février 2021, le Sima sera une occasion majeure permettant à toute une filière de se regrouper et de réunir tous ses acteurs. La « Tech » sera au cœur de cette nouvelle édition avec un pôle appelé « Sima Tech » comprenant :

- Une zone commune regroupant un espace central de conférences, ateliers et networking, un village de start-up et un village de la robotique agricole by Fira.
- Une zone d'exposition réunissant toute l'offre Nouvelles technologies du salon : des acteurs dans les logiciels d'aide à la décision, appareils de mesure et de collecte d'informations, la télématique, les drones agricoles, les stations météorologiques électroniques ou encore tout ce qui touche à l'électronique embarquée.

Un programme de conférences, d'ateliers et de rencontres traitera de 4 grands sujets auxquels les agriculteurs se confrontent aujourd'hui : La réduction des produits phytosanitaires, santé des plantes et des hommes ; Le bilan carbone de l'agriculture et de l'élevage ; La réduction de la pénibilité, simplification des tâches et sécurité au travail ; L'évaluation et maîtrise de la performance économique et environnementale. Le report exceptionnel du Sima, qui aura donc lieu du 21 au 25 février 2021, ne remet pas en cause sur le long terme les nouvelles ambitions du salon et, en particulier, son positionnement à l'automne (les années paires). Ainsi, en 2022, le Sima se tiendra comme prévu en novembre (du dimanche 6 au jeudi 10 novembre 2022).

COMMUNIQUÉ

## en bref

### Covid-19 La FNSEA demande d'élargir l'accès au fonds de solidarité

La présidente de la FNSEA Christiane Lambert a plaidé pour un élargissement des critères d'accès au fonds de solidarité pour les TPE. Ce fonds permet d'allouer une aide forfaitaire de 1500 euros aux entreprises ayant perdu plus de 50% de chiffre d'affaires entre mars 2019 et mars 2020. *«Nous militons [auprès du ministre de l'Economie] pour que ce ne soit pas seulement le mois de mars qui soit la référence, mais que ça puisse être l'année entière,* a expliqué Christiane Lambert. *Ce sera une solution pour ceux qui se sont installés récemment».* Cette proposition *«permettra à davantage d'entreprises de rentrer dans le dispositif»*, espère la FNSEA.

### Tourisme Gîtes de France soutient l'agriculture

Alors que la France est confinée, Gîtes de France, le réseau leader de l'accueil chez et par l'habitant en France s'alarme de la situation difficile de milliers de petites exploitations agricoles françaises. Gîtes de France a été créée dans les années 50, de l'initiative d'agriculteurs et d'élus. La ruralité fait toujours partie intégrante de son ADN. Aujourd'hui, plus de 80% des hébergements du réseau sont encore situés en zone rurale ou semi-rurale. Dans le réseau, plus de 15% des propriétaires sont agriculteurs. Au-delà de la perte financière sèche liée directement à l'arrêt brutal de l'activité touristique, nombreux d'entre eux ont perdu une clientèle qui préfère s'approvisionner, en cette période de confinement, auprès des grandes surfaces. Gîtes de France lance un appel pour soutenir la filière agricole française, et plus spécifiquement le circuit court. Pour les Français, avoir recours aux producteurs locaux, c'est aussi montrer son attachement et son soutien à celles et ceux qui, partout, favorisent la richesse des territoires.

## la météo présentée par Dijon Céréales

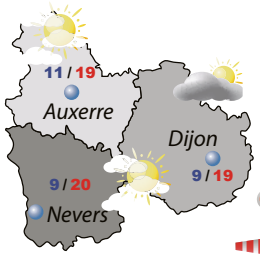
DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC

AGATE météo

### Météo de la Bourgogne

**Prévisions Météo à 8 jours**
**0892 46 38 36**
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

**Vendredi 17 Avril**



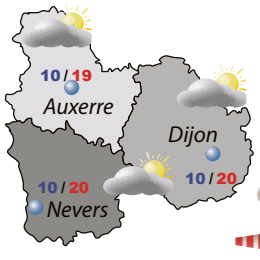

**Éclaircies**
Quelques nuageux et de belles éclaircies en perspective. Les vents seront faibles.

***T° mini :*** 10 à 12°C
***T° maxi :*** 17 à 20°C

***Vents :*** Sud-Ouest 10 km/h

**Saint Anicet**
***Soleil :*** 06h56 - 20h45
***Lune :*** 05h18 - 14h53

**Samedi 18 Avril**




**Variable**
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront faibles.

***T° mini :*** 9 à 11°C
***T° maxi :*** 17 à 20°C

***Vents :*** Ouest 10 km/h

**Saint Parfait**
***Soleil :*** 06h54 - 20h47
***Lune :*** 05h43 - 15h58

**Dimanche 19 Avril**




**Nuageux**
Un ciel nuageux à couvert s'annonce. Les vents souffleront modérément.

***T° mini :*** 10 à 12°C
***T° maxi :*** 20 à 22°C

***Vents :*** Est 20 km/h

**Sainte Emma**
***Soleil :*** 06h52 - 20h48
***Lune :*** 06h04 - 17h03

***Prévisions à 7 jours***

**Lundi 20 Avril au Mercredi 22 Avril**

Un temps pluvieux pour ce lundi. Le ciel sera nuageux mardi et mercredi.

***Vents :*** Est à 10 km/h
T° mini : 11 à 13°C T° maxi : 19 à 21°C

**Du Jeudi 23 Avril au Dimanche 26 Avril**

Le ciel restera nuageux et quelques précipitations sont attendues pour ce dimanche.

***Vents :*** Nord-Est à 10 km/h
T° mini : 8 à 10°C T° maxi : 19 à 21°C

## clin d'œil




© Acip/Chaunu

Viande bovine

# Retenir les bêtes tant que les prix ne remontent pas

La Fédération nationale bovine (FNB) appelle les éleveurs à retenir leurs animaux en ferme. Une réaction suscitée par des prix toujours à la baisse et ce, malgré l'opportunité de débouchés autres que la restauration, entraînée par la crise sanitaire actuelle.



**Dans un contexte de prix de la viande bovine déjà tendu, la crise sanitaire et la fermeture de débouchés qu'elle implique aurait dû inciter des acteurs de l'aval de la filière bovine à faire preuve d'imagination pour s'adapter et trouver d'autres canaux de distribution permettant d'éviter une baisse des prix. Cela ne s'est pas produit et les éleveurs en arrivent aujourd'hui à conserver leurs bêtes plutôt que de les mettre sur le marché.**

C'est par un communiqué publié le 10 avril que l'affaire a été officialisée : La Fédération nationale bovine (FNB) a appelé les éleveurs à retenir au maximum leurs animaux en ferme, afin de protester contre le silence du gouvernement et l'attitude, jugée *« irresponsable »* des acteurs de l'aval de sa filière. On le sait, la question des prix est un torchon qui brûle depuis déjà plusieurs mois entre des éleveurs, appelés à fournir des efforts en matière de montée en gamme de la viande qu'ils produisent, et des acteurs de marché accusés de pratiquer un discours absolument pas en accord avec les actes. Pour résumer : les efforts produits en élevages ne se traduisent pas sur les prix de vente de la viande. La situation se trouve aujourd'hui encore aggravée par la crise sanitaire du Covid 19. Celle-ci, qui s'est traduite par la fermeture de la restauration collective et de la restauration hors domicile, aurait pu aussi entraîner une réorientation, au moins partielle, de la commercialisation de la viande vers d'autres canaux (grande distribution, marchés…) ce qui aurait pu permettre un maintien des prix. Ce n'est pourtant pas ce qui s'est produit.

## Demande d'un prix minimum

Dans son communiqué du 10 avril, la FNB pointe « *l'attitude irresponsable des acteurs de l'aval de la filière viande bovine qui ont provoqué une nouvelle baisse du prix payé aux éleveurs alors même que les consommateurs achètent de plus en plus de viandes bovines françaises, en GMS, depuis le début du confinement* ». La fédération a donc demandé au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation d'instaurer un prix minimum payé aux éleveurs, à hauteur de leurs coûts de production « *pour garantir le maintien de la production de viande bovine sur les territoires et assurer un approvisionnement de qualité aux consommateurs français*. » Une demande restée sans réponse. C'est la raison pour laquelle, face à cette inaction, la FNB demande aujourd'hui aux éleveurs de conserver, autant que possible, leurs bêtes jusqu'à l'obtention d'une remontée des prix. *« Nous avons le sentiment de nous faire balader»*, constate, face à cette situation, Emmanuel Bernard, éleveur dans la Nièvre et vice-président de la FNB, *«par des gens qui, un jour, nous expliquent qu'on ne mange plus de viande, qu'on n'exporte plus, que nous avons un déséquilibre matière et qu'il faut lancer du stockage privé… On a une filière qui semble incapable de prendre du recul sur une situation évidemment compliquée à gérer avec la fermeture des restaurants qui supprime des débouchés mais, que je sache, les Français sont toujours 67 millions à manger, sur le plan du pouvoir d'achat, au mois de mars, il n'y avait pas non plus de problème, on pouvait donc trouver des solutions. Il faut faire preuve d'imagination, sortir des schémas habituels de réflexion et ça, les acteurs avals de la filière ne le font pas. On a eu des exemples de réactions rapides et créatives de débouchés, à travers la vente directe, par exemple, mais pour ce qui concerne notre filière, on a surtout eu l'impression qu'on faisait avant tout peur aux gens. Et quand on a peur, on ne réfléchit plus à des solutions de sortie de crise…* »

## Faire évoluer les modes de fonctionnement

Le vice-président de la FNB a bien conscience que face à la crise actuelle, la réorientation des débouchés ne peut se faire d'un claquement de doigts, mais il regrette l'impossibilité pour ces acteurs de la filière, de changer leurs modes habituels de fonctionnement. « *Prenez l'exemple des masques qui nous manquent tant en ce moment : je suis impressionné par l'ingéniosité des gens qui, face à la pénurie, se débrouillent pour en fabriquer eux-mêmes. Je pense que la filière aurait dû faire preuve de la même imagination pour éviter la baisse des prix que nous connaissons. On a su que se faire peur* ». L'exemple à ses yeux le plus flagrant de cette tendance aura été l'attitude envers l'Italie : « *sur les broutards, tout le monde s'attendait à une catastrophe et finalement, avec les Italiens, tout fonctionne, même s'il faut prendre des précautions. Les prix sont restés les mêmes, les Italiens sont démoralisés par l'attitude de la filière bovine française qui va jusqu'à brader des jeunes bovins à l'export alors que les Italiens ne demandent pas ça ! Au bout du compte, aujourd'hui, et même si nos trésoreries ne sont pas au mieux, on en est parvenus à la conclusion qu'il valait peut-être mieux retenir nos bêtes, et se serrer la ceinture pour empêcher la baisse des prix, afin de faire comprendre à la filière que nous ne sommes pas prêts à vendre nos animaux à n'importe quel prix !* » Une action de ce type est relativement inédite et pas simple à mettre en œuvre alors que la profession est déjà préoccupée par des risques de sécheresse. Du coup, les éleveurs, qui paraissent motivés pour mener cette action, auront-ils les moyens de leur ambition ? Il est vrai aussi que la période actuelle, sur notre région, n'est, traditionnellement, pas marquée par des sorties d'animaux très importantes, ce qui peut rendre la chose plus viable. En conclusion, Emmanuel Bernard rappelle trois données chiffrées qu'il a toujours en tête et qui illustrent l'absurdité de la situation actuelle : « *nos compatriotes consomment 1,05 million de tonnes de viande bovine française par an, la France en exporte entre 240 000 et 280 000 tonnes par an, et en importe entre 330 000 et 350 000 tonnes. Donc, en théorie, si nous fermons les frontières, nous devenons déficitaires en viande bovine. Les choses ne sont évidemment pas aussi simples, mais si les gens veulent que les éleveurs français puissent continuer à travailler, il faut quand même leur apporter des gages et leur permettre d'être plus sereins…* »

BERTY ROBERT

## En bref

### **Région** Des masques pour la Bourgogne Franche-Comté

Marie-Guite Dufay, la présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté, a pu réceptionner, le 10 avril, un million de masques. Il s'agit d'une première livraison arrivée à Marseille, dont la majeure partie servira à équiper les Ehpad et les services de soins à domicile. En provenance de Shanghai, cette nouvelle cargaison, composée de masques de type chirurgicaux, a été acheminée par camion à Dijon, où les masques ont été livrés. Cette livraison est une première étape. D'autres masques sont encore attendus et feront l'objet d'une prochaine cargaison. Au total, quatre millions de masques, pour un engagement de crédits à hauteur de trois millions d'euros, ont été commandés pour la Bourgogne Franche-Comté. Conformément aux engagements pris auprès des départements, les Conseils départementaux ont pu prendre possession de ces masques et les distribuer dans les différents établissements médico-sociaux.

### **Soutien** La MSA Bourgogne aide à rompre l'isolement

Dans le contexte difficile lié à l'épidémie de Covid-19, certaines personnes peuvent se retrouver isolées ou en situation de détresse. Depuis 2014, la MSA propose aux exploitants et salariés agricoles, ainsi qu'à leurs proches, le service d'écoute téléphonique *« Agri'écoute »* accessible à tout moment pour rompre l'isolement. Ce dispositif permet de dialoguer de façon confidentielle avec un professionnel au 09 69 39 29 19 (prix d'un appel local). Par ailleurs, pour en savoir plus sur le coronavirus, une plateforme téléphonique est disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, pour répondre aux questions non médicales : 0800 130 000 (appel gratuit). Plus d'informations sur les sites du gouvernement www.gouvernement.fr et du ministère de la santé et des solidarités https://solidarites-sante.gouv.fr

### **Vin** Le salon VinEquip reporté à novembre

La première édition du salon VinEquipe devait se tenir en mars à Mâcon. Elle a finalement dû être annulée, en raison de la mise en place du confinement. Un premier report avait été envisagé au 30 juin, mais cette date ne convenait pas, notamment parce qu'elle correspondait à une période de travail chargée dans les vignes. Finalement, le salon, organisé par GL Events aura lieu du 3 au 5 novembre, toujours à Mâcon.

Mises au pâturage des bovins, vente d'herbe ou en pension

# La traçabilité sanitaire est importante et obligatoire

L'arrêté préfectoral n° 494/2018/DDPP du 18 décembre 2018 a instauré, dans le département de la Côte-d'Or, un dispositif de traçabilité des bovins en pâture qui prend en compte la nécessité sanitaire mais aussi les contraintes économiques des éleveurs.

En faisant connaître le parcours de ses animaux pendant la saison de pâturage, en particulier lorsque les animaux valorisent des parcelles non rattachées à l'exploitation, chaque éleveur participe activement à la biosécurité collective nécessaire à la protection de tous les élevages notamment en matière de BVD, d'IBR, de tuberculose et de toute autre maladie infectieuse.

## Attestation de fin de prophylaxie (AFP)

Cette attestation est délivrée par la DDPP 21. Son envoi à tous les éleveurs est confié au GDS au fur et à mesure de la réalisation des prophylaxies. Elle traduit le fait que les bovins mis en pâture sont à jour de leurs prophylaxies annuelles (Tuberculose, Brucellose, Leucose et IBR). Dans tous les cas, vous devez déposer une copie de ce document à la mairie de la commune du lieu de pâture des bovins si celui-ci se situe en dehors de la commune du siège d'exploitation. Cette attestation est aussi demandée par certains maires des communes de départements limitrophes à la Côte-d'Or aux éleveurs mettant des animaux en pâture sur leur territoire, et ceux quelle que soit l'origine des élevages.

## Vente d'herbe ou pension

En cas de vente d'herbe ou de mise en pension, les éleveurs qui exploitent des pâtures qui ne figurent pas sur leur déclaration PAC ont le choix entre une mise en pension ou une vente d'herbe (pâturage à distance). Ce choix s'effectue en fonction des contraintes de chargement, des MAE, des durées de conservation pour l'aide aux bovins allaitants, des contrôles sanitaires aux mouvements…

**I • Mise en pension des bovins**

La pension est un motif de mouvement au même titre qu'un achat. Cela nécessite d'assurer la traçabilité des mouvements, en notifiant le mouvement et de vérifier l'état sanitaire des animaux mis en pension.

1 - Je notifie les mouvements de sortie de mes animaux vers le cheptel de l'exploitant de la pâture et il notifie l'entrée des animaux sur son cheptel.

2 - L'exploitant de la pâture réalise un contrôle d'introduction afin d'obtenir des nouvelles cartes vertes à son numéro de cheptel.

3 - Lors du retour des animaux chez leur propriétaire la même procédure est à réaliser en sens inverse.

Toutefois, dans le cas où les animaux sont seuls en pâture et qu'il n'y a pas de contacts possibles avec des bovins d'une autre exploitation, le propriétaire des bovins et l'exploitant de la parcelle pâturée peuvent demander conjointement une dérogation aux contrôles d'introduction à leur GDS.

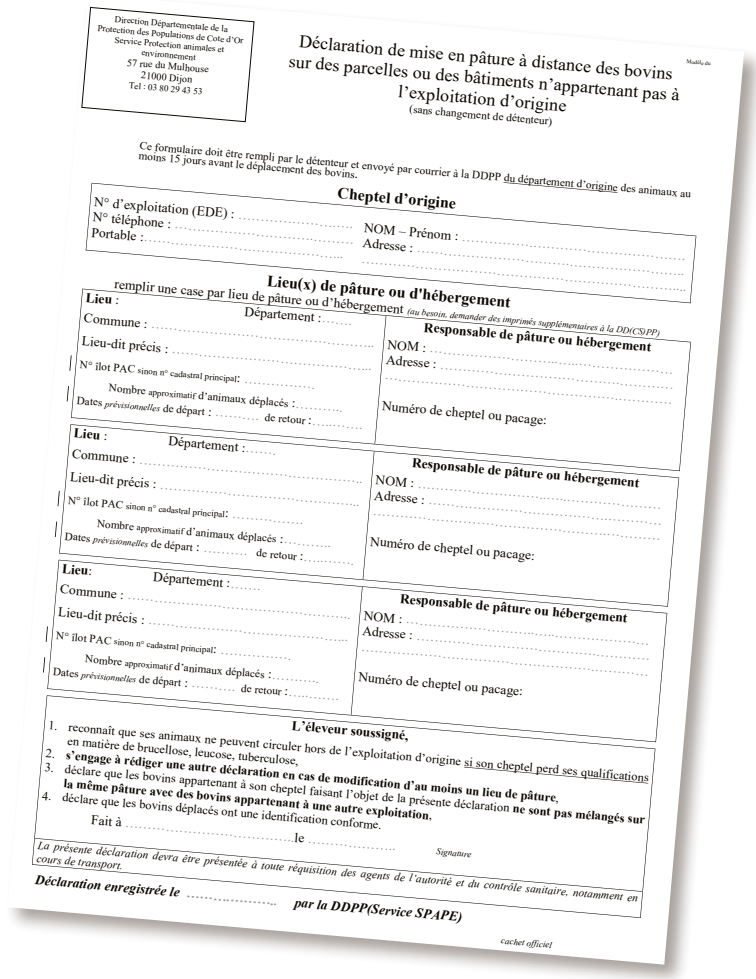
**II • Déclaration de pâture à distance (vente d'herbe)**

1 - Elle s'adresse exclusivement aux élevages dont les bovins seront les seuls à pâturer sur la parcelle en question

2 - Le propriétaire des animaux et l'exploitant de la parcelle complètent la déclaration de mise en pâture à distance des bovins.

3 - La déclaration complétée doit être retournée à la DDPP21 (57 rue de Mulhouse BP 53533 21033 Dijon Cedex). Il n'est pas nécessaire dans ce cas de notifier les entrées et les sorties et il n'y a pas d'échange d'ASDA.

Attention ! Pensez à en informer la DDT via le bordereau de localisation pour ne pas être pénalisé en cas de contrôle PAC.



Direction Départementale de la Protection des Populations de Cote d'Or
Service Protection animales et environnement
57 rue du Mulhouse
21000 Dijon
Tel : 03 80 29 43 53

Déclaration de mise en pâture à distance des bovins sur des parcelles ou des bâtiments n'appartenant pas à l'exploitation d'origine
(sans changement de détenteur)

Ce formulaire doit être rempli par le détenteur et envoyé par courrier à la DDPP du département d'origine des animaux au moins 15 jours avant le déplacement des bovins.

**Cheptel d'origine**

N° d'exploitation (EDE) : ..... NOM – Prénom : .....
N° téléphone : ..... Adresse : .....
Portable : .....

**Lieu(x) de pâture ou d'hébergement**

remplir une case par lieu de pâture ou d'hébergement *(au besoin, demander des imprimés supplémentaires à la DD(CS)PP)*

**Lieu** : Département : ..... **Responsable de pâture ou hébergement**
Commune : ..... NOM : .....
Lieu-dit précis : ..... Adresse : .....
N° îlot PAC sinon n° cadastral principal: .....
Nombre approximatif d'animaux déplacés : .....
Dates *prévisionnelles* de départ : ..... de retour : ..... Numéro de cheptel ou pacage:

**Lieu** : Département : ..... **Responsable de pâture ou hébergement**
Commune : ..... NOM : .....
Lieu-dit précis : ..... Adresse : .....
N° îlot PAC sinon n° cadastral principal: .....
Nombre approximatif d'animaux déplacés : .....
Dates *prévisionnelles* de départ : ..... de retour : ..... Numéro de cheptel ou pacage:

**Lieu**: Département : ..... **Responsable de pâture ou hébergement**
Commune : ..... NOM : .....
Lieu-dit précis : ..... Adresse : .....
N° îlot PAC sinon n° cadastral principal: .....
Nombre approximatif d'animaux déplacés : .....
Dates *prévisionnelles* de départ : ..... de retour : ..... Numéro de cheptel ou pacage:

**L'éleveur soussigné,**

1. reconnaît que ses animaux ne peuvent circuler hors de l'exploitation d'origine si son cheptel perd ses qualifications en matière de brucellose, leucose, tuberculose,
2. **s'engage à rédiger une autre déclaration en cas de modification d'au moins un lieu de pâture,**
3. déclare que les bovins appartenant à son cheptel faisant l'objet de la présente déclaration **ne sont pas mélangés sur la même pâture avec des bovins appartenant à une autre exploitation,**
4. déclare que les bovins déplacés ont une identification conforme.

Fait à ..... le ..... Signature

*La présente déclaration devra être présentée à toute réquisition des agents de l'autorité et du contrôle sanitaire, notamment en cours de transport.*

***Déclaration enregistrée le*** ..... ***par la DDPP(Service SPAPE)***

*cachet officiel*

**Déclaration de mise en pâture à distance des bovins sur des parcelles ou des bâtiments n'appartenant pas à l'exploitation d'origine.**

**COMMUNIQUÉ GDS 21**

Contacts GDS 21 : Mathilde Drouhin, Marion Filiol ou Gilles Rabu (03 80 68 67 30), plus d'infos : www.gdsbfc.org

DIJON CÉRÉALES
ACTIFS. POSITIFS. COOPÉRATIFS
MEMBRE DE ALLIANCE BFC
UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

OFFRE PROMO PRINTEMPS
DU 15 AVRIL AU 15 MAI 2020
TARIF DÉPART MAGASIN - LIVRAISON POSSIBLE



ABREUVOIR BÉTON
Disponible en 800 l et 1100 l
À PARTIR DE 260 € HT

CITERNE MONOBLOC RECTANGULAIRE PE
Disponible en 3000 et 5000 l
À PARTIR DE 675 € HT





BAC À EAU RECTANGULAIRE GALVANISÉ PASDELOUP
Disponible en 2000 / 2500 / 3000 l
À PARTIR DE 779 € HT

DESTOCKAGE
667115 ÉLECTRIFICATEUR AN 1000 SOLAIRE **250 € HT**
667004 ÉLECTRIFICATEUR AN 3000 SOLAIRE **350 € HT**
DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES



PLATEFORME POUILLY-EN-AUXOIS **03 80 90 76 00**
DANIEL BOUILLER (CONSEILLER AGRO-ÉQUIPEMENT) **06 23 56 64 13**

Animaux de boucherie

# La fête du bœuf n'aura pas lieu

Le rendez-vous initialement prévu ce week-end est logiquement annulé.

Coronavirus et mesures de confinement obligent, la fête du bœuf 2020 ne se déroulera pas ce samedi 18 avril. Jean-Louis Brazey, président de l'association pour la promotion des animaux de boucherie de haute qualité, l'a annoncé dans un courrier envoyé aux éleveurs : *« L'actualité liée au Covid-19 a un impact direct sur l'organisation de tous les évènements en France. Nous n'avons malheureusement aucune lisibilité sur l'évolution de la situation d'ici les prochaines semaines ou peut-être les prochains mois, aussi, dans l'impossibilité de se réunir et de trouver une alternative, notre association a pris la décision d'annuler le concours d'animaux de boucherie de Pouilly-en-Auxois. Nous tenons néanmoins à remercier l'ensemble des éleveurs qui ont donné de leur temps et de leur énergie afin de préparer comme chaque année des animaux d'exception, merci à tous ceux qui se sont inscrits malgré la situation et d'y avoir cru avec nous tous ».*



Au pôle agricole de Créancey, lors de l'édition 2019.

**AG**

Enseignement

# Les cours se poursuivent

## Un jeune étudiant du lycée agricole La Barotte évoque sa période de confinement.

Cette année est particulière dans bien des domaines, y compris celui de l'enseignement. Élève de terminale bac pro CGEA au lycée La Barotte de Châtillon-sur-Seine, Bastien Gervasoni suit des cours à distance depuis cette date, chez lui, dans la ferme familiale à Essarois : *« Des devoirs sont toujours à faire chaque jour malgré cette situation. Non, nous ne sommes pas en vacances, loin de là ! Nous envoyons notre travail par internet, nous communiquons régulièrement avec les professeurs via un site dédié »*. Le 3 avril, le ministre de l'Éducation nationale a annoncé qu'il n'y aurait pas d'épreuves terminales cette année pour le baccalauréat. Bastien Gervasoni, 17 ans, est directement concerné : *« tout n'est pas encore calé, mais c'est a priori le contrôle continu qui serait pris en compte pour l'obtention du diplôme. J'ai, jusqu'à présent, la moyenne dans la plupart des matières mais rien n'est toutefois acquis, il ne faut surtout pas se relâcher puisqu'il reste encore des notes à obtenir. Le dossier de pilotage, qui est une sorte de rapport de stage, représente le plus fort coefficient et il n'est pas encore rendu. Le baccalauréat n'est pas encore dans la poche »*.

### Travail à la ferme

Le jeune Côte-d'orien, qui souhaite intégrer le BTS Acse de son lycée l'an prochain, profite de cette période de confinement pour travailler davantage dans la ferme de ses parents, une fois son travail scolaire quotidien terminé : *« je suis interne en semaine et d'habitude, je ne les aide que le week-end. En ce moment, j'ai donc davantage de possibilités car je suis sur place. Au début du confinement, nous avons réalisé les semis de printemps. L'heure est aujourd'hui à la réparation des dernières clôtures pour la mise à l'herbe. Le cheptel bovin est composé de 55 vaches laitières de races montbéliarde et brune, en AOP Époisses. Avec le confinement et les difficultés à écouler les produits, tous les éleveurs de cette filière doivent baisser leurs volumes de lait de 10 % pendant deux mois. Chez nous, cela représente 300 litres en moins à livrer tous les deux jours »*. Ce futur installé fêtera-t-il son bac avec ses copains, s'il obtient le sésame ces prochaines semaines ? *« La priorité sera avant tout de fêter la fin du confinement avec ma famille, ce sera le plus important. En ce moment, je passe devant la maison de mes grands-parents sans pouvoir m'y arrêter, c'est très particulier. Le baccalauréat, oui, on le fêtera sans doute si on l'obtient. Avec ou sans épreuves terminales, ça restera le bac. Il faudra néanmoins trouver le temps et l'occasion pour le faire car, selon l'évolution de la situation, les foins et les moissons arriveront certainement très vite »*.

**AG**




Bastien Gervasoni, fils d'agriculteurs à Essarois, devait passer les épreuves du bac en juin.

Agriloving

# Un cœur gros comme ça



Agriloving grandit chaque jour, la communauté des amoureux de l'agriculture créée par un ensemble d'agriculteurs et d'acteurs du monde agricole en Bourgogne Franche-Comté, compte plus de 3 200 fans sur sa page Facebook. Ses publications rencontrent un énorme succès, à l'image de celle datée du 4 avril où apparaît un cœur XXL réalisé dans un champ dans le canton de Saint-Seine-l'Abbaye. L'auteur, un jeune exploitant de ce secteur, revient ici sur cette belle création : *« J'ai retrouvé, il y a peu, ces photos sur mon ordinateur. Au vu du contexte, j'ai trouvé sympa de les mettre en ligne pour contribuer à l'élan Agriloving ! Il y avait en réalité plusieurs cœurs dans la parcelle, c'était en février 2019 juste avant l'implantation de pois de printemps. Je voulais faire une surprise à un couple d'amis qui se mariait, j'avais fait faire une toile en triptyque ! L'essai avait été plutôt concluant, sans GPS et avec une immortalisation faite à l'aide d'un drone ! »*.

Plus d'infos : page Facebook « Agriloving ».

Producteurs locaux

# Le Département en soutien

Le Département de la Côte-d'Or et la Chambre d'agriculture ont mis en place l'opération baptisée *« J'veux du local - Le goût de ma Côte-d'Or »* pour mettre en relation les producteurs locaux et les consommateurs. Alors que la crise sanitaire liée au coronavirus et le confinement de la population ont profondément modifié les comportements des achats alimentaires, cette initiative tend à montrer qu'il n'y a nul besoin d'aller acheter ailleurs ce que nos producteurs locaux cultivent et élèvent dans nos territoires. *« L'opération vise à mettre en relation les consommateurs avec les producteurs locaux via une carte interactive disponible sur le site internet du Conseil départemental et, à partir du 22 avril, à travers un site web dédié administré par la Chambre d'agriculture. Sur cette carte sont recensés tous les agriculteurs locaux de Côte-d'Or désireux de vendre leurs produits en direct aux consommateurs côte-d'oriens. Des consommateurs qui, en faisant le choix du local, deviennent des "consomm'acteurs" de leur alimentation. Des citoyens engagés qui défendent leurs territoires »*, précise François Sauvadet, président du Conseil départemental.




Photo : CD21

Contact : https://www.cotedor.fr/jveux-du-local-le-gout-de-ma-cote-dor



Productions végétales

# Un printemps compliqué

**Des grandes cultures sont en souffrance en Côte-d'Or. Le point avec Didier Lenoir, président de l'APPV21, trésorier de la FDSEA21 et vice-président de Dijon Céréales.**



Didier Lenoir, exploitant à Charmes près de Mirebeau-sur-Bèze, évoque notamment le gel sur colza et la JNO en céréales.

Manque d'eau, gel, maladies : le printemps débute mal pour certaines productions végétales. *« Les précipitations ont été stoppées net il y a près d'un mois et demi, cela se ressent de plus en plus dans nos parcelles »*, déplore Didier Lenoir. Le Côte-d'orien mentionne aussi des dégâts de gel sur l'ensemble du département. *« La plaine et surtout le plateau sont impactés, je pense surtout au colza. Les inquiétudes sont nombreuses sur le devenir de certains épis. Il fait chaud les après-midi, parfois très froid les matins et le vent n'arrange pas la situation. Dans certains secteurs, le colza n'arrivera probablement pas à s'en relever »*. L'état sanitaire *« avant le gel »* sera déterminant pour la suite : *« on se pose bien des questions pour ceux qui étaient déjà très affaiblis par les altises. Le colza est connu pour sa faculté de pouvoir compenser, mais il n'avait certainement pas besoin de ça cette année »*. La chute libre de la sole de colza risque de s'accentuer dans le département, avec une nouvelle diminution à prévoir dès l'an prochain. *« La pression d'altises grandit à chaque campagne. Dans mon secteur, on les voyait encore à la marge l'an passé. Il y en a désormais partout… C'est extrêmement dommageable pour cette culture »*, souligne Didier Lenoir.

## Des céréales malades

Le responsable professionnel fait part d'une recrudescence de la jaunisse nanisante de l'orge (JNO), maladie virale transmise par des pucerons à l'automne : *« elle est bien présente cette année dans les champs de la plaine, nous avons vu arriver les premiers symptômes il y a un peu plus d'un mois. Des analyses ont été réalisées et ont très vite confirmé cette maladie. Nous imaginons facilement qu'entre 5 et 10 % des blés de la plaine sont aujourd'hui touchés. La déshydratation naturelle des plantes n'arrange rien et aggrave la situation. Certaines parcelles d'orges d'hiver sont totalement détruites, il n'y aura pas d'autres issues que de les re-semer. Cette JNO est clairement un des dommages collatéraux de la baisse du nombre de matières actives utilisables en traitements de semences. Je pense tout particulièrement au Gaucho. Nous avions, avant sa disparition du marché, une très bonne efficacité sur cette maladie, avec une protection de la plante assurée toute l'année. Cette situation est fortement regrettable »*.

## Un yoyo infernal

Didier Lenoir évoque ensuite la très forte variabilité des cours depuis le début de la crise du coronavirus : *« c'est une autre caractéristique de ce printemps. Nous assistons à un yo-yo absolument infernal, il semble que les prix soient devenus totalement incontrôlables. Il est difficile d'expliquer de si fortes volatilités. Les annonces politiques jouent sans doute un rôle… Le cours du pétrole influe certainement lui aussi, au moins sur le prix des colzas »*. Le seul point positif, pour le vice-président de Dijon Céréales, concerne les nombreuses demandes d'achats formulées par les pays tiers : *« il va falloir y répondre et effectuer des livraisons en conséquence, mais celles-ci restent hypothétiques pour le moment. En effet, nos circuits logistiques sont malmenés avec les mesures du confinement. Notre région s'inquiète notamment du fluvial, avec nos bateaux qui partent de Pagny pour rejoindre Fos-sur-Mer. La partie canalisée de la Saône fonctionne avec des écluses qui ne sont pas automatisées, et qui ne sont ouvertes qu'en journée… Le débit des bateaux est donc actuellement réduit. À destination, les cargos attendent les livraisons… Des discussions sont entamées avec l'État et les services de VNF pour tenter d'améliorer certains points. Dans le même temps, nous allons préparer la moisson, il nous faut de la place et vider les silos… »*.

## Et la suite ?

Cette année est *« encore une fois compliquée »* reconnaît bien volontiers Didier Lenoir : *« toutes les campagnes le sont, nos activités agricoles ne sont jamais linéaires et dépendent constamment de la météo et de bien d'autres facteurs. Mais la situation actuelle n'est vraiment pas simple, avec des prix parfois dramatiquement bas comme ceux des orges. Les problèmes de rentabilité se multiplient et vont assurément poser problème. Mon souhait à la sortie de cette crise sanitaire ? Que le plus de monde possible en sorte en bonne santé, bien entendu, c'est la priorité. Sur le plan professionnel, plusieurs choses pourraient être remises en question, comme certains échanges internationaux… Si tel est le cas, il faudrait que la France en profite pour arrêter, enfin, l'importation de produits cultivés différemment de chez nous, je pense aux OGM qui créent une concurrence déloyale. Je souhaite aussi que l'on mette en place ce fameux plan protéines qui valoriserait notre propre agriculture. Nous pourrions ainsi remplacer le colza par d'autres productions qui deviendraient intéressantes pour les exploitants »*.

**AG**

## Point de vue *« La production, l'objectif premier »*

**L'administrateur FDSEA21 profite de l'occasion pour fustiger certaines décisions gouvernementales : *« la France réduit la capacité à produire et la compétitivité de ses agriculteurs depuis de nombreuses années. Des décisions unilatérales, sans mesures des conséquences économiques ont été entérinées peu de temps avant le début de la crise, voire sont encore en cours de discussion. Tout cela est incompréhensible, en cette période où les Français réalisent l'importance de notre souveraineté alimentaire, qui permet à tous de s'approvisionner dans des conditions quasi normales. Comme tous les agriculteurs je pense, j'attends, j'exige que le gouvernement tire les conclusions évidentes de cette pandémie et revoie les décisions politiciennes qu'il a prises. Cette fois, il doit avoir en tête que la production est l'objectif premier qui doit guider les décisions qui concernent l'agriculture. Cet objectif doit évidemment être conjugué avec la préservation de l'environnement, mais selon les recommandations scientifiques. Les décisions qui reposent sur des sondages d'opinion ou des déclarations volontairement trompeuses de personnages médiatiques en mal de reconnaissance, la diffusion d'émissions entièrement à charge sur les chaînes du service public… Ça suffit ! »*.**

**Didier Lenoir invite également le gouvernement à *« écouter un peu plus les agriculteurs et leurs OPA, qui participent tous les jours à l'amélioration de la production française » : « comment en est-on arrivé à se convaincre en hauts lieux que les conseillers agricoles travaillent dans l'unique objectif de vendre des produits phytosanitaires, et qu'il serait plus approprié de les remplacer par d'autres ? Et quels autres, d'ailleurs ? À ma connaissance, personne n'a d'armée de techniciens formés et opérationnels immédiatement sous le coude. Et si tout cela se passe au détriment de nos circuits coopératifs et de nos négoces organisés, quels seront les résultats sur la commercialisation ? Il est encore temps de rouvrir la discussion sur la séparation conseil/vente et toutes les autres mesures qui participent à l'affaiblissement de nos outils coopératifs. Nous les avons mis en place avec le soutien des gouvernements successifs pour maîtriser notre commercialisation malgré la multitude de producteurs que nous sommes face à quelques grands groupes qui n'ont que faire de la sécurité alimentaire de la France. Vraiment, protéger les outils agricoles, nos circuits logistiques est une priorité »*.**



## Le point avec Terres Inovia



Des dégâts de gel sont survenus sur des colzas. Ceux-ci sont consécutifs aux épisodes de gel entre le 23 et le 26 mars dernier (de -1 à -4 °C) sur des colzas en pleine croissance. Des disparités sont observées entre les parcelles. Les principaux facteurs aggravants sont le vent (rafales à 40 km/h) et la présence de larves de grosses altises et de charançons du bourgeon terminal. Terres Inovia et ses partenaires, se sont mis en ordre de marche pour évaluer l'ampleur des dégâts et adapter la conduite de la culture. Des communications ont déjà été réalisées et d'autres sont en préparation.

MICHAËL GELOEN.

## … et Arvalis

Les blés arrivent au stade 2 nœuds avec 10 jours d'avance sur la normale. Du côté de la fertilisation azotée, pour piloter un apport d'azote tardif, il faut s'assurer que l'apport précédent a été bien valorisé par 15 mm de pluie. C'est le cas pour les apports réalisés avant le 8 mars. Concernant les maladies, la rouille jaune est beaucoup moins présente qu'attendue. Il fait trop sec pour que la septoriose se développe d'autant plus sur des variétés peu sensibles comme LG Absalon, Fructidor et Chevignon. Compte tenu du fort rayonnement enregistré, le risque de verse est très faible.

DIANE CHAVASSIEUX ET LUC PELCÉ

Moutarde

# « Nous sommes dans le dur »

Fabrice Genin, président de l'Association des producteurs de graines de moutarde de Bourgogne (APGMB), fait part lui aussi de nombreuses difficultés : *« Les cultures de moutarde font face à une pression d'insectes encore plus importante que les années passées. Les altises sont aujourd'hui un peu partout, notamment dans la plaine. Elles ont circulé durant tout l'hiver et ont fragilisé les plantes dans bon nombre de parcelles. La moitié de nos 4 900 ha de cultures sont concernées. Comme si cela ne suffisait pas, l'épisode de gel qui s'est manifesté fin mars les a plombées. Environ 20 % des moutardes ont gelé, 15 % des parcelles, soit près de 750 ha au total, ont été retournées ou vont l'être prochainement pour recevoir du tournesol, du soja, du sorgho ou un peu de lentilles. Le potentiel de production de la moutarde est déjà impacté, mais nous ne savons pas encore dans quelles proportions, il est bien trop tôt pour se prononcer ».*



Fabrice Genin, président de l'AGPMB.

Fabrice Genin s'inquiète de la suite des évènements : *« en théorie, le Boravi, seul produit qui fonctionne encore aujourd'hui contre les insectes, verra sa production cesser cet été. Quand celui-ci ne sera plus disponible, il ne faudra pas s'étonner qu'il n'y ait plus de moutarde chez nous. Sans la chimie, il est possible de faire certaines choses, mais pas tout. Depuis le temps que nous alertons tout le monde sur le sujet… Aujourd'hui, nous sommes vraiment dans le dur. On nous dit qu'on ne nous laissera pas sans solution, mais la feuille de route est déjà écrite selon moi : moins de chimie, c'est encore plus de problèmes dans le futur. Les industriels vont faire de la moutarde avec de la graine canadienne et point barre. Un travail de 25 ans peut être mis en péril, nous en sommes là aujourd'hui ».* Le président de l'APGMB regrette que les messages d'alerte de la filière ne soient pas entendus : *« ils sont perçus comme de la résistance bête et méchante. L'État nous impose de sortir de la chimie, ferme les portes de la recherche génétique, signe des accords de libre-échange avec le Canada, et vante le mérite des filières locales. Il serait temps d'élaborer une stratégie agricole cohérente, sous peine de voir disparaître de nombreuses productions et de se réveiller un matin en s'apercevant que la France a perdu son autonomie alimentaire ».*



Près de 1 000 ha de moutarde ont gelé ces dernières semaines.

AG

Fête départementale

# Pas d'Agricyclette, finalement



Du moiss'batt cross devrait être proposé dès le samedi après-midi.

Nous vous annoncions, dans notre édition du 3 avril, le report de la fête départementale de l'agriculture le week-end des 12 et 13 septembre. Antoine Duthu, éleveur à Francheville, évoquait dans le même temps plusieurs modifications probables sur le planning de la journée du samedi, intitulée Agricyclette festival. Le président de la fête annonce aujourd'hui l'annulation de cette épreuve sportive : *« Ce rendez-vous intervient une semaine seulement après la deuxième édition de l'Agri'run. En plus, le 13 septembre, se déroule la Ruée des fadas à Dijon. Nous avons pris la décision, en fin de semaine dernière, d'annuler l'Agricyclette car le calendrier de ce type de manifestation est bien trop chargé à cette période. Rien n'est encore sûr, mais nous allons peut-être élargir les épreuves de Moiss'batt cross pour remplacer l'Agricyclette. Il y en aurait ainsi le dimanche, mais aussi le samedi après-midi et même le samedi soir, avec une manche en semi-nocturne. Nous attendons au moins une dizaine de bolides pour l'occasion ».* Les JA de Saint-Seine-l'Abbaye préparent d'ailleurs leur tout première Moiss'batt, avec un moteur de 4x4 actuellement testé sur une vieille moissonneuse-batteuse.

AG



Chambres d'agriculture

# L'engouement du circuit court

**Face à la crise sanitaire qui touche notre pays, la Chambre d'agriculture, Nevers Agglomération et la ville de Nevers se sont mobilisées pour mettre au point un drive fermier et permettre aux producteurs locaux d'écouler leurs marchandises. Une première opération a eu lieu le jeudi 9 avril à l'ASEM à Nevers.**



Martin Bloch, chef de service économique des entreprises à la chambre d'agriculture dépose les paniers des clients dans le respect des règles sanitaires.

Soixante sept, c'est le nombre de paniers vendus le 9 avril dernier lors de la toute première opération de Drive Fermier lancée par la Chambre d'Agriculture, Nevers Agglomération et la ville de Nevers. Dans un contexte de confinement et d'interdiction des marchés de plein air, certains producteurs se sont retrouvés avec un surplus de marchandises à écouler. Il y avait donc urgence à réagir. Le service diversification de la Chambre d'Agriculture a dès le début de la crise contacté pas moins de trois cent quatre-vingts producteurs nivernais pour connaître leur situation. Le retour de cette enquête a donc donné lieu à ce premier drive fermier. De son côté, l'agglomération et la ville de Nevers ont apporté un soutien logistique en ouvrant les portes de l'épicerie solidaire gérée par l'Association des acteurs Solidaire En Marche (ASEM) située à Nevers. Dans un premier temps et dans l'urgence, une formule de drive au panier est proposée, selon trois tailles et trois tarifs différents : 20, 30 et 40 €, composé de salade, pommes, fromages de vache et chèvre, fromage blanc, steak, œufs, farine, pâtes, lait, jus de fruit, selon les paniers. Une bonne manière de se procurer des produits frais sans contact et à quelques kilomètres de son domicile. Un système qui a séduit des clients parfois peu habitués au drive fermier à l'image de Steaven, un neversois : « *Je trouve que c'est une très belle initiative pour soutenir les producteurs locaux. Pour ma part, je suis plus habitué du drive en grande surface, mais étant favorable au circuit court, il me semblait intéressant de tester autres choses. Il n'est pas exclu que je revienne les prochaines fois* ». Pour obtenir ces paniers frais, il faut passer commande jusqu'au mardi soir par mail ou par téléphone. Les commandes préparées le mercredi et le jeudi matin par les producteurs sont à récupérer les jeudis de 16 h 15 à 18 h 30 au 44 bis rue de la Fosse-aux-Loups à Nevers. Le paiement se fait sur place au moment de récupérer son colis, soit par chèque (à l'ordre de "ENJOI58") soit en espèces (en ayant l'appoint).

## Les élus séduits par l'engouement des consommateurs

Plutôt sceptique face à la formule, le président de la Chambre d'agriculture ne cachait pas sa satisfaction de voir autant de clients pour le lancement : « *Ce confinement a complètement chamboulé les habitudes de consommation des Français et nos producteurs nivernais qui ont l'habitude de vendre en direct se sont retrouvés avec de la marchandise sur les bras, il fallait donc réagir. Nous nous sommes aperçus que les grandes surfaces qui pratiquent ce système de drive ont des niveaux de fréquentation élevés. Force est de constater que nous avons trouvé la bonne formule car je dois bien avouer que je ne m'attendais pas à ce que cela démarre aussi vite, c'est pour moi une grande surprise. La démarche demande encore à être pérennisée et améliorée avec notamment la mise en service du site internet qui va permettre les commandes en ligne. D'autre part, nous avons engagé un dialogue avec les GMS pour que nos producteurs nivernais puissent vendre leurs productions en supermarché. Les discussions engagées avec leurs représentants et la Préfecture sont bonnes, j'ai senti une volonté de la part de ces acteurs de travailler avec les producteurs nivernais. Certains ont même regretté qu'il n'y ait pas d'avantages de maraîchers qui fassent appel à eux. Quoi qu'il en soit, ces démarches vont dans le bon sens et si des producteurs sont en difficulté ils peuvent à présent faire appel au GMS pour écouler une partie de leur stock* » explique Didier Ramet. Venu également superviser le dispositif, le maire de Nevers et président de Nevers Agglomération n'a pas manqué de souligner « *ce beau projet* » : « *L'idée pour moi est de faire travailler un maximum de secteurs d'activité en sécurité et de permettre à la population de consommer des produits de qualité. J'espère que cet engouement du circuit court va perdurer au-delà de la crise, ça sera sans doute aux consommateurs d'en décider. Enfin, nous sommes en train de réfléchir avec la préfecture à la manière d'aider certains producteurs comme les horticulteurs. Ces derniers pourraient être autorisés à venir vendre leurs plants sur les marchés car nous considérons qu'il s'agit là de produits de première nécessité. Ces dispositions devraient évoluer très rapidement* » a confié Denis Thuriot.




De gauche à droite : Didier Ramet, le président de la Chambre d'agriculture, Denis Thuriot, Maire et président de l'Agglomération de Nevers et Julie Cadiot, Vice-Présidente de la Chambre d'Agriculture. Les trois élus sont venus superviser le dispositif du drive fermier.



Sans contact, les clients règlent leur commande sans descendre de la voiture.

**Théophile Mercier**

**Contact : drive.fermier.nievre@gmail.com**
**Tél. 06 83 71 49 21**

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 18 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

Bienvenue à la Ferme

# « C'est une marque reconnue par le public »

Bruno Guyard est polyculteur éleveur depuis trente ans sur la ferme du Grand Ouche à la Marche. Il a rejoint cette année le réseau Bienvenue à la Ferme, une marque de la Chambre d'agriculture.



Bruno Guyard élèves 90 cochons sur son exploitation située à la Marche.

## Repères

La SCEA du Grand Ouche - 58 400 La Marche
Tél. : 06 61 81 95 34
mail : scealegrandouche@orange.fr

**Produits de la ferme :**
Colis de viande de 5 ou 10 kg, colis barbecue 5 kg, colis chipos 3 kg, viande et charcuterie au détail.

**Ouverture :**
Le samedi matin de 9 h à 12 h 30 magasin à la ferme

**Marchés:** présent au marché de Raveau le dernier dimanche du mois et au marché de la Marche le 2ème dimanche du mois

C'est l'un des trois nouveaux producteurs du réseau Bienvenue à la Ferme. Bruno Guyard, est polyculteur éleveur de porcs sur la Ferme du Grand Ouche située à la Marche. Il est à la tête d'une exploitation de 114 ha (dont 50 ha en conversion bio) située en zone intermédiaire avec un atelier porcin de 90 bêtes. Cet éleveur s'est lancé en septembre 2018 dans le circuit court *« pour pérenniser son exploitation »*. *« Les mauvaises années se multiplient dans les céréales, la vente directe me permet de reprendre ainsi de la sérénité. De toute manière c'était ça ou j'arrêtais complètement et je changeais de métier »* affirme-t-il. Bruno Guyard propose donc depuis un an et demi des colis de viande de porcs de 5 à 10 kg mais aussi de la viande au détail. *« Mes cochons sont élevés en plein air avec les céréales de la ferme. Habituellement, j'ai une rotation classique de blé, d'orge et de colza. Mais désormais, le pois, la lentille et la féverole sont devenus des têtes de rotation. Je cultive aussi de l'avoine et du maïs et j'achète du tourteau de soja garanti sans OGM à Emmanuel Brossard. En ce qui concerne mes bêtes, elles sont engraissées pendant neuf à dix mois pour atteindre autour de 130 kg. Elles sont ensuite abattues à Cosne-sur-Loire »* précise-t-il. Par ailleurs, Bruno Guyard a décidé de se lancer dans l'agriculture biologique : *« ma conversion est en cours, je suis actuellement en C2. Si tout va bien, je serai certifié en 2021 sur l'ensemble de l'exploitation. Pour moi, c'est une évolution qui va dans le sens des attentes de la société »* estime-t-il. Cet éleveur attache de l'importance à vulgariser son métier *« pour lutter contre l'agribashing permanent »*, c'est l'une des raisons qui l'ont amené à adhérer au réseau Bienvenue à la Ferme de la Chambre d'agriculture. *« C'est une autre façon de communiquer et de parler de son métier en ayant un contact direct avec le consommateur. Par ailleurs, au même titre que les labels, la marque Bienvenue à la Ferme est connue et reconnue par le grand public. C'est important en tant que producteur en vente directe de faire partie de ce genre de réseau car il vous donne de la visibilité. Je suis membre également du GDA Bourgogne Franche-Comté et du GIEE Innov Bio 58 pour avoir des références techniques tout au long de l'année »* ajoute-t-il.



Bruno Guyard propose des colis de 5 à 10 kg comme celui-ci

### Une présence sur les marchés

Pour écouler sa production, Bruno Guyard compte beaucoup sur les marchés. *« Je suis présent à Raveau, le dernier dimanche du mois et à la Marche le deuxième dimanche de chaque mois. J'accueille aussi les clients sur mon exploitation le samedi matin de 9h 00 à 12 h 30 du 15 juin jusqu'à fin septembre. Le reste de l'année étant consacré à mon entreprise de moisson. Pour le moment, j'ai un débouché important auprès des comités d'entreprise. Pour améliorer cette partie vente directe, je vais investir l'année prochaine dans un conteneur frigo et une vitrine frigo. Pour le moment, les débuts sont encourageants »* conclut-il.

THÉOPHILE MERCIER

## Trois producteurs font leur entrée dans le réseau

Avec Bruno Guyard, trois producteurs font leur entrée dans le réseau BAF 58. Il s'agit de deux viticulteurs :

**- Gilles et Matthieu Maudry Maltaverne**
58 150 Tracy, Pouilly-sur-Loire - Tél. 06 84 72 09 01
mail : domainedemaltaverne@wanadoo.fr

**La SCEA de Sermentole : Gérald Demuth**
6 rue de Bèze - 58190 Tannay - Tél. 06 87 48 27 56 -
mail : de-sermentole@orange.fr

PUBLI-INFORMATION

## Les équipes Sanders mobilisées à vos côtés !

Toutes les équipes Sanders sont plus que jamais mobilisées pour vous accompagner dans cette crise inédite. Notre objectif au quotidien : maintenir l'approvisionnement des élevages français !
Comme vous, nous avons dû nous adapter et avons réorganisé notre fonctionnement, pour être encore plus agiles, plus réactifs et au plus près des réalités du terrain.
Nous avons pris les dispositions nécessaires pour permettre à nos collaborateurs de travailler dans des conditions d'hygiène et de sécurité renforcées.
Nous mettons tout en œuvre pour vous livrer dans les meilleures conditions et aucune rupture d'approvisionnement n'a été constatée à ce jour, grâce à nos équipes achat et logistique qui se battent pour obtenir des flux.
Nos équipes technico-commerciales continuent à être à vos côtés pour vous accompagner, par téléphone, pour tous conseils, questions,…
Comme vous, ce qui nous anime c'est de continuer à nourrir la population dans ce contexte si particulier : nous sommes là, et nous continuerons, aujourd'hui comme demain, à vous accompagner, car nous sommes fiers d'être engagés à vos côtés…





Colza

# L'année s'annonce encore compliquée

Avec le gel de ses derniers jours, les parcelles de colza ont durement souffert dans le département. Après les deux années de sécheresse, cette nouvelle campagne de colza s'annonce encore bien compliquée.



Alimentation de tige rompue par pliure franche. Parfois accentué par des galeries ou piqûres d'insectes.



Certaines parcelles semblent très impactées par le gel et les maladies et pourraient ne pas s'en remettre.



Quelques boutons gelés. Les hampes secondaires vont compenser.

Va-t-on pouvoir cultiver encore longtemps du colza dans le département ? La question se pose aujourd'hui avec la multiplication des aléas climatiques et les maladies qui rendent la conduite de cette culture compliquée. Le dernier évènement en date a eu lieu il y a quelques jours avec des gelées qui ont perturbé la floraison des cultures. Judith Nagopaé, conseillère Grande Culture de la Chambre d'Agriculture a fait le tour du département avec ses collègues et elle nous livre ses premières constatations : *«Je fais des suivis plus particulièrement dans le sud du département sur le secteur de Nevers, Chevenon et Magny-Cours. J'ai vu à ces endroits des parcelles fortement impactées à la fois par le gel, par les méligèthes et les charançons de la tige. C'est la conjugaison de ces trois facteurs qui a eu pour effet de ralentir la floraison des colzas. En réalité, le gel n'a fait qu'accentuer des problèmes déjà existants sur les colzas ces dernières semaines. Sur d'autres secteurs comme le Centre Nivernais, la floraison est également en retard mais rien d'inquiétant car le gel a été moins important que dans le Sud. En revanche, nous avons des craintes au Nord autour des secteurs de Surgy et Entrain-sur-Nohain où là les dégâts sont très importants et certaines parcelles pourraient ne pas s'en relever. Pour le moment, il est encore trop tôt pour parler de situation exceptionnelle, mais toujours est-il que nous sommes en train de réaliser un état des lieux afin de remonter des données précises à Terres Innovia. L'institut va tenter ensuite de cartographier les parcelles les plus impactées à l'échelle régionale. Malheureusement, ce n'est encore pas une bonne année pour le colza»* explique la conseillère.

THÉOPHILE MERCIER

Sécurité et continuité

# Les agriculteurs et équipes Axéréal mobilisés

Patrick Tétard, Vice-Président de la coopérative Axéréal, Président de la région Loire Nivernais et agriculteur à Saint-Parize-le-Châtel (58), nous donne son point de vue sur la conjoncture actuelle au sein de la coopérative.

La crise que nous vivons actuellement est sans précédent. Dès les premiers jours, et au quotidien depuis son démarrage, la coopérative Axéréal a fait de la sécurité des agriculteurs, salariés, et clients sa priorité. Après une période initiale dédiée à la mise en place de process adéquats, les sites sont désormais organisés au mieux pour assurer la continuité des activités de la coopérative, afin de permettre aux agriculteurs adhérents de travailler sereinement. Les *«gestes barrières»* sont quotidiennement rappelés. La coopérative a par exemple mis en place des systèmes de retrait des produits en mode *«sans contact»*, après une prise de commande des agriculteurs par téléphone. Une signalétique en plusieurs langues a également été installée, pour rappeler à toutes les personnes extérieures les consignes à respecter, afin que chacun puisse travailler dans les conditions les plus sûres.

Le second objectif prioritaire est bien sûr de poursuivre les activités du groupe Axéréal, dans un contexte où notre secteur est prioritaire pour la Nation. Actuellement dans la Nièvre, l'ensemble de nos sites sont ouverts. Seul Varzy est temporairement fermé. En cela, le travail des équipes de la coopérative, des agriculteurs et des clients pour s'organiser dans un temps record est à saluer. Poursuivre les activités signifie également assurer le conseil attendu par les agriculteurs en cette période importante dans les champs. Les attachés technico-commerciaux continuent leur travail quotidiennement, en se rendant sur les parcelles en toute autonomie, puis en échangeant directement avec les agriculteurs par téléphone. Cette période est par ailleurs un moment idéal pour tester l'approvisionnement par e-commerce, que nous développons actuellement au sein de la coopérative. Enfin, Axéréal a également adapté ses outils de transformation au contexte, en mettant là aussi en place un plan de continuité. Les gammes ont été resserrées, et adaptées aux attentes des clients en cette période de consommation particulière.

Dans ce contexte, toutes les instances territoriales de la coopérative sont maintenues en visioconférence, et en tant que Président de Région, j'échange très régulièrement avec mes collègues pour maintenir cette proximité, et bénéficier de leurs retours terrain très utiles en cette période si particulière.

Du côté des cultures, la préoccupation actuelle se concentre sur le manque d'eau. Dans la région, les cultures d'hiver, mises en place difficilement en raison d'un automne et d'un hiver pluvieux, sont désormais confrontées à ce manque d'eau disponible, pourtant nécessaire pour assurer la montaison. Le colza, dont les surfaces étaient déjà réduites, a souffert du gel et pour partie des insectes. Globalement cependant, tout est fait pour conduire nos cultures au mieux, et assurer cette année encore une récolte à la hauteur de nos espoirs.

Terminons en mentionnant que ce contexte est l'opportunité de rappeler l'importance de notre travail, de notre secteur, et de notre organisation en filière, au service de la sécurité alimentaire de la Nation, en quantité, et en qualité. Et nous pouvons collectivement en être fiers.



D'APRÈS COMMUNIQUÉ AXÉRÉAL

Service de remplacement Nièvre

# Ayez le réflexe remplacement

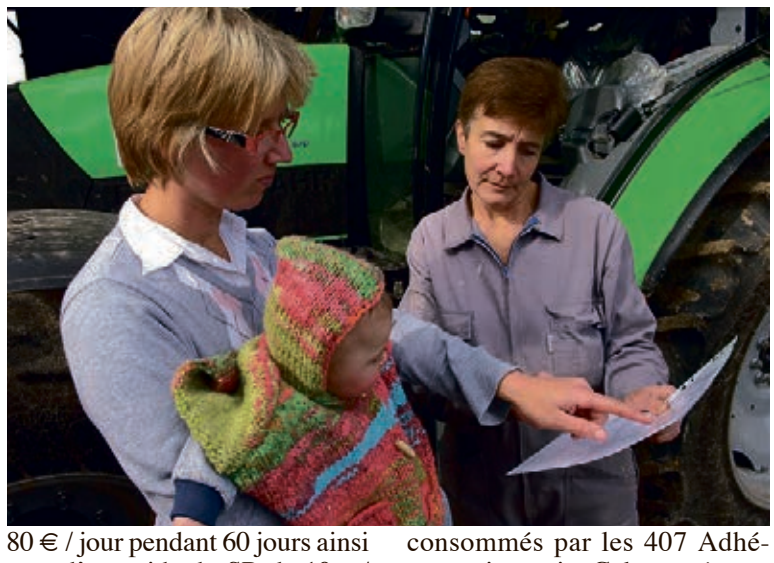
Le Service de remplacement de la Nièvre reste à vos côtés en ces moments difficiles ! Fin décembre, vous avez reçu votre bulletin d'adhésion pour l'année 2020, si ce n'est pas encore fait, c'est le moment de souscrire votre contrat et ainsi vous sortir d'éventuels mauvais coups du sort ou tout simplement prendre du temps pour vous.

En cette période de crise sanitaire, la priorité est donnée aux remplacements urgents, c'est-à-dire pour les motifs maladie, accident, maternité, paternité… Les autres motifs (congés…) pourront être utilisés dès la levée du confinement.

Néanmoins, si vous avez des jours pour Développement Agricole ou formation, vous pouvez également les utiliser afin de ne pas perdre vos journées dues.

Les agriculteurs Nivernais intéressés peuvent souscrire aux différentes formules proposées par le SR. *«L'objectif étant de pallier une absence volontaire ou involontaire de l'exploitant»* en mettant à sa disposition un salarié pour assurer le travail courant sur l'exploitation. *«C'est une question de tranquillité pour l'exploitant, avec ce contrat, on ne se pose plus la question : Que se passe-t-il s'il m'arrive un accident ou si je veux partir en vacances ?»*

Les motifs d'absence des chefs d'exploitation sont multiples : maladie, accident, décès, congés, responsabilité professionnelle, formation, maternité, paternité… Même si le principal intérêt de ce service se mesure dans les cas de maladie, accident ou décès, couverts par le contrat collectif géré avec Groupama, il est possible de ne souscrire qu'à une adhésion simple. Ce qui diffère entre ces deux contrats, c'est la prise en charge de Groupama sur les motifs maladie, accident et décès. En effet, avec l'adhésion au contrat de remplacement avec la garantie accident, maladie et décès, l'adhérent bénéficie d'une prise en charge de Groupama de


Réussir

80 € / jour pendant 60 jours ainsi que, d'une aide du SR de 10 €/ jours pendant 60 jours et enfin 40 €/jour les 15 premiers jours par la MSA. Soit un reste à charge pour l'adhérent de 31 €/jour les 15 premiers jours puis 71 €/jour du 16ème jour au 60ème jour. Sans le contrat Groupe Groupama, en adhésion simple, l'adhérent ne pourra prétendre en cas de maladie d'accident ou de décès qu'à l'aide de la MSA de 40 €/jour les 15 premiers jours. Soit un reste à charge à l'adhérent de 121 €.

De même, Groupama permet aux jeunes installés, grâce au Pass'installation, de bénéficier pendant 5 ans d'un ensemble d'avantages concrets, tels que 7 jours de service de remplacement pour toutes causes et 15 jours pour maternité afin de maintenir l'activité de l'exploitation (renseignez-vous auprès de Groupama).

### 2 635 journées de remplacement en 2019

En 2019 ce sont 2 635 jours de remplacement qui ont été consommés par les 407 Adhérents nivernais. Cela représente 12,76 équivalents temps plein et quatre salariés embauchés en CDI sur 2019. Les formules proposées incluent une souscription à un contrat collectif : 369 personnes sur 407 adhérents ont choisi cette couverture. Si, à eux seuls, la maladie, l'accident et le décès ont représenté 1 231 jours de remplacement, d'autres motifs sont aussi assurés. Les absences pour congé ont représenté 532 jours, la maternité - paternité, 282 jours, les responsabilités professionnelles et la formation ont représenté quant à eux 395 journées de remplacement. Pour ces derniers motifs, développement agricole et mandat syndical, il est important de se renseigner pour connaître les critères d'éligibilité afin de profiter de ces motifs. Pour toutes vos questions, Amandine Beaudoin l'animatrice est joignable au 03 86 93 40 93 portable : 06 ou par mail : service.remplacement58@yahoo.fr.

AMANDINE BEAUDOIN

Chambre d'agriculture

# Déclaration PAC 2020 : la Chambre d'agriculture de la Nièvre mobilisée !

La campagne de télédéclaration pour les demandes d'aides PAC (Politique Agricole Commune) débute en ce début avril.

Malgré la crise sanitaire liée au COVID-19, la Chambre d'Agriculture de la Nièvre se mobilise comme chaque année pour accompagner les agriculteurs.

Toutefois, compte tenu du confinement, afin de traiter certaines situations particulières, les Chambres d'agriculture ont obtenu un report d'un mois pour le dépôt de dossiers plus complexes. Les télédéclarations se poursuivront ainsi jusqu'au 15 juin pour ce qui est des aides surfaces. Les déclarations pourront donc être déposées sans pénalités jusqu'au 15 juin. Toutefois, la date du 15 mai reste celle à laquelle seront appréciés les engagements du demandeur, notamment en ce qui concerne la date à laquelle les parcelles déclarées sont à disposition de l'exploitant.

Compte tenu de la situation d'urgence sanitaire, des modalités adaptées seront mises en place au sujet des documents justificatifs nécessaires, en cas d'impossibilité de les obtenir pour l'exploitant (actes notariés, signature des clauses…). Le maintien de la date du 15 mai pour les engagements est important pour que la prolongation de la période de dépôt au 15 juin ait le moins de conséquences possibles sur le début de l'instruction et sur le calendrier de paiement.

Attention, les demandes d'aides animales (ABA, ABL et VSLM) sont toujours à faire avant le 15 mai 2020.

### Contact :

**Contacter la Chambre d'agriculture de préférence par mail : cartopac@nievre.chambagri.fr**
**ou au 03 86 93 40 00 uniquement en matinée de 8 h 30 à 12 h**

PCAE 2020

# Report de la date de clôture

Suite à la crise sanitaire et au dispositif de confinement qui a été déployé sur l'ensemble du territoire français dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19, la Région BFC a décidé de reporter la date de clôture de l'appel à projets du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles 2020 (PCAE) en 2 ou 3 phases de dépôts avec plusieurs dates possibles :

**Les Volets qui se dérouleront en 3 phases :**
Volet économies d'énergie en élevage
Volet modernisation classique des bâtiments d'élevage dans les exploitations agricoles
Volet transformation et la commercialisation dans les exploitations agricoles.
Cet appel à candidatures est composé de 3 phases de sélection. Les temps de sélection porteront sur les dossiers complets.

- 1er temps de sélection : date de complétude : 07/05/2020

- 2ème temps de sélection : date de complétude : 15/07/2020

- 3ème temps de sélection : date limite de dépôt : 04/09/2020
date de complétude : 25/09/2020

**Les Volets concernés par les deux phases :**
Volet gestion des effluents en zone vulnérable
Volet : équipements productifs en faveur d'une agriculture durable
Volet préservation de la qualité de l'eau (aires de lavage collectives).
Volet pour la réalisation d'aires de remplissage et de lavage des pulvérisateurs (projets individuels)

**Cet appel à candidatures est composé de 2 phases de sélection. Les temps de sélection porteront sur les dossiers complets.**

- 1er temps de sélection : date de complétude : 07/05/2020

- 2ème temps de sélection : date limite de dépôt : 01/07/2020
(date de complétude : 15/07/2020)

Cette décision permet aux éleveurs d'avoir plus de temps, pour récupérer les pièces administratives pour finaliser leur demande de subvention. Toutefois pour limiter le retard dans la réalisation de vos travaux, nous vous conseillons de finaliser votre dossier dès que possible.

Pendant cette période de confinement, les conseillers de la Chambre d'agriculture de la Nièvre restent joignables, à votre écoute et à votre disposition :

**Contacts :**
PCAE Agriculture durable : Céline Beauvois 03 86 93 40 00
PCAE Transformation et commercialisation : Clémence Guillaumet 06 47 86 89 21
PCAE Bâtiment volet modernisation classique et volet gestion des effluents : Perrine Raverat 06 31 14 61 82.

COMMUNIQUÉ CHAMBRE D'AGRICULTURE

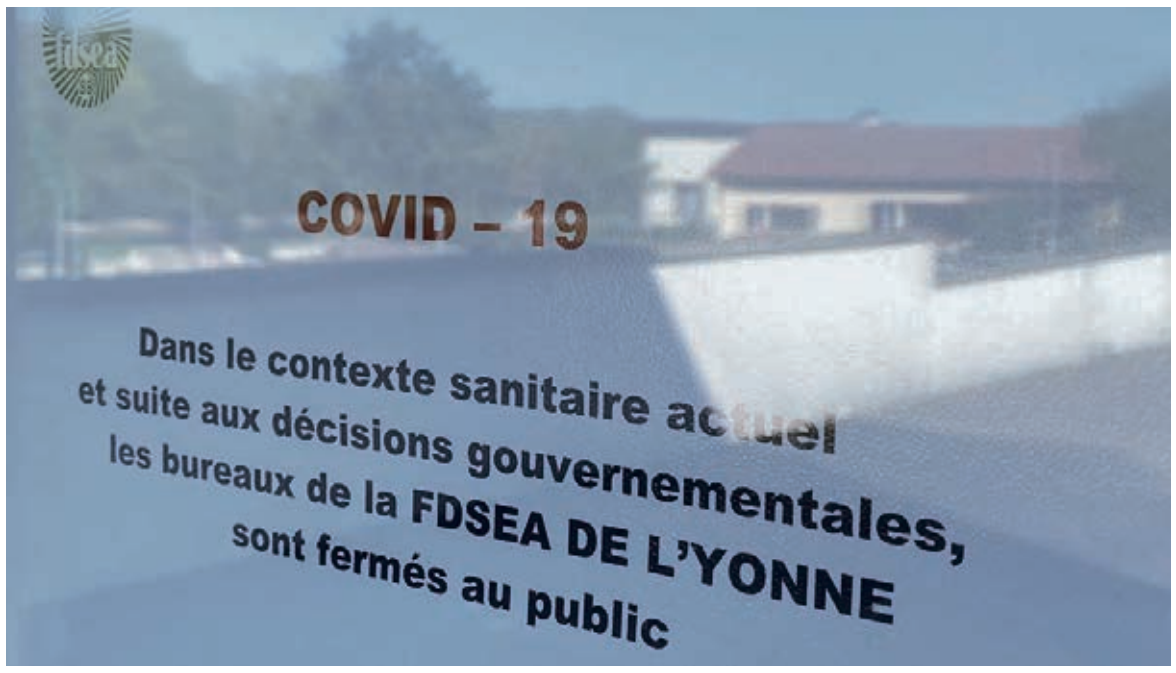



ETS
**BRISARD**
BERNARD et FILS
*constructions métalliques*
**BATIMENTS AGRICOLES**
**Devis Gratuit**
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
**03 84 65 25 98**
Fax 03 84 65 19 47

FDSEA

# Malgré le confinement, les services continuent

**Depuis le début du confinement, la FDSEA de l'Yonne est à pied d'œuvre pour accompagner au mieux ses adhérents pendant la crise inédite que traverse actuellement la France.**



Les services de la FDSEA de l'Yonne continuent d'être assurés malgré la crise sanitaire.

Depuis le 23 mars, les bureaux de la FDSEA de l'Yonne sont fermés à l'accueil au public pour respecter les mesures de sécurité sanitaire imposées par la crise que traverse actuellement le pays. Malgré tout, une continuité des services est assurée par l'équipe salariée. Tous les services et accompagnements habituellement proposés par la FDSEA de l'Yonne sont assurés. Les salariés sont joignables par téléphone et assurent leurs missions avec quelques modifications toutefois.

Le service emploi de la FDSEA 89 est actif pour aider les agriculteurs à s'adapter aux mesures de confinement : accompagnement au chômage partiel, conseils juridiques… Les consultations juridiques sont assurées par téléphone et l'ensemble des services continue également : déclarations paies, rédaction des contrats de travail. Si vous avez des questions concernant le droit du travail n'hésitez pas à contacter Laetitia Clerc, juriste emploi, au 07 76 19 06 18.
Pour les recrutements et l'emploi en agriculture, c'est France Lahutte qui continue de gérer et de centraliser les offres et les demandes. Si vous avez un besoin ponctuel de main-d'œuvre n'hésitez pas à la contacter au 06 35 81 34 19.
Le groupement d'employeurs AVE 89 est toujours en activité il peut vous aider à recruter de la main-d'œuvre ponctuelle ou en contrat plus long. La chargée de développement Émeline Boutet est joignable au 06 03 21 67 29.

## L'accompagnent PAC se poursuit

La période actuelle complique la tenue de l'accompagnement PAC qui se déroule habituellement en rendez-vous individuels. Cette année la FDSEA de l'Yonne propose à ses adhérents un accompagnement à distance avec l'aide d'outils informatiques adaptés. Les dossiers les plus compliqués seront tout de même reçus en rendez-vous individuels dès la levée des mesures de confinement. Ces rendez-vous se dérouleront dans les locaux de la FDSEA en prenant toutes les précautions nécessaires à leur bon déroulement.

Des informations sont envoyées régulièrement pour que les adhérents aient toutes les informations dont ils ont besoin en temps et en heure. Les envois se font par mail car la distribution du courrier est très complexe actuellement. Consultez vos boites mail régulièrement pour être assurés de ne rater aucune information.
La FDSEA 89 est mobilisée auprès des instances représentatives pour continuer à porter les dossiers en cours et trouver des aménagements pour pallier au mieux à la situation. La FDSEA s'est mobilisée pour trouver des modalités pour continuer la destruction des nuisibles tels que les corbeaux et les pigeons mais aussi les sangliers. Les élus et les animateurs travaillent de concert avec l'administration pour que chacun soit protégé et que la poursuite de l'activité agricole, essentielle à notre pays, se poursuive dans les meilleures conditions. Les animatrices syndicales sont également joignables sur leurs téléphones portables. Pour les questions liées à la PAC, à l'élevage, aux dégâts de nuisibles, vous pouvez contacter Marianne Ranque au 06 35 81 34 15. Et pour les dossiers viticoles, bio et grandes cultures, vous pouvez contacter Manon Da Costa 06 03 21 87 10.
L'équipe d'élus de la FDSEA reste mobilisée pour faire remonter les difficultés que les agriculteurs rencontrent sur le terrain et y pallier le plus rapidement possible en trouvant des solutions adaptées. Nous travaillons aussi à la sortie de crise afin que les exploitations agricoles qui ont subi des pertes financières puissent continuer leurs activités et être accompagnées sur le long terme.

**FDSEA DE L'YONNE**

## ▸ *Formations*

**Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne :
Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.**

### Diagnostiquer simplement mes sols en autonomie.
Le 15 mai. Contact :
Valérie Duchenes à v.duchenes@yonne.chambagri.fr.

### Stocker et trier mes céréales.
Le 19 mai et un deuxième jour en novembre.
Contact : Marianne Roisin à m.roisin@yonne.chambagri.fr.

### Optimiser les réglages de ma moissonneuse-batteuse.
Le 9 juin.
Contact : Richard Wylleman à r.wylleman@yonne.chambagri.fr

### Savoir reconnaître les auxiliaires des cultures et améliorer leur habitat.
Les 9 juin 2020 et 19 janvier 2021.
Contact : Marie-Agnès Loiseau à ma.loiseau@yonne.chambagri.fr.

### Être fier de son métier et savoir en parler positivement.
Les 11 et 12 juin.
Contact : Alexia Boulmeau à a.boulmeau@yonne.chambagri.fr.

## En bref

### **APLBC** Un fonds de solidarité pour soutenir les éleveurs
Dans un communiqué, l'APLBC (Association des producteurs de lait du bassin Centre) indique que «face à la situation exceptionnelle que traversent aujourd'hui de nombreuses laiteries, les producteurs de lait équitable souhaitent participer au soutien des éleveurs en créant une caisse de solidarité». Ainsi, l'APLBC, les éleveurs de Bresse Val de Saône et l'Association de Landemont (les trois organisations regroupent au total 300 producteurs livrant du lait équitable) ont décidé ensemble de réserver la somme, habituellement destinée à la promotion d'un lait «plus responsable» (provenant du metteur en marché, du transformateur et des producteurs impliqués dans la démarche équitable), sur les mois de mars et avril pour les éleveurs traversant une situation délicate. «Certaines laiteries sont très pénalisées par le changement d'habitude de consommation et ont vu leurs ventes chuter», poursuit l'APLBC. «Certains éleveurs ont dû baisser leur production en plein pic de collecte et mise à l'herbe, voire ne sont plus collectés du tout».
Si le choix des bénéficiaires n'est pas encore connu (il sera fait en coopération avec les consommateurs avec qui les producteurs travaillent depuis 2017), ils seront préférentiellement «dans des démarches vertueuses et durables avec leur laiterie», conclut l'APLBC.

### **AVE 89** Le groupement d'employeurs continue d'assurer ses services
Si les locaux d'AVE (Agri viti emploi) 89 sont fermés au public depuis le 17 mars suite à la crise sanitaire, les animatrices du groupement d'employeurs restent à votre disposition pour toutes questions et continuent de vous proposer la mise à disposition de salariés. Vous êtes à la recherche de personnel que ce soit pour remplacer un salarié absent, pour un accroissement d'activité ou un travail saisonnier, AVE 89 est présent pour répondre à vos besoins. Vous pouvez contacter le groupement d'employeurs soit par mail sur agrivitiemploi89@gmail.com ou par téléphone au 06 03 21 67 29.

### **JA 89** Le concours photo revient pour une quatrième édition
Les Jeunes agriculteurs de l'Yonne organisent cette année, la quatrième édition de leur concours photo, en partenariat avec le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne. Celui-ci a pour thématique : Agriculture et patrimoine. «Un thème très large permettant à tous les amateurs de photographie de trouver l'inspiration», indique les JA de l'Yonne dans un communiqué.
Pour participer, il suffit d'envoyer une à deux photos maximum par participant aux Jeunes agriculteurs de l'Yonne par mail à jeunes-agriculteurs-89@wanadoo.fr ou en message privé sur le compte Facebook du syndicat @JeunesAgriculteurs89. Il est également nécessaire de mentionner le nom, prénom et le numéro de téléphone du participant, ainsi que la commune où a été prise la photo.
Le concours est ouvert à tous, du 15 mai au 15 juillet 2020, à minuit. Les photos seront ensuite soumises à l'avis d'un jury et des internautes sur la page Facebook des JA de l'Yonne.

Sangliers

# Des mesures inédites sont prises dans l'Yonne

**Malgré la hausse des prélèvements la situation des dégâts de sangliers dans l'Yonne reste très forte. Depuis deux ans, l'administration, la profession agricole et la fédération des chasseurs travaillent de concert pour endiguer la situation.**



Dans l'Yonne, les dégâts liés aux sangliers sont très forts, malgré la hausse des prélèvements.

L'an dernier, la profession avait obtenu un droit de destruction sur les sangliers au mois de mars. Une mesure qui avait permis à certains agriculteurs de mieux protéger leurs cultures.

Cette année, la préfecture de l'Yonne a répondu à nos demandes en autorisant les tirs de sangliers sur les parcelles agricoles subissant des dégâts sur les mois d'avril et mai.

L'arrêté qui a été pris début avril permet aux agriculteurs titulaires d'un permis de chasser en cours de validité d'exercer leur droit de destruction sur leurs parcelles si le détenteur du droit de chasse ne le fait pas. Il prévoit aussi que les agriculteurs non-chasseurs puissent déléguer ce droit à un ou plusieurs chasseurs en capacité de le faire.

À l'heure des semis de cultures de printemps, la FDSEA de l'Yonne, mobilisée depuis plusieurs années sur le dossier sangliers, se mobilise pour que les agriculteurs puissent défendre leurs cultures. Le travail autour de cet arrêté avait débuté avec le précédent préfet de l'Yonne, Patrice Latron, et a été poursuivi avec son successeur, Henri Prevost, qui a, lui aussi, bien conscience de la situation catastrophique de notre département. Les agriculteurs peuvent donc faire leur demande sur un site en ligne dédié : www.demarches-simplifiees.fr/commencer/prelevement_sanglier_avril_mai_2020.

Les tirs doivent être réalisés à l'affût et sont possibles de deux heures avant le lever du soleil jusqu'à deux heures après. Les tableaux de prélèvement doivent impérativement être renvoyés pour la délivrance de nouvelles autorisations.

## Des tirs de nuit possibles également

Les agriculteurs subissant de lourds dégâts peuvent également faire une demande pour réaliser des tirs de nuit. Ces tirs habituellement n'étaient réalisés que par des louvetiers. Les tirs devront être réalisés avec les équipements nécessaires en respectant les conditions de sécurité. Cette possibilité est inédite et la FDSEA encourage les agriculteurs à en faire la demande quand cela est possible. Là aussi un site de demande en ligne a été réalisé à l'adresse suivante : www.demarches-simplifiees.fr/commencer/prelevement-sanglier-tirs-nocturnes. L'arrêté précise les modalités à mettre en place pour procéder à ses tirs de prélèvements et les mesures de sécurité à respecter.

Un autre arrêté, pris le 3 avril, précise les modalités pour la pose des clôtures à gibier. En effet, en raison des mesures de confinement, il n'était plus possible aux chasseurs de venir installer les protections. Il est désormais possible de le faire, avec un maximum de trois personnes par parcelle pour respecter les mesures sanitaires.

Le tir des corvidés et des pigeons peut également reprendre. Là aussi la demande se fait en ligne à l'adresse suivante : www.demarches-simplifiees.fr/commencer/autorisation-exceptionnelle-destruction-oiseaux. Attention, pour l'instant l'autorisation n'est valable que trois jours et doit faire l'objet d'une demande de renouvellement et de retour de prélèvements.

La FDSEA de l'Yonne se félicite du travail accompli pour ces arrêtés et espère ainsi donner aux agriculteurs les moyens de défendre leurs cultures durablement. Nous vous rappelons toutefois de bien respecter les consignes de sécurité tant pour la chasse et les mesures barrières en cours actuellement. La FDSEA de l'Yonne encourage vivement les agriculteurs à déposer des demandes et à se rapprocher de certains chasseurs qui pourraient les réaliser si besoin.

**FDSEA DE L'YONNE**

Covid-19

# Des mesures exceptionnelles autorisent l'agrainage et la pose de clôtures

Dans un communiqué datant du 2 avril, la préfecture de l'Yonne indique que *« compte tenu des dommages causés par les sangliers aux cultures situées dans le département de l'Yonne, il convient en conséquence de mettre en œuvre les dispositifs nécessaires pour limiter les dommages causés »*.

Des mesures exceptionnelles dans le cadre de l'état d'urgence destiné à lutter contre le Covid-19. Ainsi, sont autorisées les interventions sur les clôtures destinées à la protection des cultures agricoles (pose et entretien) en vue de lutter contre l'intrusion de sangliers. *« Ces interventions sont réalisées par une personne seule, soit l'exploitant agricole, soit le détenteur du droit de chasse, soit la personne désignée par le détenteur du droit de chasse. En cas de réalisation de ces opérations par un délégataire du détenteur de droit de chasse, celui-ci doit être en possession d'une autorisation établie par ce dernier »*, poursuit la préfecture. L'agrainage, *« tel que prévu dans le schéma départemental de gestion cynégétique et s'il a fait l'objet d'un contrat entre le détenteur du droit de chasse et la fédération départementale des chasseurs de l'Yonne »*, est également autorisé. Il doit être réalisé un seul jour (fixe) par semaine et par une seule personne nommée par le détenteur du droit de chasse. Cette personne doit être munie d'une autorisation écrite sur laquelle est explicitement précisé le jour d'agrainage fixé.

*« Lors des différentes opérations, les consignes sanitaires et les gestes barrières destinés à limiter la propagation du Covid-19 devront être strictement appliqués »*, ajoute la préfecture. Les intervenants doivent être en possession de l'arrêté préfectoral, de l'attestation de déplacement dérogatoire et de l'attestation écrite les désignant en tant que personnes chargées de la pose des clôtures ou de la réalisation de l'agrainage.

**CHRISTOPHER LEVÉ**






Colza

# Le gel complique le développement des cultures

Dans les secteurs dits « plus frais », comme les plateaux de Bourgogne, le gel a causé des dégâts sur des parcelles de colza. Un fait dont se passeraient bien les cultivateurs déjà soumis à la pression des insectes tels que les grosses altises. De quoi déjà craindre une nouvelle année compliqué pour la culture du colza dans le département.



Dans certains secteurs du département, le gel a causé des dégâts dans des parcelles de colza.

Dans l'Yonne, des dégâts dus au gel sont à constater sur certaines parcelles de colza. « *Sur les secteurs les plus frais comme les plateaux de Bourgogne, le Pays-d'Othe, un peu l'Aillantais et le Vézelien également* », indique Élodie Joudelat, conseillère en production végétale à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Cependant, rares sont les parcelles entières à être touchées. « *Ce ne sont parfois que des bouts de parcelles dans les vallées où il y a des courants d'air froid. Mais aussi des parcelles qui étaient déjà infestées par des larves de grosses altises ou de charançons à l'automne. Le trou fait par l'insecte a permis à l'air de rapidement pénétrer dans la plante, ce qui aggrave les dégâts* », détaille la conseillère en production végétale à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

## Le climat déterminera la reprise

Élodie Joudelat précise aussi qu'il y a « *plusieurs niveaux de gel. Certaines parcelles se referont, d'autres auront sans doute beaucoup plus de mal* », explique-t-elle. « *Là où seul le bouquet floral de la hampe principal qui est touché laisse penser que les hampes secondaires pourront prendre le relais et refaire des boutons puis des fleurs* ».

Le climat des prochaines semaines va avoir son importance. « *C'est ce qui va déterminer la reprise. Là, la chaleur sèche qu'il y a en ce moment n'est pas favorable. Les parcelles avec peu de réserves dans le sol, comme les plateaux seront davantage handicapées que celles sur des sols profonds qui ont encore un peu de stock pour reprendre* », continue Élodie Joudelat.

## Une nouvelle année délicate

Quoi qu'il en soit, cette année s'annonce une nouvelle fois compliqué pour le colza, « *avec peut-être un léger mieux. Car en globalité au niveau départemental, il y a une pression de larves de grosses altises plus faible par rapport à l'année dernière qui était vraiment une année catastrophique* », commente la conseillère de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. « *L'an dernier, on a eu également beaucoup de parcelles qui ont été retournées tardivement à cause des attaques de méligèthes. Il y en a eu aussi cette année, mais les colzas ont fleuri un peu plus rapidement que l'année dernière. Même si les méligèthes vont aussi être un problème pour les colzas qui ont pris le gel et ne sont pas encore en fleur* ».

Peut-on cependant espérer une meilleure récolte cette année ? « *C'est difficile de prévoir le rendement du colza car c'est une plante qui se stresse rapidement mais qui compense rapidement aussi. Ça va surtout dépendre du climat que l'on va avoir dans les prochains jours et les prochaines semaines. Si on a par exemple une petite pluie qui arrive, ce serait très bien pour la culture* », répond Élodie Joudelat.

Une pluie qui serait aussi favorable pour faire valoriser les derniers apports d'azote, dont les plantes qui ont gelé auraient besoin pour compenser.

CHRISTOPHER LEVÉ

Réunion

# Identité Céréales opérationnelle pour le bio

Le 12 mars dernier, Identité Céréales a organisé une réunion d'information sur la commercialisation des grandes cultures bio, en direct ferme. Une réunion destinée à l'ensemble des céréaliers (conventionnels, en cours de conversion ou certifiés bio).

Certifié bio depuis 2017, Fabien Maurice, gérant d'Identité Céréales, souhaite développer son réseau d'exploitation bio au sein du référentiel Identité pour répondre aux demandes de ses clients transformateurs. Les outils utilisés par Identité Céréales pour les cultures conventionnelles comme le laboratoire, le programme Mixolab et le site « *Le Grenier d'Identité* » sont également compatibles avec les cultures bios et « *même indispensables pour les céréaliers bios souhaitant stocker à la ferme et commercialiser en direct* », indique Fabien Maurice.

Ce dernier a invité lors de cette réunion le Groupe Marion (Moulin Marion et Aliments Marion), collecteur et transformateur de céréales bios depuis 1984, pour apporter son expérience et répondre à l'ensemble des questions des participants. Fabien Deschizeaux, représentant du Groupe Marion, a animé la réunion en commençant par une présentation de son entreprise et a réalisé un tour d'horizon du marché des cultures bio en grandes cultures, et de son évolution.

La matinée s'est terminée par un échange de questions liées aux cultures possibles sur le plan technique mais également sur les débouchés existants.

D'autres sujets importants ont été abordés : le stockage, le tri, le nettoyage, le choix des variétés, les méthodes et techniques culturales, la production et la commercialisation de cultures associées.

IDENTITÉ CÉRÉALES



Innovation

# Un moteur solaire pour l'agriculture d'aujourd'hui et de demain

Basée à Auxerre, la société Saurea et sa présidente, Isabelle Gallet-Coty, ont conçu le premier moteur a énergie solaire. Un moteur pouvant actionner le pompage de l'eau, faire fonctionner l'extraction d'air dans les bâtiments agricoles ou encore le brassage de l'eau.



Ce moteur fonctionne uniquement à l'énergie solaire et n'est composé d'aucune électronique.



Le moteur solaire conçu par Saurea alimente une pompe installée sur le lavoir de la commune de Quennes.

Isabelle Gallet-Coty et son équipe ont travaillé sur la conception du tout premier moteur solaire dans le monde.

Dans les locaux de la pépinière de l'Auxerrois, se trouve la société Saurea. Créée en avril 2016 par sa présidente Isabelle Gallet-Coty, Saurea a mis au point un moteur unique en son genre, fonctionnent uniquement à l'énergie solaire. *« Il a la spécificité de n'avoir aucune électronique ni à l'intérieur ni à l'extérieur, ce qui est inédit pour un moteur électrique. Nous avons inventé ce que l'on appelle une nouvelle génération de moteur électrique »*, se réjouit Isabelle Gallet-Coty. *« C'est le premier moteur solaire au monde. Avec, on convertit directement l'énergie solaire en énergie mécanique que l'on vient récupérer sur l'axe tournant de ces moteurs. Et on n'a aucun intermédiaire pour ces conversions, alors que d'habitude, dans les systèmes conventionnels, il y a toujours de l'électronique de conversion, très fragile aux températures, aux intempéries et aux zones hostiles comme peuvent l'être les zones hors réseau électrique »*, détaille-t-elle. *« Comme nous n'avons pas d'électronique, nous n'avons pas de panne. Et c'est ce qui fait de ce moteur un moteur adapté hors réseau électrique et il convient aussi pour la réduction de la facture énergétique en milieu urbain ».*

## Le pompage de l'eau comme premier marché

Ce moteur solaire, mis en vente depuis mi 2019, est utilisable dans l'agriculture. *« Son premier marché était le pompage de l'eau. Il délivre une puissance équivalente à la force de motricité humaine. Ça veut dire que ce moteur est susceptible d'entrainer une pompe qui va remplacer la force mécanique d'une personne qui active un bras de levier »*, explique Isabelle Gallet-Coty.

Le moteur peut également motoriser des turbines de ventilation ou des palmes de ventilateurs comme l'on peut tous avoir chez nous. *« L'extraction d'air vaut pour pas mal de choses, notamment en agriculture pour aérer les serres, les bâtiments agricoles, pour sécher le foin. C'est aussi extraire de l'air des fumiers dans les bâtiments industriels. Il y a beaucoup d'applications liées à tout ce qui est ventilation et extraction d'air »*, continue-t-elle.

Autre application : le brassage de l'eau. *« On vient brasser de l'eau pour oxygéner les bassins des lacs, pour éviter le phénomène de développement des algues (l'eutrophisation). Nous intervenons chez les aquaculteurs et les pisciculteurs car le moteur va venir brasser de l'eau pour l'élevage. Ça peut être de l'élevage d'écrevisses, de truites, de divers poissons... On peut faire de l'aération de l'agitation d'eau en mettant à l'interface, soit un brasseur soit un système de bullage ».*

## Alimenté uniquement à l'énergie solaire

Le moteur solaire conçu par Saurea est un moteur écologique. *« Il se branche directement sur des modules photovoltaïques. Il n'y a pas de pièces d'usure, pas d'aimant, pas d'émission de particules fines. Et on utilise une énergie gratuite qui est celle du soleil »*, assure Isabelle Gallet-Coty. *« Il fonctionne comme une éolienne, mais avec le soleil. La nuit, il ne fonctionne pas. Mais il n'était pas question de mettre des batteries pour des soucis de recyclage. C'est quelque chose que je ne souhaitais absolument pas ».*

Alors, quel est le montant qu'un agriculteur doit débourser s'il souhaite acquérir ce moteur solaire ? Il faut compter 3600 € (pour un moteur de 130 w), hors taxes, *« pour le kit moteur qui comprend trois panneaux solaires additionnels pour apporter la puissance au moteur »*, précise la présidente de Saurea.

Une innovation que l'on pourrait retrouver sur bon nombre d'exploitations dans les années à venir.




CHRISTOPHER LEVÉ


V·MAT Construction
Dallage Béton
Bâtiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références
Zone Actipole - 21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr
V. UREK - 06 80 47 34 55
contact@vmat-dallage-chape.fr

Covid-19

# La FRSEA vous informe

Quatre informations importantes pour cette semaine : la modification des dates pour les appels à projets ; les dispositions spéciales pour les exploitants en agriculture biologique (allongement de la durée des certificats) ; les modalités d'agrément de nouveaux produits pour les vendeurs directs ; la fiche sécurité en élevage. (covid-19@frseabfc.com)

# Dispositions spéciales pour les exploitants en agriculture biologique

Dans le contexte sanitaire actuel, il a été demandé aux organismes certificateurs de suspendre jusqu'à nouvel ordre l'ensemble des contrôles sur place. Afin de trouver dans cette nouvelle situation un point d'équilibre qui permette à la fois la continuité de l'activité économique des opérateurs en Agriculture Biologique, des instructions spécifiques ont été données aux organismes certificateurs (OC) en agriculture biologique sur les points suivants :

1 - Les certificats en cours de validité arrivant à échéance, (ou arrivés à échéance depuis la crise), peuvent être prolongés à l'identique jusqu'au 31 mars 2021 sans contrôle sur place préalable à la décision. Les contrôles sur place permettant le renouvellement seront diligentés dans les meilleurs délais à la reprise des contrôles sur place.
Compléments : Cette prolongation d'un an peut paraître longue mais il s'agit de laisser le temps aux OC de mener les contrôles dans l'année et d'éditer les certificats ; en revanche la règle du contrôle annuel est maintenue ! Concernant les moyens et le nombre de contrôleurs des OC, il nous a été précisé que la priorité sera donnée aux contrôles annuels et à ceux d'habilitation (pour les nouveaux) en réduisant légèrement les contrôles additionnels/ inopinés.

2 - Des extensions de certificats en cours sont envisageables sans contrôle sur place, mais sur la base de contrôles documentaires à distance. Cependant toutes les extensions de certificats ne seront pas possibles. Les services de l'INAO travaillent en lien avec les OC à la détermination des cas possibles et aux modalités de contrôles documentaires à distance à mettre en place.
Compléments : On appelle *«extension de certificat»* la démarche qui consiste à ajouter un ou plusieurs produits. Cela peut correspondre à de nouvelles espèces cultivées (pour la mise à jour du certificat indispensable après la moisson en GC) mais également la bascule du C1 vers le C2 et le C2 vers le Bio ou encore le début de production de lait bio d'une exploitation engagée pour ses terres.
Nous avons bien rappelé que la priorité des OC en cette période devait être ce travail pour pouvoir disposer des certificats conformes pour la moisson. Pour certains agriculteurs nous savons déjà que l'actualisation des certificats se réalise à distance.

3 - À ce stade, il n'est pas possible de procéder à l'habilitation de nouveaux opérateurs en agriculture biologique pour lesquels aucun contrôle sur place n'aurait été réalisé avant la suspension des contrôles terrain.
Compléments : Important Cette mesure ne doit pas contraindre/ reporter les projets de conversions des producteurs. En effet ce qui importe pour la conversion est l'engagement auprès de l'OC choisi : la formalisation de l'engagement est conclue dès retour du devis et du formulaire d'engagement signés (faisant suite à la notification à l'agence bio). C'est bien cet engagement qui fixe la date de début de la conversion et qui est retenu pour les dossiers d'aides. L'audit terrain d'habilitation est mené dans les semaines suivantes mais dans le contexte actuel il interviendra plus tardivement. C'est à la suite de cette évaluation qu'est délivré le certificat Bio mais pour des producteurs en conversion sans produits à vendre dans les filières bios il n'est pas nécessaire lors de la 1re année. Seul risque identifié : un manquement constaté lors de la visite remettant en cause la date d'engagement en bio (engendrant un décalage de la conversion car l'audit sera tardif).
- Nous serons vigilants pour que les OC continuent d'instruire les dossiers des conversions afin de ne pas pénaliser les producteurs ayant fait le choix d'un passage en bio.
- Voici quelques cas particuliers d'installation en bio nécessitant rapidement un certificat qui pourraient poser problème et que l'INAO va creuser : lancement d'une activité pondeuses bio, reprise d'une exploitation bio, conversion immédiate de terres en bio (non traitées précédemment).
- Cependant pour les opérateurs avals (collectes, transfo, distrib…), il est conseillé d'attendre que la situation revienne à la normale avant d'engager une conversion car de toute façon il faudra patienter un certain temps avant l'audit terrain et donc la certification.
- NB : Pour les autres SIQO (AOP/IGP/LR), l'INAO a acté que les procédures d'habilitation se feront sur la base d'un contrôle documentaire en dérogation aux plans de contrôle.

Source Inao

# Précisions sur les dates des appels à projets (subvention pour les bâtiments d'élevage…)

Attention, des dispositions spécifiques ont été prises pour les appels à projets permettant d'obtenir des subventions dans le cadre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) pour la Bourgogne et la Franche-Comté.
Pour les projets de modernisation classique, énergie, effluents et transformation, commercialisation à la ferme :
- La période de dépôt des dossiers s'étale du 17 février au 4 septembre 2020 ;
- Trois phases de sélection des dossiers : 7 mai, 15 juillet et 25 septembre ;
- La sélection est déclenchée par la complétude du dossier à une date antérieure au 7 mai, au 15 juillet ou au 25 septembre.
Pour les TO équipements productifs et aires de lavage (avec cofinancement des agences de l'eau dont le calendrier est plus contraint) :
Dépôt des dossiers du 17 février au 1er juillet 2020 ;
2 phases de sélection : 7 mai et 15 juillet ;
La sélection est déclenchée par la complétude du dossier à une date antérieure au 7 mai ou au 15 juillet.




# Vendeurs directs agréés et nouveaux produits : fiches d'information pour la Direction départementale de la Protection des populations (DDPP)

Plusieurs adaptations réglementaires ont été accordées aux vendeurs directs face à la situation particulière du Covid-19.

En temps normal, toute manipulation d'une nouvelle catégorie de produits/activité absente du dossier d'agrément entraîne une nouvelle demande d'agrément (sauf si modifications mineures de fonctionnement/recette qui demande une mise à jour du dossier d'agrément sans envoi DDPP).

Suite à l'instruction technique, afin de ne pas entraîner de lourdes procédures administratives temporaires, les ateliers agréés qui mettraient en place une nouvelle catégorie de produits (pâte pressée par exemple) ou activité (congélation, mise sous vide…) doivent en informer leur DDPP au moyen d'une fiche d'information.
Pour les établissements agréés avec une nouvelle activité, des fiches d'information sont à compléter avant envoi à la DDPP, elles reprennent les éléments demandés dans l'instruction technique, construite en lien avec l'administration pour :

- La fabrication de pâtes pressées
- La congélation de caillé
- La mise sous vide (de lots entiers de préférence)

Ces fiches ne constituent pas une demande de mise à jour d'agrément en tant que telle, si le nouveau produit devient pérenne, il faudra faire une mise à jour de l'agrément en fin de crise.

Pour récupérer ces fiches contactez votre FDSEA.



# DESTOCKAGE MATÉRIELS D' OCCASION

**AUTUN à partir du 20 avril 2020**

## + de 200 matériels disponibles

*Prix affichés HT, sans reprises, dans l'état, départ Autun*

### Tracteurs

| | | |
|---|---|---|
| 10107 | CASE CS 100, 2003, 7800h, CHG QUICKE, B | 20 000 € |
| 10108 | CASE CVX 1155, 2006, 4850h, PTAVS RAV, B | 32 000 € |
| 10109 | CASE CVX 195, 2007, 5900h, B | 39 000 € |
| 10246 | CASE MAGNUM 7210, 1998, 7000h, B | 14 000 € |
| 10102 | CASE MAXXUM 5130, 1993, 11500h, M | 8 000 € |
| 10110 | DTZ AGT 7210 TTV, 2016, 2400h, TB | 68 000 € |
| 10112 | DTZ AGT K90, 2009, 5900h, CH MX T10, B | 24 000 € |
| 10111 | DTZ AGT M 600, 2012, 5100h, RAV PTAVS CH MP120, B | 30 000 € |
| 10114 | FENDT 516 Power, 2013, 2800h, PTO AVT CH 4X80, B | 78 000 € |
| 10115 | FENDT 824 SCR PROFI+, 2014, 3200h, EGNOS, B | 85 000 € |
| 10215 | FENDT 824 SCR PROFI+, 2013, 5950h, EGNOS, B | 65 000 € |
| 10216 | FENDT 826 PROFI +, 2017, 1800h, RTX, B | 140 000 € |
| 10217 | FENDT 924 VARIO COM3, 2009, 4800h, RTX, B | 85 000 € |
| 10218 | FENDT 939 PROFI + NOIR, 2015, 3500h, TB | 127 000 € |
| 10221 | FENDT 939 SCR PROFI +, 2012, 3200h, TB | 127 000 € |
| 10226 | LANDINI MITOS 90, 8900h, CHG MX 80 BMS, B | 11 000 € |
| 10229 | MF 5445, 6800h, CHG MX 80, B | 20 000 € |
| 10230 | MF 7614, 2014, 4600h, DYNA PTAVS CS, B | 38 000 € |
| 10233 | NH T7-235, 2012, 4600h, R CD RAV PTAVS, B | 40 000 € |
| 10235 | RENAULT 86, 6000h | 3 000 € |
| 10237 | RENAULT CERGOS 335, 2002, 4200h, B | 17 000 € |
| 10238 | VALTRA 6350 H, 2004, 6650h, PTAVS Clim CH Q 970, B | 20 000 € |
| 10245 | VALTRA A 104 H4, 2019, 300h, CH QUICKE G4S, B | 52 000 € |
| 10239 | VALTRA A 94 H, 2018, 1900h, 3 DE Crochet RAMA, TB | 32 000 € |
| 10240 | VALTRA N 141 ADV, 2009, 6000h, PTAVS RAV, B | 19 000 € |
| 10250 | VALTRA N 141 ADV, 2009, 5000h, PTAVS CS RAV, M | 23 000 € |
| 10241 | VALTRA N 143 H, 2014, 5700h, T412 FLEX 3e PESEE, B | 25 000 € |
| 10251 | VALTRA N 154, 2018, 850h, SMART Pompe 160 LM, TB | 75 000 € |
| 10242 | VALTRA N 163 VERSU, 2012, 4500h, BATI MX RAV, TB | 38 000 € |
| 10252 | VALTRA N 91 HITECH, 2006, 8500h, CH Q55 3/4e, B | 23 000 € |
| 10252 | VALTRA N 163 VERSU, 2012, 6500h, Q66, TB | 40 000 € |
| 10243 | VALTRA T 154 H, 2016, 3100h, VALTRA ARM CS , B | 53 000 € |
| 10253 | VALTRA T 172, 2011, 6200h, BLIND FOREST, B | 44 000 € |
| 10301 | VALTRA T 174 ACTIVE, 2016, 300h, RAV PTAVS, B | 58 000 € |
| 10300 | VALTRA T 203 DIRECT, 2015, 2750h, S EVO, B | 50 000 € |
| 10244 | VALTRA T 214 VERSU, 2015, 1500h, PTO AVT CS, B | 68 000 € |

### Télescopiques

| | | |
|---|---|---|
| 490 | J DEERE 3220, 2006, 6200h, CLIM PAL, B | 17 000 € |
| 125 | JCB 531-70 A, 5500h, M | 20 000 € |
| 084 | JCB 531-70 AS, 2006, 4700h, PALE, M | 20 000 € |
| 286 | JCB 531-70 AS, 2014, 5200h, PAL, B | 28 000 € |
| 488 | JCB 531-70 AS, 2010, 4800h, PN NEUF SS PAL, B | 35 000 € |
| 263 | JCB 531-70 AS, 2013, 4800h, PAL, M | 29 000 € |
| 161 | JCB 531-70 AS, 2015, 3000h, PN NEUF , B | 40 000 € |
| 840 | JCB 536-60, 2014, 6000h, SANS OUTILS, M | 20 000 € |
| 187 | JCB 536-70 AS, 2014, 5300h, PAL, B | 35 000 € |
| 840 | JCB 536-70 AS, 2014, 3300h, PAL 125 CV, TB | 39 000 € |
| 335 | JCB 550-80 AP, 2012, 2800h, PAL, TB | 50 000 € |
| 659 | MANITOU 634-120 LSU, 2006, B | 13 000 € |
| 163 | MERLO 34,7 TOP, 2008, 6500h, PAL CLIM, B | 19 000 € |

### Faucheuses

| | | |
|---|---|---|
| M0794 | KUHN GMD 3110, 2015, B | 4 000 € |
| M0929 | KUHN GMD 3510 | 6 400 € |
| C1525 | KUHN GMD 602, M | 2 600 € |
| C0119 | KUHN GMD 602, 1998, M | 1 200 € |
| C0464 | KUHN GMD 602, 1998, M | 1 200 € |
| D0895 | KUHN GMD 602, 2002, M | 1 200 € |
| C0729 | KUHN GMD 702, 1999, M | 4 000 € |
| C1723 | KUHN GMD 702, 2000, B | 1 800 € |
| D1932 | KUHN GMD 702, 1999, B | 1 500 € |
| D0042 | KUHN GMD 802, 2006, B | 3 500 € |
| D0568 | KUHN GMD 802, 2006, B | 4 000 € |
| D1432 | KUHN GMD 802, 2008, B | 3 900 € |
| C1363 | KUHN GMD 802, 2005, B | 3 200 € |
| C0453 | KUHN GMD 802, 2003, B | 3 500 € |
| 40119 | VICON CM 217, M | 500 € |
| 40118 | JOHN DEERE 1365 FC, 2006, B | 5 000 € |

### Faneuses

| | | |
|---|---|---|
| 50216 | KRONE KW 6-70/6, 2004, M | 1 000 € |
| 064 | KRONE KW 6-70/6, 2002, M | 1 000 € |
| E1606 | KUHN GF 6401 MH, 2002, TB | 2 900 € |
| B0883 | KUHN GF 7001 T, 2003, B | 1 200 € |
| A1549 | KUHN GF 7601 MH, 2003, B | 3 500 € |
| A1564 | KUHN GF 7601 MH, 2004, M | 3 800 € |
| C3024 | KUHN GF 8501 MH, 2004, M | 3 300 € |
| D0242 | KUHN GF 8501 MH, 2006, B | 4 400 € |
| D0838 | KUHN GF 8501 MH, 2008, M | 3 800 € |
| C3557 | KUHN GF 8501 MH, 2005, M | 4 400 € |
| D0292 | KUHN GF 8501 MH, 2006, B | 4 400 € |
| C2876 | KUHN GF 8501 MH, 2005, TM | 3 300 € |
| C2843 | KUHN GF 8501 MH, M | 6 800 € |
| D0371 | KUHN GF 8501 T, 2000, B | 2 200 € |
| A0118 | KUHN GF 8501MH, 2002, B | 3 900 € |

### Andaineurs

| | | |
|---|---|---|
| 60203 | KRONE 421, B | 1 600 € |
| B0620 | KUHN GA 4321 GM, 2001, B | 2 300 € |
| A1308 | KUHN GA 4311, 1999, M | 2 000 € |
| C2618 | KUHN GA 4321 GM, 2004, B | 3 100 € |
| C2268 | KUHN GA 4321 GM, 2004, B | 2 700 € |
| C1743 | KUHN GA 4521 GM, TDEM, B | 2 500 € |
| 60204 | POTTINGER 421 DN, 2010, TDEM, B | 3 500 € |

### Presses balles rondes

| | | |
|---|---|---|
| 30214 | VICON RV 1601, 2005, 30000b, F-F, B | 5 000 € |
| 30215 | VICON RV 1601, M | 3 200 € |
| 30102 | WELGER RP 435 FARM, 2008, 20000b, M | 9 500 € |
| 30105 | WELGER RP 435 FARM, 2010, 12000b, RTA, M | 13 500 € |
| 30109 | WELGER RP 505 , 2006, 24000b, B | 7 800 € |
| 30101 | WELGER RP 520 FARM, 2004, 20000b, M | 7 800 € |
| 30107 | WELGER RP 520 FARM, 2001, 30000b, B | 6 000 € |
| 30104 | WELGER RP 535 FARM, 2007, 13500b, B | 13 500 € |

### Autochargeuse, Enrubanneuses, Ensileuse

| | | |
|---|---|---|
| 30319 | Auto POTT EUROPROFI, 5000, 2009, 32 CTX, TB | 31 000 € |
| 30530 | KV 7335, 2005, B | 5 200 € |
| 30529 | LELY ATIS PT 130, 2012, TB | 4 500 € |
| 30528 | MASCAR 1800 PORTEE, 2005, B | 2 650 € |
| 30531 | TANCO 1050A | 3 200 € |

### Bennes, Bétaillères, Plateaux

| | | |
|---|---|---|
| 70015 | Benne MAITRE BMM 120, 2012, R ENSI ANTICAB, B | 11 000 € |
| 70012 | Benne BRIMONT BB8, M | 1 600 € |
| 70016 | BT PONGE 5 M, FOND HS, M | 750 € |
| 70017 | BT TOUTACIER 4,5M, PT COULISSANT, M | 1 000 € |

### Epandeurs de fumier

| | | |
|---|---|---|
| 70003 | SODIMAC RAFAL 1200, 2004, E20 Ctral Porte CDE Elec, M | 5 000 € |
| 70004 | SODIMAC RAFAL 1200, 2004 E3, B | 5 000 € |
| 70007 | SODIMAC RAFAL 3250, 2014, CTRAL E20 CDE ELEC, B | 15 000 € |
| 70008 | SODIMAC RAFAL 3300, 2015, T AR CTRAL E20 CDE ELEC, M | 16 000 € |
| 70017 | SODIMAC RAFAL 3400, 2010, PN Neuf E20 Porte Ctral, B | 16 500 € |

### Charrues

| | | |
|---|---|---|
| 80001 | GREGOIRE BESSON 5 NSM, Secu Meca Ressort RK5514, M | 3 500 € |
| 80002 | KV 4 CORPS NSM, 2008, DPT HYDRO, TB | 9 000 € |

### Déchaumage, Outils du sol, Semoirs

| | | |
|---|---|---|
| 80016 | BONNEL CHISEL 11 Dents, 2009, N ST RLX 600 CROSSB, B | 5 000 € |
| 80021 | HEVA TRIPLE TILLER 5M, Semi Port. R AV RLX V Profil, B | 23 000 € |
| 80053 | KUHN CULTIMER 350, 2012, T RING, B | 9 500 € |
| 80017 | QUIVOGNE HIBRIDE 350, 2014, RLX + Herse Peigne, TB | 5 600 € |
| 80019 | QUIVOGNE SOL X 2 32 Disques, 2017, 3,6M Repliage, TB | 8 900 € |
| 80023 | KV CULTIVATEUR 3,40M, 1988, 13 Dents NSM, B | 1 200 € |
| 80024 | VIBROCULTEUR, 37 DENTS, 3,70 m, B | 400 € |
| 80025 | KOKERLING TRIO 400 | 6 500 € |
| 80005 | HR AMAZONE KG 302 CULTIMIX, 2000, B | 3 500 € |
| 80008 | KUHN HR 300, B | 1 500 € |
| 80010 | COMBINE KUHN HR 4002 D +, 1997, MAXIPACKER, B | 4 000 € |
| 80004 | KUHN HR 4003 D, B | 4 200 € |
| 80032 | KUHN HRB 40D, PACKER, B | 1 800 € |
| 80007 | POTTINGER 3 M, Portacourt Hydro Packer, B | 3 200 € |
| 80012 | KUHN HR 300 NODET 3M 19 RGS, 1985, Integree, M | 2 300 € |
| 80015 | LELY HR LELY Comb. semoir, Pneumatique, M | 1 500 € |
| 80011 | Sem EUROP 3M MECA, M | 500 € |
| 80009 | Sem NODET AS 300, TRACEURS, M | 750 € |
| 80006 | Sem SULKY MASTER, 19 RGS, M | 1 000 € |
| 80031 | HERSE PRAI. DOUCET 560, TM | 500 € |

### Pulvés, Dist. engrais

| | | |
|---|---|---|
| 80036 | BLANCHARD Grand Large 3200, 2005, 28M GV 7 Tron CD, B | 8 000 € |
| 80030 | EVRARD METEOR+ 4100, 2000, 36M 2 ALU ESS SUIV, M | 5 500 € |
| 80032 | EVRARD METEOR+ 4200, 2007, 28/30M 3 BR Tronc Auto, B | 17 000 € |
| 80037 | BERTHOUD FORCE 10 Berjust, 18 M 4 Tronc.DPM, B | 2 500 € |
| 80038 | HARDI 800L/12M, TB | 1 000 € |
| 80040 | AMAZONE ZAM SPECIAL, 1500L, B | 1 000 € |
| 80044 | KUHN AXIS 40-1W, 2008, B | 2 800 € |
| 80042 | KUHN MDS 932R2, 2003, 1500L, Bache Telimat, M | 700 € |
| 80045 | OMB 1500L, TB | 450 € |

### Dérouleuses

| | | |
|---|---|---|
| 90049 | ALTEC DR 160 A, TB | 2 200 € |
| 90050 | ALTEC DR 160A, 2010, Chaine Neuves, B | 1 600 € |
| 90004 | ALTEC DR 200 A, 2015, B | 2 800 € |
| 90051 | ALTEC DR 200 S, 2009, M | 1 100 € |
| 90001 | HE-VA Rondo dan 2007, ATT Mlt +3 Points, M | 1 100 € |

### Mélangeuses

| | | |
|---|---|---|
| 90045 | KEENAN MECA FIBRE 320, 2011, KIT FIBRES, B | 5 500 € |
| 90044 | KUHN 2070 EUROMIX, 2005, M | 3 333 € |
| 90047 | SUPERTINO VM2 21M3, 2004, TAPIS 90, M | 8 300 € |
| | SUPERTINO VM3 30M3, 3 vis, tandem Suiv. demo pailleuse, TB | 50 000 € |

### Pailleuses

| | | |
|---|---|---|
| 90042 | JEULIN OCEANE 2, Portee CDE ELEC, M | 1 000 € |
| 90035 | JEULIN OURAGAN 140, Portee CDE ELEC, M | 2 000 € |
| 90034 | KUHN 2060 M, 2008, B | 3 500 € |
| 90033 | KUHN 3050 A GRIFFFE, 2004, TB | 1 200 € |
| 90052 | LUCAS CASTOR 180 RC, 2012, PORTE Hydro, TB | 10 000 € |
| 90053 | LUCAS CASTOR 30, 1999, CDE CONFORT, B | 2 000 € |
| 90020 | LUCAS CASTOR 30 RC, 1999, M | 2 800 € |
| 90011 | LUCAS CASTOR 60 GUC, Lucatro Tremie, M | 3 000 € |
| 90014 | LUCAS CASTOR 60 RC, 2002, M | 3 400 € |
| 90015 | LUCAS CASTOR 60 RC, 2004, B | 3 400 € |
| 90017 | LUCAS CASTOR 60 RUC TWIN, 2008, B | 7 500 € |
| | LUCAS CASTOR 60 RUC DEMO, TB | 18 000 € |
| 90023 | LUCAS RAPTOR, 2003, CDE ELECT, B | 3 900 € |
| 90021 | LUCAS RAPTOR C, 2005, M | 3 000 € |
| 90041 | SUPERTINO SD4E, 2005, CDE ELEC, B | 2 300 € |
| 90043 | SUPERTINO SD4E, 2008, B | 2 300 € |

### Broyeurs, Gyrobroyeurs

| | | |
|---|---|---|
| 100117 | DESVOYS DRX 320, 1994, M | 800 € |
| 100118 | DESVOYS UNIVERSEL 270, DEPORT HYDRO, B | 1 000 € |
| 100103 | GYRAX G 3300 HD, B | 3 500 € |
| 100100 | GYRAX HD2800, 2015, B | 4 500 € |

### Broyeurs de haies

| | | |
|---|---|---|
| 100107 | KUHN 4951 HE, 2004, CDE B P, M | 4 500 € |
| 100110 | LAGARDE VEGA 480, 2007, CDES , M | 3 500 € |
| 100114 | MC CONNEL MAG 480, 2008, B | 3 800 € |
| 100113 | MC CONNEL MAG 480 E, B | 3 200 € |
| 100120 | MC CONNEL MAG 480 T, 2003, CTX Y , B | 3 500 € |
| 100121 | SMA GRIFFON 1155, 2012, Pivot CD BP Refro, B | 6 500 € |
| 100106 | SMA SUPER FENEC, 2003, CD ÉLEC, M | 1 400 € |

### Chargeurs, Outils

| | | |
|---|---|---|
| 110002 | QUICKE Q56, 2015, AD N 123 H3, B | 4 500 € |
| 110001 | QUICKE Q68, ADAP T153 3e FCT , TB | 6 000 € |
| 110006 | MAGSI BMS 2,45M, Griffe HS MERLO, M | 750 € |
| 110005 | MAILLEUX MX W 500, ATT MERLO, B | 1 300 € |

### Divers

| | | |
|---|---|---|
| 110019 | Cage de contention MARECHALLE, Pesee, M | 1 300 € |
| 110012 | Cureuse GREFFET G2000, 2006, CTX Neufs, Rév., B | 2 000 € |
| 110016 | Enfonce Pieux RABAUD TurboFRAP Pend., B | 2 200 € |
| 110011 | Rabot DESVOYS JUNIOR, ATT MAILLEUX, Neuf | 1 000 € |
| | Jumelage SOMAC, 12, 4R46, KLEBER | 380 € |
| | Aplatisseur TOY, 3 RLX, | 600 € |
| | Aplatisseur TOY, | 450 € |

État des matériels : TM=Très moyen, M=Moyen, B=Bon état, TB=Très bon état


**G. BUCHEZ**

www.gbuchez.fr

24, rue Nicephore Niepce

71400 AUTUN

Vos interlocuteurs Occasion

Cédric Sanchez
06 88 68 14 53
cedric.buch@orange.fr

Nicolas Buchez
06 63 71 95 33
nicobuchez@gmail.com

# Le goutte-à-goutte n'économise pas que de l'eau

La micro-irrigation de surface ou enterrée sécurise une production à haute valeur ajoutée, simplifie le suivi en cours de saison, et réduit les tensions avec la société civile. Des intérêts qui doivent être considérés, sachant que les économies d'eau et les bénéfices promis sur le rendement ne sont pas toujours au rendez-vous.



Rain-Flo

L'enterrage des gaines autorise le désherbage mécanique, limite le développement d'adventices, réduit le risque de dégâts (qu'ils soient imputables aux gibiers ou relèvent d'actes de vandalisme). L'eau est capable de remonter environ 20 à 25 cm au-dessus des goutteurs, et se diffuse sur 30 à 80 cm de part et d'autre de ceux-ci (selon la texture du sol).


ICS Agri

Le goutte-à-goutte de surface avec gaines jetables (avec paroi fine, environ 200 microns) est souvent préféré sur des petites parcelles où un décompactage profond doit être maintenu ou encore dans le cas de parcelles louées. L'investissement initial est moins important, mais la technique exigera ensuite un volume de travail supérieur : mise en place des lignes après le semis, puis retrait avant la récolte.

La micro-irrigation ne couvre encore qu'environ 3 % de la superficie totale irrigable française (soit 70 000 hectares), principalement dans les vergers, cultures maraîchères et florales et sous serres. *«Le goutte-à-goutte enterré reste très marginal, au stade expérimental en grandes cultures»*, notaient en septembre 2017 les auteurs du rapport *«Évaluation des économies d'eau à la parcelle réalisables par la modernisation des systèmes d'irrigation»* (Irstea de Montpellier, UMR G-Eau). *«Le retour sur investissement - compris entre 700 et 3 000 euros par hectare, si la source d'eau est proche de la terre à cultiver - se fait normalement en deux ou trois ans»*, assure pourtant l'entreprise israélienne Netafim, qui a installé des systèmes de micro-irrigation en grandes cultures depuis 2010. *«Nous ne sommes pas le pays qui présente les plus grosses contraintes hydriques, et la mécanisation avec enrouleurs ou pivots est déjà bien développée. Dans ces conditions, les bénéfices ne sont pas systématiques»*, note Francisco Buscamante, son représentant français.

## Économies d'eau, et d'énergie

*«Chez un nos clients éleveur laitier, qui passait son temps à déplacer des enrouleurs, malgré un débit de pompage déjà réduit au regard de sa surface, la mise en place du goutte-à-goutte a permis d'optimiser le volume d'eau apporté»*, note Sébastien Chauvet de la société Martineau Irrigation (Charente-Maritime), qui pointe ici les bénéfices en termes de main d'œuvre et d'énergie. Mais le principal argument du goutte-à-goutte est qu'il s'affranchit totalement des pertes d'eau dans l'atmosphère, qui peuvent atteindre 30% en couverture intégrale. A l'absence d'irrégularités d'apport liées au vent, de pertes par percolation ou ruissellement, s'ajoutent la réduction du stress hydrique ou d'asphyxie racinaire. Théoriquement, le goutte-à-goutte pourrait donc permettre d'augmenter les rendements. Les différents essais réalisés sur pommes de terre, blé dur ou maïs n'aboutissent toutefois pas à des conclusions unanimes. L'économie d'eau et le gain de rendement ne sont pas systématiques, ils dépendent en particulier de l'espacement entre les goutteurs. L'économie d'eau se révèle plus importante dans les sols à faible réserve utile (RU), où les pertes par drainage et ruissellement peuvent s'avérer importantes lors d'une aspersion. Elle s'exprime particulièrement lors des saisons humides, avec un grand espacement entre les lignes (ex : 1,50 mètre). Mais des baisses de rendement sont parfois observées en régime limitant, comme à Villeneuve-de-Marsan sur un essai mené depuis 2012 par la Chambre d'Agriculture des Landes. *«Globalement, sur les cinq premières années d'expérimentation, l'économie moyenne d'eau est de plus de 25% par rapport à la parcelle témoin avec cependant des baisses de rendement en maïs»*, relèvent les experts, qui formulent l'hypothèse d'une sous-évaluation du besoin à la floraison (dose apportée : 3,5 mm/jour) pour expliquer la baisse de 6 à 10% du rendement observée entre 2014 et 2017.

sarl WALTER
TOUT POUR L'IRRIGATION
Depuis 1937
Une gamme complète
• enrouleurs • pompes électriques
• pompe thermiques • groupes thermiques insonorisés
• stations de pompage automatisées


ACCESSOIRES, ENTRETIEN ET DÉPANNAGE
TOUTES MARQUES
CONFIEZ-NOUS VOS PROJETS
Sarl WALTER 03 80 79 17 37
Route de Varanges, 21110 Rouvres en Plaine
www.sarlwalter.fr
IRTEC PERROT BY LINDSAY rovatti GARENI industrie Moteur de réussite

Votre spécialiste Arrosage
BAUER- OTECH- IRRIMEC
depuis plus de 25 ans
Enrouleur - Pivot - Station de Pompage et Réseau
Carrière et Manège Equin - Abreuvement du Bétail
Départements : 03 -18 - 58 - 71
Audin
Ets AUDIN sarl - Villeneuve-sur-Allier (03)
04 70 43 30 33 • www.audin-agri.com


| Economie d'eau (%) ➦ | Nouveau | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Ancien** | | Pivot basse pression | GGS | GGE |
| Enrouleur | Essais | | | Année humide 47-70%<br>Année sèche 18-34%<br>Année moy à sèche 37%<br>Année très sèche 8% |
| | | | | 19% |
| | Suivis de pratiques | 1-10 % | | |
| | | 16 % | 15 - 27 % | |
| | | 26 % | Année pluvieuse 20 % | |
| Couverture intégrale | Essais | | | 11 % |
| | Suivis de pratiques | | 26-32 % [23] | |
| Pivot / Rampe | Essais | | Année humide 20 à 30% 4% | Année moyenne 27-29%<br>Année sèche 21% |
| | Suivis de pratiques | | | |

| RU inconnue | RU < 80 mm | RU = 80-130 mm | RU > 130 mm |
|---|---|---|---|

**Économies d'eau réalisées dans les références collectées (essais de recherche scientifique et suivis de pratiques sur le terrain), pour le maïs, lors du changement de système d'irrigation.**
Source : rapport « Évaluation des économies d'eau à la parcelle réalisables par la modernisation des systèmes d'irrigation » (Irstea de Montpellier, UMR G-Eau, Septembre 2017).


Netafim

**Le pilotage très précis de l'irrigation par goutte-à-goutte ouvre également la voie à la fertirrigation.**

### Une nouvelle façon de piloter

*«Il faut démarrer un peu plus tôt qu'en «conventionnel» et bien anticiper les stress hydriques, plus difficiles à rattraper»*, constate aussi Olivier Grenot, installé à Thenac (Charente-Maritime). Depuis trois ans, l'agriculteur installe un goutte-à-goutte de surface sur environ 25 hectares pour sécuriser sa production de maïs pop-corn. Les lignes sont réparties un rang sur deux, tous les 1,50 mètre environ. Les goutteurs de l'installation apportent entre 0,8 et 1 litre par heure en alternance sur quatre *«secteurs»* (soit toutes les 6 heures). *«Je démarre avec 12 heures d'apport pour créer une motte humide autour des goutteurs. Puis j'assure le pilotage via mon smartphone, grâce à des sondes capacitives qui mesurent la RFU entre 10 et 50 cm de profondeur»*, explique Olivier Grenot, qui apporte aussi 50 unités d'azote par ce biais en période de floraison. Convaincu de l'avenir prometteur qui s'offre à la technique, l'exploitant assure réaliser des économies d'énergie (une pompe moins énergivore a remplacé celle qui alimentait les pivots à une pression plus élevée) et gagner jusqu'à 50 % d'eau sans amputer le rendement.

Et si le montant de l'investissement - 250 euros/ha/an environ pour les gaines jetables – nécessite encore de cibler une culture à forte valeur ajoutée, un dernier avantage de taille est mis en avant par celui qui exploite des parcelles en bordure d'agglomération : éviter les tensions avec les riverains.

**Guillaume Le Gonidec**

## • les *nouveautés* • les *nouveautés* • les *nouveautés* • les *nouveautés*

### **Lindsay** Une solution universelle pour la surveillance des pivots



Lindsay

Solution économique de suivi à distance, le dispositif FieldNet Pivot Watch s'installe sur tout type de pivot d'irrigation, quelle que soit la marque. Autonome en énergie grâce à son panneau solaire, il se monte très facilement sur le tube de la dernière travée. Il permet de visualiser, en temps réel, depuis un smartphone, une tablette ou un PC, le fonctionnement du pivot, avec la possibilité de configurer des alarmes. Disponible en option, la fonction FieldNet Advisor se présente comme un outil d'aide à la planification de l'irrigation intégrant le type de culture, le type de sol, la date de semis et les infos météo.

### **Valley** Une plateforme numérique pour l'irrigation

La plateforme Valley 365 réunit l'ensemble des applications numériques (Valley Insight, Valley Scheduling, Agsense, VRI…) du spécialiste de l'irrigation, facilitant la gestion des cultures, le pilotage des installations et l'optimisation des apports d'eau. Les informations sont réparties dans quatre menus : prévision, pilotage, analyse et optimisation. Hébergée sur un cloud, cette solution est disponible depuis le PC ou un appareil mobile.



Valley

### **Sencrop** rachète Visio-Green et conforte sa place de leader des stations météo connectées


Sencrop

Les deux principales start-up françaises spécialisées dans les stations météo connectées ne font désormais plus qu'une après le rachat de Visio-Green Agriculture par Sencrop. Ce rapprochement conforte la place de leader européen de Sencrop qui, avec un volume annuel porté, après acquisition, à 10 000 stations météos commercialisées, devance largement ses concurrents. Après sa levée de fond de 9,1 millions d'euros en janvier 2019, cette start-up lilloise, créée en 2016 par Martin Ducroquet et Michael Bruniaux, se donne des moyens supplémentaires pour réussir son développement à l'international. De son côté, Visio-Green, détenue par la société Latitude GPS dirigée par Emmanuel Vauquelin et par la coopérative Scael, se présentait comme le second acteur du marché des stations météo avec 1 800 unités commercialisées par an. Créée en 2016, elle diffusait également d'autres solutions connectées, telles que des sondes mesurant la température des tas de grain, des jauges pour citernes à fuel ou cuves d'azote, des compteurs d'ouverture et de fermeture de portes ou d'arrêt et de démarrage d'engins… Le repreneur n'intègre pas l'ensemble de ces produits à son catalogue, mais il s'engage à en assurer le suivi et le service après-vente durant deux ans. Latitude GPS devient pour sa part distributeur des équipements connectés Sencrop pour ses propres clients à qui il propose les stations météo Raincrop surveillant la température de l'air, l'hygrométrie et la pluviométrie et Sencrop + pourvue en plus d'un anémomètre.

VOTRE SPÉCIALISTE IRRIGATION
• ENROULEURS • COUVERTURE INTÉGRALE • GOUTTE À GOUTTE
• Pompes CAPRARI
• Groupes d'irrigation insonorisés IRTEC
• Stock de pièces: tuyaux, raccords...
• SAV spécialisé
Brazey MOTOCULTURE
21470 BRAZEY en PLAINE
03 80 32 00 50 - 06 09 92 03 30
distributeur irrifrance

Génétique

# Comment la crise sanitaire handicape l'amélioration génétique

**Élément très important de l'élevage, l'amélioration génétique se bat au quotidien pour éviter la perte de précieuses données, en raison des contraintes du confinement. Tour d'horizon en Bourgogne Franche-Comté avec des bovins viande, lait, et des ovins.**



Pour le Herd book charolais, la difficulté dans la collecte de données destinées à l'amélioration génétique porte surtout sur les jeunes bovins.

Difficile de composer facilement avec des règles drastiques de confinement pour une activité qui repose en très grande partie sur la visite régulière des élevages, la réalisation de nombreux contrôles et la collecte de données. C'est le cas de l'amélioration génétique. Dans un communiqué du 7 avril, France Génétique Élevage (FGE) s'inquiétait des répercussions du confinement, à moyen terme, sur les programmes de sélection. L'organisme constatait, dès la mi-mars, des niveaux de collecte de données en baisse de 30 à 70 %. Il travaille aujourd'hui sur plusieurs pistes afin d'adapter les calculs de valeurs génétiques de fin de printemps, automne et de l'hiver 2020. Sur notre région, qu'en est-il ? Le Herd-book charolais (HBC) est un bon poste d'observation. Son président depuis septembre 2019, Sébastien Cluzel, éleveur dans le Puy-de-Dôme, dresse un état de la situation : *« Notre service est suspendu jusqu'à la fin du confinement. Nos techniciens ne vont plus dans les fermes. Quelques personnes en télétravail continuent de tenir leurs dossiers à jour. C'est compliqué pour la collecte des données même s'il faut savoir que cette période de l'année est traditionnellement marquée par une activité moins intense. Nous ne sommes pas en période de certification. Le pointage de génisses se trouve reporté à cause du contexte. On va surtout devoir gérer ce report d'activité. On espère que ce confinement va durer le moins longtemps possible. Le vrai problème qui se pose, c'est sur la collecte des poids et sur les pointages des bovins croissance, autant de données qui comptent pour le progrès génétique de demain. Pour les veaux d'automne pour lesquels il n'est pas possible d'obtenir un poids de 110 jours tout de suite en raison de l'arrêt des pesées, on a pris une décision au niveau de Charolais France, en concertation avec France conseil élevage (FCEL) : que l'on puisse prendre le poids 120 jours dans l'indexation charolaise. On a réaménagé les protocoles de pesée et de pointage de manière à ce que les éleveurs subissent le moins de conséquences possibles. On est également en train de voir si on peut génotyper certains animaux, mais pour cela, il faut pouvoir prélever chez nos éleveurs ce qui sous-entend des prises de précautions pour nos personnels que nous ne sommes pas pour l'instant capables d'instaurer. Nous n'avons ni masques, ni gel hydroalcoolique, d'autres secteurs sont prioritaires sur ces points et c'est bien normal ».*

## Revoir les protocoles ?

Le président du HBC considère néanmoins que la situation actuelle doit conduire à une réflexion de fond : *« Elle doit nous amener, au niveau de Charolais France et du HBC à réfléchir sur la rigidité des protocoles actuels de collecte de données. Ils n'ont plus à prouver leur efficacité. Ils fonctionnent, c'est un fait, mais le contexte actuel met aussi en évidence leur lourdeur et leur rigidité. Cela implique des obligations d'adaptation mais je pense qu'une fois que nous serons revenus à la normale, il faudra tirer des enseignements de ces adaptations, et peut-être s'en servir pour faire évoluer des protocoles qui ont été définis dans les années quatre-vingt-dix. On a un peu évolué vers des pesées éleveurs en présence de techniciens, avec, parfois, quatre pesées par an pour tous les animaux : ça, aujourd'hui, c'est l'exemple type de lourdeurs et de coûts que ne peuvent plus supporter les éleveurs et ce, d'autant plus que l'objectif du retour à la normale s'accompagne d'une absence totale de visibilité sur ce que va être le marché de la viande. Il faudra qu'on tire des enseignements de cette crise pour faire évoluer nos protocoles d'amélioration génétique, les rendre moins lourds, plus agiles et capables de s'adapter à des situations anormales ».*

## La question des bovins croissance

Toutefois, jusqu'à quand peut-on considérer que la perte de données actuellement subie ne constitue pas un fossé impossible à combler, et donc, un vrai handicap pour l'amélioration génétique en race charolaise ? *« Au HBC,* précise Sébastien Cluzel, *nous sommes en charge du pointage des animaux adultes : les génisses à partir de 30 mois et après vêlage. Là-dessus, nous avons une certaine souplesse qui fait que nous allons pouvoir reporter la collecte, mais si ce report dépasse deux mois cela va nous poser des problèmes de surcharge d'activité. Le plus problématique, c'est sur les bovins croissance et la question des pesées des veaux, comme je vous l'expliquais. Après un mois d'inactivité, nous avons des Poids âge type (PAT) qui vont sauter et qui ne serons pas pris en compte. C'est pourquoi nous avons vu avec FCEL comment nous pouvions adapter au plus vite et de manière transitoire le protocole pour faire en sorte que nous perdions le moins de PAT possibles, tant que l'indexation continue à avoir son effet. À court terme, la crise actuelle n'a pas bouleversé notre quotidien en tant qu'éleveurs, on fait toujours notre boulot mais nous risquons de payer les pots cassés à plus long terme, face à une désorganisation économique totale, nationale et internationale. Quelles consommations aurons-nous après la crise ? Comment seront valorisés nos produits ? C'est l'inconnue, d'autant plus qu'on attendait une consommation de viande française un peu plus importante du fait de l'arrêt de la Restauration hors domicile (RHD) et on s'aperçoit que les cours sont à la baisse ce qui est incompréhensible. La situation est tellement inédite qu'on n'a pas beaucoup de réponses ».* Au HBC, c'est donc pour l'instant des questions d'organisation du travail dans le futur proche qui s'imposent, comme le confirme Aude Torrent, sa directrice technique : *« Nos collectes de pointage sont repoussées à plus tard. Elles nous permettent d'estimer différents points sur des animaux adultes : le bassin, la rectitude du dos, les aplombs, la longueur ou la largeur des culottes… Ces données nous permettent de qualifier les animaux. Le fait qu'on ne fasse que du pointage d'adultes a quand même un avantage dans les circonstances actuelles : la donnée est moins impactée que dans le cas d'animaux jeunes pour lesquels on doit réaliser des pointages à des étapes bien précises de la croissance. Après la crise, nous aurons plus de travail parce qu'il y aura plus d'animaux à voir et que nous aurons du retard à rattraper, mais cela n'impactera pas les données derrière. Notre activité d'inscription des animaux au HBC est également reportée pour l'instant ».*

## L'équilibre fragile du contrôle laitier

L'amélioration génétique doit faire face à d'autres problématiques dans le cas d'élevages de vaches laitières. Nicolas Michaud, éleveur de prim'holstein en Côte-d'Or, président d'Alysé et impliqué dans la charte de l'Organisme de sélection (OS) Gènes Diffusion y est directement confronté :

QUAND
VOUS REFERMEZ
UN I-JOURNAL
UNE NOUVELLE VIE
S'OUVRE À LUI.

EN TRIANT VOS JOURNAUX, MAGAZINES, CARNETS, ENVELOPPES, PROSPECTUS ET TOUS VOS AUTRES PAPIERS, VOUS AGISSEZ POUR UN MONDE PLUS DURABLE. DONNONS ENSEMBLE UNE NOUVELLE VIE À NOS PRODUITS.
CONSIGNESDETRI.FR

CITEO
Le nouveau nom d'Eco-Emballages et Ecofolio



**Dans l'élevage laitier, c'est la question du contrôle de la performance laitière qui est au centre de toutes les interrogations.**

*« C'est un problème sur la partie échange de données. Nous avons stoppé le contrôle laitier et nous n'avons plus de données sur les performances laitières qui remontent dans les bases de collecte génétique. Pour l'instant, nous n'avons qu'un mois de retard mais, en temps normal, nous devons avoir 90 jours entre deux contrôles, pour ne pas perdre l'agrément. Au regard de l'évolution de la situation, on risque de se retrouver à la limite de la perte de l'agrément. Avec les OS et France conseil élevage, nous regardons actuellement comment faire pour mettre des coefficients permettant de réindexer nos animaux »*. Les relevés pour les indexations interviennent tous les mois : *« nous réalisons 11 contrôles sur une année. Ils servent à vérifier la qualité du lait, sa quantité. Nous avons également des personnes qui viennent pointer les vaches une à deux fois par an. Ils regardent la qualité de la mamelle, son encombrement sur la vache, les aplombs (une donnée très importante qui conditionne le rendement laitier de l'animal), le caractère de la vache, la morphologie du bassin… Cet aspect-là peut se décaler et être rattrapé par la suite, en revanche, les contrôles mensuels qui n'auront pas été effectués seront perdus »*. Pour un éleveur tel que Nicolas Michaud, fortement impliqué dans l'amélioration génétique, (son exploitation s'est inscrite dans la charte Gènes Diffusion en 2012) quelles peuvent être les conséquences de ces pertes de données ? *« Cela peut poser des problèmes pour l'indexation de mère à taureau. Si nous avons des mâles qui naissent de mères à taureau, nous ne disposerons pas d'assez d'éléments pour pointer la mère et pour valider que le taureau soit sélectionné afin de devenir un futur reproducteur. Notre exploitation fait partie de celles, en Bourgogne Franche-Comté, qui participent à la sélection de mères à taureau. Sur la centaine de vaches que nous avons, une vingtaine est issue du schéma de sélection dans le but d'améliorer la génétique »*. Une des prim'holstein de Nicolas Michaud est aujourd'hui classée parmi les vingt meilleures, génétiquement, au classement national.

## L'indispensable adaptation

L'élevage ovin n'est pas non plus épargné. Aline Bonnot est directrice de l'Organisme de sélection (OS) Mouton Charollais. Actuellement, la majeure partie de son temps est consacrée à trouver des solutions d'adaptation face aux conséquences du confinement, pour les 110 adhérents répartis sur une trentaine de départements français : *« la première conséquence porte sur le contrôle de performances, réalisé par une trentaine de prestataires sur toute la France. En tant que race bouchère, nous demandons aux éleveurs de peser les agneaux, autour de 30 et de 70 jours, mais, en raison du nombre de prestataires, il y a eu des élevages où le peseur a pu continuer de passer en appliquant les consignes de sécurité, et d'autres où les techniciens n'ont pas pu passer. Cette situation nous a conduit à assouplir un peu notre protocole : nous avons autorisé les pesées par l'éleveur. Aujourd'hui au moins 80 % des éleveurs ont donc procédé aux pesées par eux-mêmes. C'était indispensable pour maintenir les performances parce qu'on ne peut pas se permettre d'attendre si on veut traiter et analyser le poids de l'agneau. Cette étape est la base de tout pour l'amélioration génétique chez nous »*. L'OS Mouton Charollais est aussi confronté à un autre écueil actuellement, car, en tant qu'OS qui cherche à améliorer les qualités bouchères, il organise chaque année deux stations d'évaluation de contrôle individuel à Palinges, en Saône-et-Loire. *« La rentrée pour la première de ces deux stations,* précise la directrice, *aurait dû se faire le 9 avril, mais fin mars, nous avions décidé de l'annuler. Néanmoins, nous avons tâté le terrain auprès de nos éleveurs afin de voir qui serait motivé si, malgré tout, nous parvenions à organiser quelque chose. Finalement, le 10 avril, nous avons pris la décision de maintenir une entrée de station pour le 20 avril et pour éviter tout problème, nous sommes en train d'organiser des co-transports. Habituellement sur ces stations, nous avons entre 40 et 50 éleveurs qui amènent leurs animaux, et là nous faisons en sorte qu'il y ait des camions pour regrouper les béliers de chaque région et qu'il n'y ait au final que 4 ou 5 chauffeurs qui devront se déplacer jusqu'à la station de Palinges. Nous avons donné à chaque élevage un quota d'animaux à apporter, ce qui nous évitera de devoir nous-même faire le tri à l'arrivée, là encore pour préserver des conditions de sécurité sanitaire pour les personnes mobilisées. En temps normal, nous recevons 150 agneaux et nous sommes une dizaine à les trier pour en sélectionner 70. Certes, nos protocoles sont un peu décalés, mais l'Institut de l'élevage, qui nous suit, a validé le fait qu'en rapport avec le contexte, nous devions faire preuve d'adaptation »*. S'adapter est en effet indispensable pour ne pas gâcher une année au cours de laquelle de nombreux éleveurs auront procédé à des accouplements, via l'insémination, entre les meilleurs béliers et les meilleures brebis. Il faut préserver le fruit de ce travail. *« On est aussi inquiets,* poursuit Aline Bonnot, *à propos de la diffusion de la génétique. Nous subissons les problèmes qui touchent plus largement toute la filière viande : il y a eu les difficultés très récentes d'écoulement des agneaux de Pâques, mais, plus globalement, on craint que la conjoncture et le moral des éleveurs fassent qu'ils achèteront sans doute moins de béliers cette année. Moins de diffusion de génétique entraîne forcément des conséquences sur la productivité des élevages »*. Des foires favorisant ces ventes étaient justement programmées au printemps, notamment celle de Bellac, en Haute-Vienne, mais elle a été annulée, et elle n'est pas la seule dans ce cas. Face à cela, l'OS Mouton Charollais a recensé auprès de tous ses éleveurs le nombre de béliers qui restaient à vendre, et a réalisé une carte de France diffusée sur son site internet et sur Facebook afin de faire connaître les béliers à vendre à ceux qui souhaiteraient en acquérir. Il faut ensuite contacter l'OS pour obtenir les adresses des éleveurs vendeurs. Le commerce international n'est pas non plus épargné : Aline Bonnot précise que des acheteurs hongrois et espagnols devaient venir début juin. Pour l'heure, pouvoir les accueillir demeure très douteux. Néanmoins, l'OS Mouton Charollais espère toujours pouvoir organiser son grand concours national, programmé pour les 6 et 7 août à Charolles.

**Berty Robert**

### Focus La commercialisation génétique s'attend à un contrecoup

**Les problèmes qui se posent à l'amélioration génétique auront aussi des conséquences pour ceux qui s'occupent de commercialisation de cette génétique. Patrick Simon est le directeur commercial de Charolais Expansion : *« Nous avions organisé des ventes en ligne au début du mois de mars et sans le savoir, nous avions finalement mis en place un outil adapté au contexte actuel mais tous les éleveurs ne peuvent pas adopter ce genre de solution à la même vitesse. Ceux qui, en ce moment, sont limités dans leurs déplacements, font un peu plus appel à des structures comme la nôtre. On voit bien qu'il y a plus de consultations sur notre site. C'est un bouleversement des habitudes qui consistaient d'abord à aller voir les animaux par soi-même »*. Ce professionnel ressent-il l'impact de la difficulté de collectes de données pour les organismes d'amélioration génétique ? *« Pour l'instant, on ne le ressent pas, mais je travaille sur des animaux inscrits qui ont besoin d'être pesés, pointés par des inspecteurs qui sont aujourd'hui confinés. Actuellement, mon travail porte sur des animaux qui étaient déjà inscrits avant le confinement, donc, pour l'instant il n'y a pas de problème mais si la situation perdure, j'aurai forcément une perte d'informations »*.**



**L'organisme de sélection Mouton charollais met tout en œuvre pour limiter au maximum la perte de données qui concourent à l'amélioration de cette race bouchère.**

▶ Des professionnels à votre service

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères *Le PRO de la tôle*
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

Semis monograines 45-50-60-70-75-80 avec GPS
Binage 8 rangs
Épandage d'engrais coupure de tronçons GPS et modulation
SNC CORRE
Travaux agricoles et terrassements
alexis.corre@orange.fr
Thury (89) 06 88 71 83 17
Récolte céréales-colza tournesol-maïs grain
Travaux à façons
Pressage bottes rondes

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ?
03 80 78 90 35

# Matériel

## Tracteur

**10 -** Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf
✆ **06 07 61 82 64**

## Récolte

**69 -** Rateau Rémy 4 soleils et petite faucheuse Kuhn à sections - Roues en bois et essieux - Motoculteur
✆ **06 73 14 22 59**

## Traitement

**58 -** Cause retraite : vends pulvé Hardy 850 l., rampe 12 m., CT OK 2023. Ternant
✆ **06 81 67 26 54**

## Agri. divers

**07 -** Vends piquets de clôture châtaignier fendus à la main 1,80m-1,80 euros, 1,60m-1,60 euros
✆ **07 87 05 20 20**

**21 -** Vends tracteur JD 7430, - charrue Overum 5 socs reversible, combiné semis Kuhn 4 m., pique bottes 1 500 kg Europ, nourrisseurs à veau (réf. 150K)
✆ **06 43 00 62 34**

**21 -** Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 160B)
✆ **06 30 11 59 25**

**71 -** Vends lot barrières, cornadis : 7 barrières 5-6 m, 13 barrières 1-2m, 9 cornadis 10 places sur 6 m : 5.000 E - pulvérisateur Duraplas 55 l pour quad, pompe neuve, 100 E.
✆ **06 09 44 66 09**

**71 -** Vends broyeur de haies Féa 4.50 m., téléflexible Rota 1.05, TBE, 4 400 euros, - tracteur MF 37, 2 pneus neufs AR, CG, 2 100 euros, - tracteur Deutz Agrothon 106, chargeur 4 RM, 105 cv, 6 cylindres, 8 600 h., clim., BE, 23 500 euros HT, - giro-broyeur révisé 1 m., TBE, 800 euros, - cover -crop semi-porté, 20 disques, largeur environ 2.50 m., BE, 450 euros, - gyro-andaineur Vicon Andex 463, tandem, pneus ballons, 1 500 euros, - pulvérisateur Hardy, 400 litres, 8 m., 350 euros, - faucheuse 2 tambours Pezet, 1.60 m., quelques soudures en l'état, 150 euros, - faneuse Fahr 2 toupies Beku 25, BE, 300 euros, - faneuse andaineuse strella 350 euros, - gyro-andaineur Kuhn GA 280, 450 euros (réf. 160A)
✆ **06 88 36 83 55**

**74 -** Vends retourneur andain idéal luzerne, charrue trisoc IH Varilarge 1320, cultipaker
✆ **04 50 62 15 08**

BÉTONS OU CAILLEBOTIS GLISSANTS ?
. RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
. RAINURAGE CAILLEBOTIS
. RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
Vermot
www.vermot-rainurage.com
N°Vert 0 800 77 01 85
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE




remorques Lambert
ALLIANCE
Remorque Lambert
32 T PTC Tridem Suiveur
Roues Kargo Radial
Année 2020 - Démo
26 700 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

**84 -** A vendre broyeur Perfect 1,80m. TBE
✆ **06 24 19 89 45**

# Véhicule

## Tourisme

**69 -** Particulier vend Suzuki Vitara 1,6 VVT Pack Allgrip 4X4, Galactic Grey Metal, toutes options, 54 000 km, 10/2015, garantie 10/2020, 12900 euros, 1ère main.
✆ **06 74 27 66 39**

# Achat-Vente

## Récolte

**39 -** Vends paille et foin livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ **06 73 92 81 55**

**42 -** Vends maïs épis très bonne qualité - Maïs indice 400 - taux Ms élevé - livraison possible
✆ **06 47 61 45 50**

## Fourrage

**01 -** Vends foin prairie naturelle 1er choix balles 150x120 prix 125 euros/T départ
✆ **06 85 81 70 78 ou 06 84 47 68 91**

**21 -** Vends en Bourgogne : - paille de qualité : 60 euros la tonne, - paille meule déclassée : 40 euros la tonne, transport en plus (réf. 150A)
✆ **06 85 73 22 68 avec répondeur**

**69 -** Vends bon foin 90BR + ensilage herbe 15 m3 + maïs 30 m3 code postal 69490.
✆ **06 22 86 47 53**

**74 -** Vends foin + regain de jeune prairie en petite botte (30 kg) + enrubané 3ème coupe.
✆ **06 66 57 06 20**

# Location

## Agricole

**26 -** 1 ha planté en vieille vigne, appellation CDR, cépage Carignan sur Rochegude 26. Nous pouvons en concéder l'usage à titre gratuit
✆ **06 63 12 66 81**

**58 -** Recherche pour bovins 10 à 100 ha herbe à pâturer ou pension pour 2020 (réf. 160C)
✆ **06 68 17 02 01**

## Autre

**39 -** Entreprise loue terrains pour fermes solaires mini 3 ha pacage ovin friches indus. carrières etc. Rému 1200 à 2500 euros/ha/an fonction données tech
✆ **06 75 50 60 01 ou sbresse@lceet.eu**

CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
UNISERVICE
BATIMENTS EN KIT
STRUCTURE GALVANISÉE
FABRICATION FRANÇAISE
DEPUIS 30 ANS
ÉCONOMIQUE • ESTHÉTIQUE • DURABLE • SIMPLE
POSSIBILITÉ DE MONTAGE / GARANTIE DÉCENNALE / ÉLEVAGES / VITICOLE / STOCKAGE / PME-PMI / CHEVAL
Tél. : 05 65 81 29 66
www.batiments-kit-uniservice.com

# Offre

## Emploi

**21 -** Recherche apprenti niveau BAC à partir de septembre 2020, nourri, logé, permis VL. (réf. 150M)
✆ **06 82 44 28 60**

# Animaux

## Bovin

**01 -** Vends 3 reproducteurs Charolais HBC 15 mois, Vêlage facile, IBRA, IND BVD, prix raisonnable.
✆ **06 88 76 67 81**

**03 -** Elevage LENA Olivier 03360 Urçay Vend reproducteurs limousins 16 à 19 mois HBL, fils de gagneur (RRVS), Hondo (RRVS), Magistral (RJ) (réf. 150H)
✆ **06 28 02 04 05**

**18 -** Elevage Trameson, 18350 Charly, vd taureaux HBC, 14 mois et 2 ans, orig. de taureaux utilises sur gén.
✆ **06 10 91 41 94.**

**21 -** Elevage charolais HBC, Vend taureaux 2 ans et veaux de l'année. EARL Bolâtre Jean-Louis (réf. 0503)
✆ **06 98 38 19 62**

**21 -** EARL DE JULLY - 21230 Magnien vend veaux reproducteurs HBC sans corne VF - IBR A. (réf. 1401)
✆ **06 70 11 90 57**

**21 -** Elevage charolais BAUDOT - Pont et Massène (21140) propose à la vente taureaux de 2 ans, - 30 veaux mâles, 1 taureau adulte le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps. Photo sur demande disponible (réf. 150G)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc) - 06 67 58 18 03 (Michel) - 06 74 69 62 41 (Bertrand)**

**21 -** Elevage Charolais HBC, Vend 2 taureaux adultes, - 3 taureaux 20 mois, - veaux 14 mois, - génisses 18 mois pour reproduction, TGS, livraison possible. EARL Gabory - Jeux les Bard (réf. 150E)
✆ **06 87 43 40 33**

**42 -** Vends génisses pleines avec un taureau sans corne velage Aout Septembre 2020 HBL - TT garantie sanitaire.
✆ **06 87 15 67 01**

**42 -** Vends génisses pleines avec 1 taureau sans corne vêlage aout sept. 2020 - HBL - tt garantie sanitaire
✆ **06 87 15 67 01**

**42 -** Vends Gen pleines avec un taureau sans corne Vélage AOUT SEPT 2020 HBL tt garantie sanitaire
✆ **06 87 15 67 01**

**42 -** Recherche pour saison 2020 pension pour 10 laitonnes secteur Pilat et alentours
✆ **06 58 42 11 84**

**58 -** A vendre 2 taureaux 2 ans, - 10 veaux reproducteurs 15 mois, inscrits, HBC. GAEC Touillon-Moiron (réf. 100B)
✆ **06 19 82 08 94**

**58 -** Vends reproducteurs 3 ans, 2 ans, 15 mois, type viande et mixte, prix raisonnable. Pautet - Savigny (réf. 13VB2)
✆ **06 09 40 50 63**

**58 -** Vends taureaux 2 ans, TGS, TB origines, non inscrits. EARL du Champ Morin - St Seine (réf. 1402)
✆ **06 78 59 03 92**

**58 -** Vends reproducteurs charolais 1 et 2 ans, HBC, IBR A, TGS. Beauzon Nicolas - La Sauve - Moulins Engilbert (réf. 1502)
✆ **06 47 76 43 44**

**58 -** Vends reproducteurs charolais 1 et 2 ans, HBC et non, IBR A, TGS. Beauzon Christophe - Acroux - Moulins Engilbert (réf. 1501)
✆ **06 83 98 87 62**

**58 -** Elevage charolais HBC. EARL Batho Serge - L'Hatenon - Saxi-Bourdon Vend taureaux de 2 ans, bonne indexation avec ou sans corne, - veaux de l'année, taureaux adultes (réf. 150I)
✆ **06 83 68 07 96**

**58 -** Vends veaux reproducteurs 16 mois, vêlage facile, - taureaux 2 et 3 ans, HBC, prix raisonnable, TGS. GAEC des Morillats - Préporché (réf. 150D)
✆ **06 33 49 46 88**

**58 -** 21 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas - Allerey, IND IBR, VENDS taureaux 2 ans et veaux reproducteurs 16 mois. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distances (réf. 150C)
✆ **06 70 34 71 84**

**58 -** Elevage HBC vend taureaux 15 mois, vêlage facile, cornus et sans cornes, TGS, vac. FCO. Livraison possible. EARL Colmont - Saincaize-Meauce (réf. 150B)
✆ **06 08 78 05 01**

**58 -** Prêtons contre soins vaches, génisses, primables pour compléter quotas ABA 2020 (réf. 160D)
✆ **06 68 17 02 01**

**58 -** Vends bon taureau charolais 3 ans, HBC, docile, produits visibles (réf. 16VB1)
✆ **06 99 32 12 15**

**69 -** Vends taureaux charolais de 1 et 2 ans, ttes garanties sanitaires, vêlage facile, type viande et élevage, très bonnes origines.
✆ **06 85 73 49 86**

**71 -** Vends T.B. taureaux charolais HBC, 2 ans, 3 ans, adultes hivervés au pré, IBR A, TGS. Dumont J.P.
✆ **06 07 57 55 40**

**71 -** Él. charolais HBC vend taureaux de 2 ans et veaux de 16 mois, TGS, livraison Chatillon J.-M., Mesvres.
✆ **06 15 93 22 70**

**71 -** Vends bons taureaux adultes, 2 ans + 18 mois et 12 génisses 2 ans, HBC, TGS. Debarnot Fr., Charolles.
✆ **06 14 82 52 05**

**71 -** Vends taureaux 2 ans, HBC, TGS, livraison possible. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

**71 -** EARL Limouzen, Milly, vend repros mâles limousins inscrits, 18 mois, 1 adulte, génisses 18 mois à saillir, génisses pleines d'IA, terme sept-oct, mixité, lait, docilité.
✆ **06 86 83 84 64**

**71 -** Vends taureaux charolais 18/24 mois, hivernés au pré, TGS, livraison possible.
✆ **06 75 75 59 80**

**74 -** Vends vaches charolaises suitées, bêtes à l'attache, FCO, IBR, BVD ok.
✆ **06 19 33 56 77**

**89 -** Eleveur charolais HBC vend taureaux 18 mois écornés, origine vêlage facile, IA et saillie naturelle, TGS, livraison assurée. Visite permanente. Mandron Laurent - Montillot (réf. 150J)
✆ **06 87 16 54 66**

**89 -** Elevage charolais HBC vend taureaux de 2 ans, taureaux 14 mois, laitonnes, génisses 2 ans, vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils 89420 St André en Terre Plaine (réf. 150F)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

## Caprin

**42 -** Vends 70 chèvres Saanen à cornes en lait - livraison assurée
✆ **06 86 57 38 41**

## Ovin

**74 -** Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

## Equin

**74 -** Vends juments âgées de 4 à 20 ans, selle français et pure sang. Caractère très sociable.
✆ **06 64 18 41 46**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

# CÔTE D'OR

## AVIS

### AVIS

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une partie des bois de la commune, ceux qui concernent la section de Barain ont besoin d'être désectionnés afin d'être réintégrés dans le patrimoine des bois de la commune d'Avosnes. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de donner son accord afin de désectionner les parcelles de bois suivantes concernant la section Barain : Section A n° 151, 363 et 349 Section ZA n° 24, 25 et 26. Demande le transfert de ces parcelles à la commune. Autorise le Maire à signer les pièces se rapportant au dossier.

*AL211626854*

## NOMINATION

### SOCIETE DE GESTION ET DE RECHERCHE DANS LA BRASURE TENDRE

**Société par actions simplifiée**
**au capital de 454.300 euros**
**Siège social**
**6, boulevard Georges Clemenceau**
**21000 DIJON**
**519 070 395 RCS DIJON**

Par un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1er avril 2020, Monsieur Pierre-Charles COUREAU 112 Rue de la Préfecture – 21000 DIJON a été nommé en qualité de Directeur Général. Mention au RCS de DIJON.

*AL211626837*

### SOCIETE DES METAUX BLANCS OUVRES

**Société par actions simplifiée**
**au capital de 462.000 euros**
**Siège social**
**Rue de la Fonderie**
**21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR**
**015 753 320 RCS DIJON**

Par un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1er avril 2020, Monsieur Pierre-Charles COUREAU 112 Rue de la Préfecture – 21000 DIJON a été nommé en qualité de Directeur Général. Mention au RCS de DIJON.

*AL211626838*

### CABINET COUREAU

**Société par actions simplifiée**
**au capital de 40.000 euros**
**Siège social**
**6, boulevard Georges Clemenceau**
**21000 DIJON**
**389 513 201 RCS DIJON**

Par un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1er avril 2020, Monsieur Pierre-Charles COUREAU 112 Rue de la Préfecture – 21000 DIJON a été nommé en qualité de Directeur Général. Mention au RCS de DIJON.

*AL211626839*

## TRANSFERT DE SIÈGE

### SCI JCB

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 1er mars 2020, les associés de la SCI JCB immatriculée au RCS de Dijon sous le n°412647828 ont décidé du transfert du siège social.

Ancien siège : 8 place Emile Zola 21000 Dijon.

Nouveau siège : 11 rue Marcelin Berthelot 89000 AUXERRE.

Pour avis.

*AL211626779*

## MODIFICATION DE CAPITAL

### ELEC'TRUM

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 10 000 euros**
**porté à 100 000 euros**
**Siège social**
**Route de Challanges 21200 LEVERNOIS**
**500 254 495 RCS DIJON**

Par décision du 2 mars 2020, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 90 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Capital social : Ancienne mention : 10 000 euros - Nouvelle mention : 100 000 euros. Pour avis - La Gérance.

*AL211626842*

### EARL BENOIT CLEMENT

**Exploitation Agricole A Responsabilité Limitée**
**Au capital de 400 000 €**
**Siège social**
**25 Grande Rue - 21700 MAREY LES FUSSEY**
**RCS DIJON 422 882 415**

Aux termes d'une délibération du 26 février 2020, la collectivité des associés a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 400 000 € afin de le porter à 800 000 €, par voie d'incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale de la part de 500 € à 1 000 €. Ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Capital social : Ancienne mention : 400 000 € - Nouvelle mention : 800 000 € - Pour avis - Le Gérant.

*AL211626843*

### ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE Nicolas MARTHOURET Société d'Avocats au barreau de Chalon sur Saône 77 Grande Rue Saint Cosme 71100 CHALON SUR SAONE

### ZEPHYR

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 100.000 euros**
**porté à 850.000 euros**
**Siège social : 38 Faubourg Bretonnière - 21200 BEAUNE**
**RCS DIJON 844 620 062**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 20 mars 2020 a décidé une augmentation du capital social de 750.000 euros par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société et élévation de la valeur nominale des parts sociales de 100 euros à 850 euros, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Article 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

Capital social : CENT MILLE EUROS (100.000 euros) divisé en 1.000 parts sociales de 100 euros

Nouvelle mention :

Capital social : HUIT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (850.000 euros) divisé en 1.000 parts sociales de 850 euros.

Pour avis

La Gérance

*AL211626845*

## AVIS ADMINISTRATIF

### MDA DISTRIBUTION

Par jugement du 02/04/2020, le Tribunal de commerce de Lyon a prononcé l'ouverture de la procédure de sauvegarde de La SOCIETE MENAGER EN DEFAUTS D'ASPECTS - DISTRIBUTION (MDA DISTRIBUTION) - 332 470 244 RCS Villefranche-Tarare - SAS - 37 rue de l'Entreprise 69380 LOZANNE - commerce de détail de produits électroménagers - Administrateurs judiciaires : La Selarl FHB représentée par Maître Hélène BOURBOULOUX 16 Place de L'Iris TOUR CB 21 - PARIS LA DEFENSE CEDEX 92040 COURBEVOIE et la Selarl AJ PARTENAIRES représentée par Me Didier LAPIERRE et Me Ludivine SAPIN 174 rue de Créqui 69003 LYON - avec pour mission : surveiller les opérations de gestion du débiteur - mandataires judiciaires : La SELARL JEROME ALLAIS représentée par Maître Jérôme ALLAIS Immeuble l'Europe, 62 rue de Bonnel 69003 LYON et la Selarl MJ SYNERGIE-Mandataires judiciaires représentée par Me Bruno WALCZAK ou Me Michaël ELANCRY 136 cours Lafayette CS 33434 69441 LYON Cedex 03 auxquels les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois de la publication au BODACC.

*AL211626850*

## MODIFICATION DE STATUTS

### N.P. CONSULTANTS

SARL au capital de 120 000 euros, siège social : 32, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 21220 GEVREY CHAMBERTIN, 489 654 905 RCS DIJON, AGE du 16/03/2020 : augmentation de capital : AM : 120 000 euros, NM : 220 000 euros ; changement de dénomination sociale en NAKADA-PARK et Cie. Pour avis

*AL211626831*

## VENTE

### VENTE DE FONDS - GÉRANCE

Suivant un acte sous seing privé en date du 7 avril 2020,

La société CARREFOUR PROXIMITE FRANCE, Société par Actions Simplifiée au capital de 47.547.008 Euros, ayant son siège ZI Route de Paris 14120 MONDEVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de CAEN sous le numéro 345.130.488 a donné en location gérance à la société HLNA, Société A Responsabilité Limitée au capital de 6.000 euros, ayant son siège à CHENOVE (21300) 27-29 rue Alfred Changenet, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et Sociétés de DIJON un fonds de commerce d'alimentation générale de type supermarché avec possibilité de snacking, avec ou sans consommation sur place sis à CHENOVE (21300) 27-29 rue Alfred Changenet, sous l'enseigne CARREFOUR EXPRESS.

Le présent contrat est consenti pour une durée initiale d'une année entière à compter du 30 avril 2020 pour se terminer le 29 avril 2021.

*AL211626857*

## GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

### MC GROUPE

**SARL au capital de 290.630 euros**
**Siège social :13, rue du Pré Rondot**
**21850 Saint-Apollinaire**
**RCS Dijon n°827 921 180**

Par assemblée générale du 13/03/2020, les associés ont constaté la démission de Hélène GRANDGERARD-TISSOT de ses fonctions de gérante à compter du 13/03/2020 et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis.

*AL211626818*

### ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE Nicolas MARTHOURET Société d'Avocats au barreau de Chalon sur Saône 77 Grande Rue Saint Cosme 71100 CHALON SUR SAONE

### SARL LE LYON

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 150.000 euros**
**Siège social : 36 Place Carnot**
**21200 BEAUNE**
**RCS DIJON 483 636 742**

Aux termes d'une délibération en date du 1er avril 2020, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Alain SILLARD de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Fabrice DERATS, demeurant 419 Avenue de la Corniche à SANARY SUR MER (83110) pour une durée illimitée à compter de ce jour.

L'article 13 des statuts a été modifié en conséquence.

Le nom de Monsieur Alain SILLARD a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Monsieur Fabrice DERATS.

Pour avis

La Gérance

*AL211626844*

## NON DISSOLUTION

### DIJON GAMING

**Société à responsabilité limité**
**au capital de 5.000 euros**
**Siège social : 53 rue Devosge**
**21000 DIJON**
**818 492 209 RCS DIJON**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 22/02/2020, les associés ont constaté que la société avait reconstitué ses capitaux propres au cours de l'exercice clos le 31 août 2018. Aux termes de cette même assemblée, les associés ont constaté que la société avait perdu ses capitaux propres au cours de l'exercice clos le 31 août 2019. Les associés statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la Société.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis

La gérance

*AL211626771*

## AVIS DE CONSTITUTION

### AVIS DE CONSTITUTION

Renaud SOULIER Avocats 13 rue Guillaumond 69440 MORNANT Suivant assp du 30/03/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par Actions Simplifiée. Dénomination sociale : **DUCHET INVEST** Capital social: 15 000 € Siège social : 7 impasse du Lavoir 21600 FENAY. Objet social : en France et à l'étranger, L'acquisition par voie d'apport ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la construction, la location, l'administration, l'exploitation ou l'aliénation au moyen de vente, échange ou apports en société de tout immeuble quelle que soit sa destination, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement d'immeubles ou fractions d'immeubles par voie d'acquisition, échange, apport, construction, ou toute autre forme juridique quelconque, la mise en valeur et la location des bâtiments, terrains et immeubles nus ainsi acquis ou édifiés dont elle aura la propriété ou la jouissance, la création, l'acquisition, l'exploitation, la vente, la prise ou la dation à bail de to us établissements industriels ou commerciaux se rattachant à l'objet social ci dessus défini, l'exploitation nue ou meublés de tous locaux, l'acquisition, la souscription, la détention, la cession, l'échange ou l'apport de tous titre ou droits sociaux et de toutes participations directes ou indirectes dans toutes sociétés ou autres entités, la gestion desdites participations, toutes activités de conseil en toutes matières, toutes activités de marchands de biens, la gestion administrative et financière, le management, l'assistance et le conseil auprès de toutes entreprises sous formes de prestations de services d'ordre financier, commercial, de gestion outres et par le biais de moyens appropriés, l'aide au développement des entreprises. Durée : 99 ans. Président : Nicolas DUCHET, de nationalité française, demeurant 7 impasse du Lavoir 21600 FENAY Immatriculation : RCS de DIJON

*AL211626847*

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à DIJON du 9 mars 2020, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : PhD Conseil - Capital social : 1 000 euros par apports en numéraire - Siège social : 5, Rue René Char à 21000 DIJON - Objet social : conception et animation de séminaires ; réalisation de contrôles d'activité pour le compte de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes ; conseil aux entreprises - Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés - Président : M. Philippe DANDON demeurant 7 Bis, Place Darcy - Entrée B à 21000 DIJON - En cas de pluralités d'associés, toutes transmissions d'actions, à l'exception des transmissions entre associés, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix des associés présents ou représentés. Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix - RCS : DIJON. Pour avis

*AL211626851*

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une SAS dénommée Bypa Medical Solutions BMS au capital de 100 €, siège social à DIJON (21000) LBA Centre d'Affaires, 10 avenue Maréchal Foch, ayant pour objet : conception, homologation, production, commercialisation et négoce de dispositifs médicaux ou prothèses médicales, d'instruments scientifiques et médicaux, location de matériel et d'instruments médicaux, consultations, expertises, études en matière médicale et scientifique, formation, édition dans les domaines scientifiques. Il a été procédé à la nomination en qualité de Président de M. Frédéric GOUZE demeurant 8, rue Le Nôtre 77300 FONTAINEBLEAU et en qualité de Directeur Général de M. Bertrand de BROSSES 3 rue Emmanuel Charrier 78330 FONTENAY LE FLEURY. Accès aux assemblées vote : tous les associés ont le droit de participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Cession d'actions : le cessionnaire d'actions est soumis à l'agrément préalable du Comité Consultatif. La société sera immatriculée au registre du commerce de DIJON.

*AL211626855*

### CONSTITUTIONS

Suivant un acte sous seing privé, en date du 25 mars 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société A Responsabilité Limitée

OBJET : L'exploitation d'un fonds de commerce de type supermarché sis à CHENOVE (21300), 27-29 rue Alfred Changenet sous l'enseigne CARREFOUR EXPRESS ou toute autre enseigne appartenant au Groupe CARREFOUR, à l'exclusion de toute autre. La fourniture de tous services, de toutes prestations de services à la clientèle et la vente de marchandises y afférente. L'activité de location à court terme de véhicules terrestres à moteur, sans chauffeur.

DENOMINATION: HLNA

SIEGE SOCIAL: CHENOVE (21300), 27-29 rue Alfred Changenet

DUREE : 30 ans

CAPITAL : 6000 euros

GERANCE : Monsieur Mehdi ELMORABET demeurant 6 impasse des Bleuets 21300 CHENOVE

La société sera immatriculée au RCS de DIJON

*AL211626856*

# NIÈVRE

## TRANSFERT DE SIÈGE

### ZENICOACH

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 1.000 €**
**Siège : 42 Rue Lafayette**
**91100 CORBEIL ESSONNES**
**807863824 RCS de EVRY**

Par décision de l'AGE du 27/03/2020, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 01/04/2020 au LA CHAISE 58230 PLANCHEZ.

Gérant: Mme CLEMENT SEGOLENE LA CHAISE 58230 PLANCHEZ

Radiation au RCS de EVRY et ré-immatriculation au RCS de NEVERS.

*AL581626846*

## CONVOCATION

### CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE NEVERS OUEST

**Société coopérative**
**à responsabilité statutairement limitée**
**à capital variable**
**Siège social : 88bis Rue Henri Bouquillard**
**58000 NEVERS**
**RCS de NEVERS 490 344 132**

Mesdames, Messieurs les sociétaires sont informés qu'en raison des mesures de confinement liées à la propagation du virus COVID-19, l'assemblée générale ordinaire, initialement convoquée pour le 20/03/2020, est reportée au 05/05/2020 à 17h00.

L'ordre du jour n'est pas modifié.

Le lieu de réunion est fixé au siège social de la caisse rappelé ci-dessus et se tiendra sous forme d'une conférence téléphonique. Pour cela, vous pouvez appeler votre caisse au numéro de téléphone suivant 03 86 61 84 45 ou contacter votre Caisse à la BAL suivante 02505@creditmutuel.fr pour obtenir les modalités d'accès à l'Assemblée générale sous la forme de conférence téléphonique.

*AL581626852*

## VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**Selarl Isabelle MAUGUERE**
**Avocat au Barreau de NEVERS**
**15 rue Gambetta 58002 NEVERS**
**Tél.03.86.71.88.55**
**Fax 03.86.36.19.25**
**Email : scptmavocats@orange.fr**

### VENTE SUR SURENCHERES PUBLIQUES

**Le MARDI 19 MAI 2020**
**A 10 heures 30**

Au Tribunal Judiciaire de NEVERS, Palais de Justice de ladite Ville, Place du Palais, siégeant en matière de saisies immobilières, Place du Palais 58000 NEVERS (Nièvre).

Commune de LA MARCHE (Nièvre), lieudit Munot, 10 Chemin des Saules :

Maison d'habitation élevée sur cave comprenant :

- rez-de-chaussée : séjour avec cuisine, dégagement, une chambre, salle de bains, WC, chaufferie avec chaudière au gaz,
- premier étage : cage d'escalier et alcôve, couloir, trois chambres, WC.

Hangar – Auvent.

Terrains attenants et terrains situés de l'autre côté de la rue.

Le tout cadastré section A, numéros :

277 « Munot » pour une contenance de 45 ares 85 centiares,

278 « Munot » pour une contenance de 14 ares 81 centiares,

279 « Munot » pour une contenance de 02 ares 69 centiares,

295 « Munot » pour une contenance de 69 ares 70 centiares,

302 « Munot » pour une contenance de 15 ares 60 centiares,

303 « Munot » pour une contenance de 06 ares 40 centiares,

305 « Munot » pour une contenance de 95 ares 40 centiares.

Bien occupé.

MISE A PRIX : QUATRE VINGT SEIZE MILLE EUROS (96 000,00 €).

Outre les charges et conditions énoncées au cahier des conditions de ventes ainsi que les frais de surenchères.

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 9 600,00 € est obligatoire, en sus des frais.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du tribunal judiciaire de Nevers ou au cabinet de l'avocat poursuivant sur rendez-vous.

Fait à NEVERS le 08 avril 2020.

Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.

Pour tous renseignements s'adresser:

· au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant, 15 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.55.

· au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal judiciare de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé.

Les visites seront effectuées par Maître Aude BONNET huissier de justice à NEVERS (Nièvre), 7 rue Gambetta, à contacter par Tél : 03.86.36.13.00 ou par mail aude.bonnet @gmail.com.

*AL581626854*

## AVIS ADMINISTRATIF

### MDA DISTRIBUTION

Par jugement du 02/04/2020, le Tribunal de commerce de Lyon a prononcé l'ouverture de la procédure de sauvegarde de La SOCIETE MENAGER EN DEFAUTS D'ASPECTS - DISTRIBUTION (MDA DISTRIBUTION) - 332 470 244 RCS Villefranche-Tarare - SAS - 37 rue de l'Entreprise 69380 LOZANNE - commerce de détail de produits électroménagers - Administrateurs judiciaires : La Selarl FHB représentée par Maître Hélène BOURBOULOUX 16 Place de L'Iris TOUR CB 21 - PARIS LA DEFENSE CEDEX 92040 COURBEVOIE et la Selarl AJ PARTENAIRES représentée par Me Didier LAPIERRE et Me Ludivine SAPIN 174 rue de Créqui 69003 LYON - avec pour mission : surveiller les opérations de gestion du débiteur - mandataires judiciaires : La SELARL JEROME ALLAIS représentée par Maître Jérôme ALLAIS Immeuble l'Europe, 62 rue de Bonnel 69003 LYON et la Selarl MJ SYNERGIE-Mandataires judiciaires représentée par Me Bruno WALCZAK ou Me Michaël ELANCRY 136 cours Lafayette CS 33434 69441 LYON Cedex 03 auxquels les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois de la publication au BODACC.

*AL581626853*

## MODIFICATION DE STATUTS

### GROUPEMENT FORESTIER FOREZ-NIVERNAIS

**Société civile au capital de 164 644,94 €**
**Siège social : Le Moulin du Bois**
**58330 SAINTE-MARIE**
**RCS NEVERS 387 986 326**

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2019, il a été décidé :

- de proroger la durée de la société de 99 années, à compter du 20 octobre 2020 ce qui aura pour conséquence de porter la durée de la société jusqu'au 19 octobre 2119, sauf nouvelle prorogation ou dissolution anticipée. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.
- de nommer Benoit GUICHARD gérant pour une durée indéterminée

Modifications sont faites au registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

*AL581626847*

## GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

### GROUPE I3E -HOUSING

**EURL au capital de 1 000 €**
**Siège social**
**21 RUE GAMBETTA 58600 FOURCHAMBAULT**
**842614422 RCS Nevers**

Le 12/02/20, l'associé unique a:pris acte de la démission en date du 12/03/20. de Francois GAUDRY,ancien Gérant ; en remplacement, décidé de nommer Gérant M. Adel DEBABI, 15 rue saint martin 58000 Nevers;Mention au RCS de Nevers

*AL581626800*

## DISSOLUTION LIQUIDATION

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND

Par jugement en date du 05/02/2020, le tribunal de commerce de Clermont-Ferrand a prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire de :

FLASH'MOD (SARL)

ZA d'Enval

63200 Mozac

Pour insuffisance d'actif.

SCP M. JALENQUES – L.DETEIX-JALENQUES

Greffiers en chef associés du Tribunal de Commerce.

*AL581626850*

FIDUCIAL SOFIRAL

### SARL RENOV' ARQUINOISE

**Société à Responsabilité Limitée**
**en liquidation**
**Au capital de 5 000 euros**
**Siège : 1 rue Nicolas Cornette,**
**58410 ENTRAINS SUR NOHAIN**
**Siège de liquidation : 1 rue Nicolas Cornette**
**58410 ENTRAINS SUR NOHAIN**
**RCS NEVERS 515 346 187**

L'Assemblée Générale réunie le 27 mars 2020 au 1 rue Nicolas Cornette 58410 ENTRAINS SUR NOHAIN a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Joaquim RODRIGUES ANTUNES, demeurant 1 rue Nicolas Cornette 58410 ENTRAINS SUR NOHAIN, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur.

*AL581626853*

### EARL VERGNEAUX

**EARL en liquidation**
**au capital social de 97 613,11 Euros**
**Siège social**
**26, route du Champ Minies - Villorget**
**58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE**
**R.C.S. NEVERS 347 670 481**

Le 12.03.2020, l'Assemblée générale a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 12.03.2020.

La société sera radiée au RCS de NEVERS.

Pour avis.

*AL581626856*

### PITCHOU PIZZ

**SARL en liquidation**
**au capital de 150 €**
**Siège social**
**20, Corvée de Vaux 58800 LA COLLANCELLE**
**RCS NEVERS 514.820.661**

Suivant procès verbal de l'AGE du 31/12/2019, il a été approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et constaté la clôture de la liquidation. Les actes et pièces relatifs à la liquidation ainsi que les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

*AL581626857*

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

## AUREC

**SARL à associé unique**
**Au capital de 28 000 euros**
**Siège de la liquidation**
**14 Bis rue du 19 Mars 1962**
**58000 CHALLUY**

Le 31 Mars 2020, l'associé unique de la SARL Aurec au capital de 28000 euros, siège de la liquidation 14 Bis Rue du 19 Mars 1962 58000 Challuy, a approuvé les comptes définitifs de liquidation arrêtés au 31 Mars 2020, a donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur Mr Dominique Salem et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes sociaux seront déposés au RCS de Nevers.

*AL581626858*

## ➜ AVIS DE CONSTITUTION

## BG TRANSACTIONS

**Société par actions simplifiée**
**au capital de 1 000 euros**
**Siège social : 27, rue du Général Ducrot**
**58320 GERMIGNY SUR LOIRE**

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature privée à GERMIGNY SUR LOIRE du 20/03/2020, il a été constitué pour 99 ans, la société par actions simplifiée BG Transactions, dont le siège est 27 rue du Général Ducrot 58320 GERMIGNY SUR LOIRE.

Capital social : 1 000 euros.

Objet social : La Société a pour objet, en France et à l'étranger, l'acquisition, rénovation et vente de tous immeubles et droits immobiliers, l'acquisition par voie d'apport ou autrement, la gestion, l'administration, l'exploitation, la location, tant comme bailleresse que comme preneuse, à court terme ou à long terme, de tous immeubles, biens et droits immobiliers de toute nature, dont elle pourra devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque. Toutes opérations se rapportant à la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Président : Monsieur Boris GRAILLOT, demeurant 27 rue du Général Ducrot 58320 GERMIGNY SUR LOIRE.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

La Société sera immatriculée au RCS de Nevers.

Pour avis.

*AL581626810*

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : dénomination : PRC Capital : 1000€ Siège social : 80 rue des Bougiers 58200 Saint Pere Objet : acquisition, gestion et toutes opérations s'y rapportant. Durée : 99 ans. Gérant : M. Christopher Texier demeurant 80 rue des Bougiers 58200 Saint Pere Les parts sont librement cessibles entre associés, entre ascendants et descendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé ; toutes les autres mutations entre vifs, à titre gratuit ou onéreux, de parts sociales sont soumises à l'agrément. RCS : Nevers

*AL581626843*

**SELARL Office Notarial**
**du Val Charitois,**
**Notaires associés à**
**LA-CHARITE-SURLOIRE**
**(Nièvre),37, TER Avenue**
**Maréchal Leclerc**

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Julien BOISBEAUX, notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Office Notarial du Val Charitois » dont le siège est à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, B.P 47, titulaire d'offices notariaux à LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre) et à SANCERGUES (Cher), substituant Me Emmanuel CLERGET notaire associé au sein de ladite société le 28 février 2020, enregistré au service de publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS 1, le 10 mars 2020, 2020 N n° 136 a été constituée une société unipersonnelle à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Associé : Monsieur David, François CHICARD, demeurant à BRUXELLES, B-1050 (BELGIQUE) 84 rue Lesbroussart, Célibataire.

Objet social location de gites, et le conseil client.

Dénomination : MANOIR DE THIOT

Siège social : SAUVIGNY-LES-BOIS (58160), Thiot.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social fixé à la somme de MILLE EUROS (1 000,00 EUR), divisé en 100 parts de DIX EUROS (10,00 EUR) chacune, entièrement souscrites, numérotées de 1 à 100 attribuées à l'associé unique.

Cessions de parts : Les parts peuvent être cédées ou transmises librement par l'associé unique. En cas de pluralité d'associés, les cessions entre associés et leurs descendants ou ascendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé, sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

L'exercice social commence le 1er janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS (58000).

Pour avis

Le notaire

*AL581626848*

**SELARL Office Notarial**
**du Val Charitois,**
**Notaires associés à**
**LA-CHARITE-SUR-LOIRE**
**(Nièvre),37, TER Avenue**
**Maréchal Leclerc.**

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Emmanuel CLERGET, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Office Notarial du Val Charitois » dont le siège est à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, B.P 47, titulaire d'offices notariaux à LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre) et à SANCERGUES (Cher), le 3 mars 2020, enregistré au service de la publicité foncière de NEVERS 1 le 10 mars 2020, 2020N n° 137 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : SCI GABYMMO.

Le siège social est fixé à : SERMOISE-SUR-LOIRE (58000), 17 rue de Hardy.

La société est constituée pour une durée de quatre-vingt dix-neuf (99) années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR) .

Les apports sont en numéraire.

Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Monsieur Fabien Michel WAGNER, demeurant à URZY (58130), 41 Rue de l'Usine.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS

Pour avis

Le notaire.

*AL581626849*

**Société d'Avocat**
**GILBERT MARTIN**
**14 rue Georges Dufaud**
**58000 NEVERS**

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à NEVERS (Nièvre) du 02 avril 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GLOBALE PROTECTION

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital social : 30.000 €

Siège social : 31 boulevard du Pré Plantin – 58000 NEVERS

Objet : L'installation et la maintenance de systèmes de sécurité électroniques.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Présidente : Société ATHEINAH - 47 rue Pablo Neruda – 58000 NEVERS, immatriculée 517 990 115 RCS NEVERS

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à un compte ouvert à son nom. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : Toute transmission d'actions quel qu'en soit le bénéficiaire est soumise à l'agrément préalable de la société donnée par décision collective des associés.

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Pour avis, la Présidente,

Société ATHEINAH

B. THEVENET

*AL581626851*

## LA GRAINETERIE

Suivant acte SSP du 14 mars 2020 constitution de la SAS : LA GRAINETERIE

Capital social : 2 000 euros.

Siège social : 2 Rue de la monnaie 58500 CLAMECY

Objet : Ventes de produits alimentaires et non alimentaires biologiques et d'éco-produits

Président : M Stéphane GRAILLOT demeurant 3 rue de Montaigu, Sardy les Forges 58530 BREVES

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.

*AL581626855*

**SCP DINET et associés**
**Notaires à Clamecy (Nièvre),**
**24, rue Marie Davy**

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Guillaume DINET, notaire à CLAMECY, le DIX AVRIL DEUX MILLE VINGT.

Il a été constitué une société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : SCEA DE FIN

Forme : SOCIÉTÉ CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE

Capital Social : 52.800,00 euros

Siège Social : SAIZY (Nièvre), Lieudit «Fin»

Objet Social : La société a pour objet l'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à la disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités et spécialement l'exploitation du domaine dit de Fin, situé sur la commune de SAIZY (Nièvre).

La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation.

Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation

Gérance : Monsieur Philippe THEPENIER, demeurant à SAIZY (Nièvre), 3 lieudit «Fin».

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS

Pour Avis.

*AL581626859*

**SCP DINET et associés**
**Notaires à Clamecy (Nièvre),**
**24, rue Marie Davy**

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Guillaume DINET,notaire à CLAMECY, le DIX AVRIL DEUX MILLE VINGT

Il a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : KASAR.

Forme : SOCIETE CIVILE IMMOBILIÈRE.

Capital Social : MILLE EUROS (1.000,00 euros).

Siège Social : CHEVANNES CHANGY (Nièvre), 4 Les Masserons.

Objet Social : La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Gérance :Monsieur Marc Jean Benoît VINCENEUX demeurant à CHAVILLE (Hauts-de-Seine), 26 Bis Avenue Gaston Boissier.

Madame Valérie BLOT demeurant à CHAVILLE (Hauts-de-Seine), 26 Bis Avenue Gaston Boissier.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour Avis.

*AL581626860*

## YONNE

## ➜ SUCCESSION

**SCP BRISSON-VILLECOURT**
**notaires associés**
**18-20 Boulevard**
**du Onze Novembre**
**89000 AUXERRE**

## SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE «LES OSIERS»

**Siège social**
**AUXERRE (89000 ) rue des Preuilly N°2**
**RCS AUXERRE : 348 124 223**

Suivant délibération des associés en date du 1er février 2020 :

1°) Par suite du décès de Mr Jean Pierre BOSQUET l'ancien gérant décédé, ont été nommés en qualité de co-gérants pour une durée indéterminée, avec faculté d'agir ensemble ou séparément :

-Mme Chantal VIOLET, Veuve de Mr Jean Pierre BOSQUET, demeurant à AUXERRE 3, rue des Lombards

-Mr Sylvain BOSQUET, demeurant à BOULOGNE BILLANCOURT (92100) 93, Avenue Pierre Grenier

-Mr Camille BOSQUET, demeurant à BOULOGNE BILLANCOURT (92100) 93, Avenue Pierre Grenier.

L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence

2°)Le siège social anciennement fixé à AUXERRE rue de Preuilly N° 2, a été transféré à AUXERRE rue des Lombards N°3,

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE

Pour avis et mention

*AL891627367*

**SCP BRISSON-VILLECOURT**
**notaires associés**
**18-20 Boulevard du Onze**
**Novembre**
**89000 AUXERRE**

## SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE «SCI BBB »

**Siège social**
**AUXERRE (Yonne) rue des Lombards N°3**
**RCS AUXERRE : 809 718 463**

Suivant délibération des associés en date du 1er février 2020, par suite du décès de Mr Jean Pierre BOSQUET l'ancien gérant décédé, ont été nommés en qualité de co-gérants pour une durée indéterminée, avec faculté d'agir ensemble ou séparément :

-Mme Chantal VIOLET, Veuve de Mr Jean Pierre BOSQUET, demeurant à AUXERRE 3, rue des Lombards

-Mr Sylvain BOSQUET, demeurant à BOULOGNE BILLANCOURT (92100) 93, Avenue Pierre Grenier

-Mr Camille BOSQUET, demeurant à BOULOGNE BILLANCOURT (92100) 93, Avenue Pierre Grenier.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE

Pour avis et mention

*AL891627369*

## ➜ NOMINATION

## FINADUC

**SAS au capital de 1800000 €**
**Siège social : 34, avenue du Général Leclerc**
**89140 PONT-SUR-YONNE**
**821 118 023 RCS SENS**

L'AGM du 21/08/2019 a décidé de nommer la société EXPERTISE BOISSOT ET ASSOCIES située 11, Grande Rue 77580 VILLIERS-SUR-MORIN en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire à compter du 21/08/2019

*AL891627259*

## ➜ TRANSFERT DE SIÈGE

## SCI JCB

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 1er mars 2020, les associés de la SCI JCB immatriculée au RCS de Dijon sous le n°412647828 ont décidé du transfert du siège social.

Ancien siège : 8 place Emile Zola 21000 Dijon.

Nouveau siège : 11 rue Marcelin Berthelot 89000 AUXERRE.

Pour avis.

*AL891627255*

## TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : RCR ATELIER LUNETTERIE. Forme : EURL. Capital social : 2000 euros. Siège social : 3 B Rue de la Cordellerie, 89100 SENS. 849453584 RCS SENS. Aux termes d'une décision en date du 20 mars 2020, l'associé unique a décidé, à compter du 1 avril 2020, de transférer le siège social à 16 Avenue Pierre de Coubertin, 89100 SENS. L'article 4 des statuts a été mis à jour. Mention sera portée au RCS de SENS.

*AL891627337*

## EARL PRIEUR

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital de 7 500,00 euros, Siège social : Ferme des Granges - 89160 SAMBOURG, 829 648 906 RCS AUXERRE. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2020, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société à TONNERRE (89700), Ferme de Vauplaine. Cette adresse dépend du ressort du greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000) où la société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés. Pour avis, la gérance.

*AL891627345*

## HOTEL DU PARC

**Société à responsabilité limitée**
**Au capital de 38 112,25 euros**
**Siège social : 9 Cours Tarbé 89100 SENS**
**314 421 462 RCS SENS**

L'AGE du 10/03/2020 a décidé à compter de ce jour de transférer le siège social du 9 Cours Tarbé 89100 SENS au 36 rue de Leybardie 33300 BORDEAUX,

La société sera désormais immatriculée au RCS de BORDEAUX.

Modification sera faite au GTC de SENS.

*AL891627357*

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

## ➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

## INSERTION CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître BRISSON Caroline , Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre , CRPCEN 89003, le 12 novembre 2019, a été reçu le changement

de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution au

profit du survivant par :

Monsieur Claude Félix Louis Adrien MAYNAUD, Professeur Retraité, et Madame Solange

Elise Andrée DEVÈZE, Professeur Retraitée, son épouse, demeurant ensemble à

VILLEFARGEAU (89240) 25 avenue du Val de Baulche.

Monsieur est né à LA SALVETAT SUR AGOUT (34330) le 29 octobre 1941,

Madame est née à SETE (34200) le 14 octobre 1941.

Mariés à la mairie de SETE (34200) le 9 novembre 1963 sous le régime de la communauté

de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois

mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

*AL891627329*

## ➜ MODIFICATION DE STATUTS

## HUET MEDICAL

**Société à responsabilité limitée**
**Au capital de 2 000 euros**
**Siège social : Avenue de Worms**
**89000 AUXERRE**
**RCS AUXERRE 820 641 223**

Aux termes d'une délibération en date du 2 mars 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée HUET MEDICAL a décidé, à compter de ce jour :

- une augmentation du capital social de 4 500 euros par apports en numéraire. Le capital social passera de 2 000,00 euros à 6 500,00 euros par la création de 450 nouvelles parts sociales, passant de 200 parts sociales à 650 parts sociales.

- de nommer en qualité de cogérant Monsieur Vincent BAILLY demeurant 46 rue Jedrzejczak 62750 Loos-en-Gohelle,

- de transférer le siège social du Avenue de Worms 89000 Auxerre au 3660 Route d'Albertville, 74320 Sévrier,

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre sous le numéro 820 641 223 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'ANNECY.

Pour avis

La Gérance

*AL891627341*

## ➜ VENTE

## VENTE TERRAIN BOISE

En application des dispositions de l'article L.331-19 du Code forestier, Monsieur Marcel RIMBAULT avise de son intention de mettre en vente le terrain boisé ci-après désigné dont il est propriétaire :

Sur la commune de DIGES (Yonne), la ou les parcelle(s) suivante(s) :

Préfixe Section et N° Adresse ou lieudit Contenance Nature

A 1181 LE BAS DES PELLEREAUX 08 a 07 ca peupleraies

A 1956 LA FONTAINE BARBOT 26 a 49 ca peupleraies

A 2074 CHAMPCLOS HAMEAU 10 a 20 ca taillis

A 2264 LA BORNE MICHAUT 16 a 30 ca taillis

G 0374 LE GRAND BUISSON 01 a 42 ca taillis

ZL 0090 PRES DE LA LANGUILLERIE 23 a 20 ca Fûtaies

ZO 0100 LES MALUSEAUX 13 a 13 ca Terres - sans précision

Contenance totale 98 a 81 ca

Sur la Commune de ESCAMPS (Yonne) la ou les parcelle(s) suivante(s) :

Préfixe Section et N° Adresse ou lieudit Contenance Nature

YB 0102 LES CHAMPS GOUNY 12 a 60 ca Taillis

ZP 0148 SOUS POULIGNY 18 a 90 ca Taillis

Contenance totale 31 a 50 ca

Moyennant le prix principal de TROIS MILLE NEUF CENT DIX EUROS (3.910,00 €), payable comptant le jour de la signature de l'acte de vente auquel s'ajoutera la provision sur droits et frais d'acquisition et les honoraires d'intermédiaire s'il en existe.

Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë à ce terrain dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en la mairie de DIGES et en mairie d'ESCAMPS de cet avis de vente, pour faire connaître l'exercice de son droit de préférence aux prix et conditions fixés par le vendeur. Pour les conditions précises de la vente projetée, il est renvoyé à l'affichage en mairie.

L'exercice de ce droit doit être notifié, par lettre recommandée avec avis de réception ou par remise contre récépissé, à Maître ROUSSEL-TERRILLON Inès, Notaire à POURRAIN 7 rue du 24 Août 1944, dument mandaté à cet effet par le vendeur.

L'absence de réponse dans le délai de deux mois suivant la date d'affichage en mairie équivaudra à un refus de l'offre de vente.»

*AL891627354*

## ➜ POURSUITE D'ACTIVITÉ

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

## PERTE DE LA MOITIÉ DU CAPITAL

FINANCIERE BOSCO

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 40 000 euros Siège social : 33 Rue Jules Ferry 89100 SOUCY 810 620 997 RCS SENS Le 21 Février 2020, l'associé unique a décidé en application de l'article L. 223-42 du Code de Commerce, la poursuite de l'activité de la société.

*AL891627355*

## ➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

## LAPORTE CONSULTING

SARL au capital de 2 000€, 6 Grande Rue, Cormarin, 89420 Vignes, 513 215 483 RCS Auxerre. L'associé unique a approuvé, le 25/2/2020, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr LAPORTE Dominique, 6 Grande Rue, Cormarin, 89420 Vignes pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société, au 25/2/2020. Mention au RCS de Auxerre

*AL891627340*

## SARL DEPUYDT

**Société à Responsabilité Limitée**
**en liquidation**
**Au capital de 7 000 euros**
**24 avenue du Président Bidault de l'Isle,**
**89440 L ISLE SUR SEREIN**
**503300295 RCS AUXERRE**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 mars 2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31 mars 2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur MME DEPUYDT SYLVIE, demeurant 24 avenue du Président Bidault de l'Isle 89440 L ISLE SUR SEREIN, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 24 avenue du Président Bidault de l'Isle 89440 L ISLE SUR SEREIN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

*AL891627342*

## BIENVENU MARTIN

Avis de clôture de liquidation

Société civile immobilière en liquidation au capital de 24 391,84 euros. Siège social : 12 rue Bienvenu Martin - 89530 ST BRIS LE VINEUX. Siège de liquidation : 8 Chemin de la Vierge des Aides - 89530 ST BRIS LE VINEUX. 390 017 150 RCS AUXERRE. L'Assemblée Générale réunie le 12 mars 2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Colette RAMEAU, demeurant 8 Chemin de la Vierge des Aides - 89530 ST BRIS LE VINEUX, et Madame Marion CRAMER, demeurant 13 Route de Champs - 89530 ST BRIS LE VINEUX, de leur mandat de co-liquidatrices, donné à ces dernières quitus de leur gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS.

*AL891627343*

FIDUCIAL SOFIRAL

## L'OVALE

**Société à responsabilité limitée en liquidation**
**au capital de 10 000 euros**
**Siège social : Route de Paris -**
**Centre Commercial LECLERC**
**89700 TONNERRE**
**Siège de liquidation :**
**8 rue Madame Ernest Coeurderoy**
**89700 TONNERRE**
**RCS AUXERRE 528 192 529**

L'Assemblée Générale réunie le 29 février 2020 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Martine GARNACCIA, demeurant 8 rue Madame Ernest Coeurderoy 89700 TONNERRE, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d' AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur.

*AL891627350*

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

# TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

## Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/04/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl RBF** 1 rue du Pont la Cour Barrée 89290 ESCOLIVE SAINTE CAMILLE (hôtel restaurant). RCS Auxerre 807959051. CIP 4399. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL891627359*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/04/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire de **Monsieur Léandre Laurent CROENNE** 36-38 rue du Puits des Dames 89000 Auxerre (bar). RCS Auxerre 831434121. CIP 4398. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

*AL891627360*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/04/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **SAS MAG'HELLENE** 5 avenue Jean Moulin 89000 AUXERRE (matériel de travaux public et agricole). RCS Auxerre 830191789. CIP 4401. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL891627361*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/04/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **SAS à associé unique BATI-RENOV** 3 avenue Hector Berlioz 89200 Avallon (sablage, maçonnerie). RCS Auxerre 828105080. CIP 4400. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL891627362*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/04/2020 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS à associé unique XAV'ENTREPRISE** 3 rue des Vergers 89580 VAL DE MERCY (plomberie). RCS Auxerre 822569562. CIP 4402. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL891627363*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/04/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl ENES** 1 rue du Marché 89200 Avallon (restaurant). RCS Auxerre 514732890. CIP 4403. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL891627364*

FIDUCIAL SOFIRAL

## SARL TAXI SERVICES LANOS

**Société à responsabilité limitée en liquidation**
**au capital de 20 000 euros**
**Siège social et siège de liquidation :**
**34 Grande Rue**
**Vieux Champs**
**89600 GERMIGNY**
**RCS AUXERRE 499 196 681**

L'Assemblée Générale réunie le 13 mars 2020 au 34 Grande Rue Vieux Champs 89600 GERMIGNY a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-Christophe LANOS, demeurant 34 Grande Rue Vieux Champs 89600 GERMIGNY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d' AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur.

*AL891627351*

FIDUCIAL SOFIRAL

## FERNANDA-JEROME

**Société à responsabilité limitée en liquidation**
**au capital de 7 622,45 euros**
**Siège social : 43 rue Marthe Saillard**
**89390 AISY-SUR-ARMANCON**
**Siège de liquidation : 43 rue Marthe Saillard**
**89390 AISY-SUR-ARMANCON**
**RCS AUXERRE 424 653 764**

L'Assemblée Générale réunie le 24 février 2020 au 43 rue Marthe Saillard 89390 AISY SUR ARMANCON a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jérôme COLONNA, demeurant 43 rue Marthe Saillard 89390 AISY SUR ARMANCON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d' AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur.

*AL891627353*

## SCI HOPE 2000

**S.C.I. au capital de 762,25 Euros**
**Société en liquidation**
**4 CHEMIN DE LA MALADIERE**
**89200 AVALLON**
**RCS AUXERRE 429 926 751 (2000 D 00047)**

L'Assemblée des associés réunie en date du 28 février 2020, à la diligence du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné au Liquidateur quitus de sa gestion et décharge de son mandat.

Cette même Assemblée a prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter de ce même jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Pour avis : Le Liquidateur,

*AL891627356*

## A3 MANAGEMENT I

**SAS en liquidation**
**au capital de 5 000 €**
**Siège**
**13 Rue des Ormes 89700 DANNEMOINE**
**513 383 422 RCS AUXERRE**

L'AGE du 31/03/2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS d'AUXERRE

*AL891627366*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP le 04/03/2020, il a été constitué une EURL: E-G Capital: 3000€. Objet: Commerce de détail de produits non réglementé. Gérance et siège: GANNEREAU EVELYSE, 58 Lieu dit LES EPENARDS, 89100 GRON; Durée: 99 ans. Au RCS de SENS

*AL891627267*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er avril 2020, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée : Dénomination sociale : EARL DU JARRIER. Forme : Exploitation agricole à responsabilité limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Capital social : 7 500 €. Siège social : Les Bauchets - 89220 SAINT PRIVÉ. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports en numéraire : 7 500 €. Gérant : M. Adrien CRAPART demeurant à SAINT PRIVÉ (Yonne), les Bauchets. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, la gérance.

*AL891627338*

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 25 mars 2020, à COULANGES LA VINEUSE. Dénomination : LES 5 M. Forme : Société civile immobilière. Siège social : 20 rue d'aguesseau, 89580 Coulanges la vineuse. Objet : acquisition d'immeubles, administration et exploitation par bail. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 504 euros Cession de parts et agrément : Toute cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'après agrément à l'unanimité des associés nu propriétaires et usufruitiers. Gérant : Madame ODILE MALTOFF, demeurant 20 rue d'aguesseau, 89580 Coulanges la vineuse Gérant : Monsieur JEAN PIERRE MALTOFF, demeurant 20 rue d'aguesseau, 89580 Coulanges la vineuse Gérant : [Dénomination *] [Forme juridique *], sise [Adresse *], [Code postal *] [Ville *] La société sera immatriculée au RCS de Auxerre.

Pour avis.

*AL891627339*

AVA

## SCI MATH

AVOCATS VIGNET ASSOCIES SCP d'AVOCATS INTER-BARREAUX 1 Place du Palais de Justice - 89000 AUXERRE 18 rue du Général Leclerc - 89100 SENS Tel : 03.86.52.60.00 _ SCI MATH Société civile immobilière au capital de 1 000 euros Siège social : 20 rue Jean Moulin 89600 ST FLORENTIN _ Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT-FLORENTIN (89) du 11 mars 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : SCI MATH Siège social : 20 rue Jean Moulin - 89600 ST FLORENTIN Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement d'immeubles bâtis, ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Monsieur Christian CHEVILLARD, demeurant 2 rue du Four - Rebourseaux, 89600 VERGIGNY, Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas, agrément accordé par le gérant Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

Pour avis, la Gérance

*AL891627347*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 Mars 2020 à DIXMONT, il a été constitué une société civile. Dénomination sociale : CADELEC Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société Capital social : 150 000 euros Siège social : 14 rue de la Source - Hameau Vaulevrier - 89500 DIXMONT Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés Apports : Parts de société à responsabilité limitée pour un montant de 150 000 € Gérant : M. Rémi CADELEC demeurant 14 rue de la Source - Hameau Vaulevrier - 89500 DIXMONT Cessions de parts : Toute cession de parts est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).

Pour avis et mention, le gérant.

*AL891627370*

**SCP DINET et associés**
**Notaires à Clamecy (Nièvre),**
**24, rue Marie Davy**

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Guillaume DINET, notaire à CLAMECY, le DIX AVRIL DEUX MILLE VINGT a été constitué une société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : SCI MORALISE.

Forme : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE.

Capital Social : CENT EUROS (100,00 euros).

Siège Social : LUCY SUR YONNE (Yonne), 5 Bis rue du Faulin.

Objet Social : La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Gérance : Monsieur Christophe MERLIN, demeurant à LUCY SUR YONNE (Yonne), 5bis route de Faulin.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

Pour Avis.

*AL891627371*

**SCP DINET et associés**
**Notaires à Clamecy (Nièvre),**
**24, rue Marie Davy**

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Guillaume DINET, notaire à CLAMECY, le DIX AVRIL DEUX MILLE VINGT.

Il a été constitué une société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : MC PAC ENERGIES

Forme : SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Capital social : Le capital social est de QUATRE MILLE EUROS (4.000,00 euros)

Siège Social : Le siège social est fixé à LUCY SUR YONNE (Yonne) 5 Bis rue du Faulin.

Objet Social : ENTRETIEN, DÉPANNAGE, MISE EN SERVICE Chaud et Froid. (Climatisation, Chaudière...)

Durée : quatre-vingt-dix-neuf années

Gérance : Monsieur Christophe MERLIN demeurant à LUCY SUR YONNE (Yonne) 5 Bis rue du Faulin.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE

Pour Avis.

*AL891627372*

# TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

## SOCIETE MENAGER EN DEFAUTS D'ASPECTS DISTRIBUTION (MDA DISTRIBUTION)

Par jugement du 02/04/2020, le Tribunal de commerce de Lyon a prononcé l'ouverture de la procédure de sauvegarde de La **SOCIETE MENAGER EN DEFAUTS D'ASPECTS - DISTRIBUTION (MDA DISTRIBUTION)** - 332 470 244 RCS Villefranche-Tarare - SAS - 37 rue de l'Entreprise 69380 LOZANNE - commerce de détail de produits électroménagers - Administrateurs judiciaires : La Selarl FHB représentée par Maître Hélène BOURBOULOUX 16 Place de L'Iris TOUR CB 21 - PARIS LA DEFENSE CEDEX 92040 COURBEVOIE et la Selarl AJ PARTENAIRES représentée par Me Didier LAPIERRE et Me Ludivine SAPIN 174 rue de Créqui 69003 LYON - avec pour mission : surveiller les opérations de gestion du débiteur - mandataires judiciaires : La SELARL JEROME ALLAIS représentée par Maître Jérôme ALLAIS Immeuble l'Europe, 62 rue de Bonnel 69003 LYON et la Selarl MJ SYNERGIE-Mandataires judiciaires représentée par Me Bruno WALCZAK ou Me Michaël ELANCRY 136 cours Lafayette CS 33434 69441 LYON Cedex 03 auxquels les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois de la publication au BODACC.

*AL891627365*


# bulletin d'ABONNEMENT

**À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :**

**TERRES DE BOURGOGNE**
**1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40**
**abonnement@terres-de-bourgogne.net**

## AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

## AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Volailles
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 107 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ☐ pour 1 an 49 €
- ☐ pour 2 ans 98 €

**TOTAL**

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N° ___/___/___/___

date d'expiration: ___/___

SIGNATURE

# Bovins

## Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **14/04/2020**

Effectif total: 795 - Taux de vente: 93%

**BROUTARDS 6-12 MOIS** - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

| RACE | SEXE | CONFORMATION | POIDS | MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| CHAROLAIS | | | | | | | |
| | M | U | 250-300 | 2,91 € | 3,00 € | 2,93 € | +0,,03 |
| | | | 300-350 | 2,72 € | 2,87 € | 2,81 € | +0,02 |
| | | | 350-400 | 2,65 € | 2,87 € | 2,76 € | +0,04 |
| | | | 400-450 | 2,59 € | 2,80 € | 2,74 € | +0,03 |
| | | | 450-500 | 2,64 € | 2,75 € | 2,74 € | +0,10 |
| | | R | 250-300 | 2,68 € | 2,85 € | 2,75 € | - |
| | | | 300-350 | 2,53 € | 2,63 € | 2,58 € | -0,07 |
| | | | 350-400 | 2,47 € | 2,59€ | 2,54 € | -0,04 |
| | | | 400-450 | 2,39 € | 2,67€ | 2,56 € | - |
| | F | U | 200-250 | 2,68 € | 2,88 € | 2,82 € | -0,15 |
| | | | 250-300 | 2,59 € | 2,83 € | 2,68 € | +0,01 |
| | | | 300-350 | 2,63 € | 2,69 € | 2,66 € | + 0,02 |
| | | | 350-400 | 2,45 € | 2,67 € | 2,63 € | +0,09 |
| | | R | 250-300 | 2,55 € | 2,66 € | 2,63 € | +0,11 |
| | | | 300-350 | 2,30 € | 2,46 € | 2,42 € | -0,11 |

**Effectif total : 1253**
**Observation : 92% de vendus. Les volumes disponibles demeurent à un bonniveau pour la saison.**

**BROUTARDS : bonne tenue des cours dans toutes les catégories de poids avec des besoins plus motivés dans les lourds.**

**LAITONNES :**
**La demande reste régulière dans les bonnes charolaises et limousines de 300 kgs et plus, toujours à destination de l'Italie.**

Effectif total: 90 - Taux de vente: 98%

**BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS** - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

| | SEXE | CONFORMATION | ÂGE | MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| CHAROLAIS | F | U | 350 - 400 | 2,21 € | 2,21€ | 2,21 € | - |
| | | | 400 - 450 | 2,23 € | 2,47€ | 2,34 € | -0,10 |

Effectif total: 368 - Taux de vente: 86%

**BOVINS MAIGRES +18 MOIS** - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

| | SEXE | CONFORMATION | ÂGE | MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| VACHES CHAROLAISES | M | U | + 500 kg | 1,63 € | 2,01 € | 1,81 € | - |
| VACHES CHAROLAISES | F | E | - 5 ans | 2,23 € | 2,58 € | 2,34 € | - 0,09 |
| | | | 5 à 10 ans | 2,120 € | 2,31 € | 2,25 € | - 0,04 |
| | | U | - 5 ans | 1,87 € | 2,18 € | 2,08 € | - 0,02 |
| | | | 5 à 10 ans | 1,84 € | 2,19 € | 1,94 € | - 0,05 |
| | | | + 10 ans | 1,74 € | 1,89 € | 1,80 € | - 0,01 |
| | | R | - 5 ans | 1,60 € | 1,84 € | 1,74 € | - 0,10 |
| | | | 5 à 10 ans | 1,64 € | 1,86 € | 1,78 € | - 0,02 |
| | | | + 10 ans | 1,60€ | 1,74 € | 1,69 € | +0,02 |
| | | O | + 10 ans | - | - | - | - |
| | F | E | 24 à 36 mois | 2,27 € | 4,04 € | 2,81 € | - |
| | | U | 24 à 36 mois | 2,00 € | 2,26 € | 2,10 € | - |
| | | R | 24 à 36 mois | 1,761 € | 1,94€ | 1,85 € | - |

**VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : Offre conséquente ce matin avec quelques lots qui n'étaient pas annoncés. Toutefois, la qualité des sujets est moindre en général, par rapport à la semaine passée. Ce qui explique la perte de quelque centimes dans toutes les catégories cette semaine. Néanmoins le marché reste actif et les transactions sont fluides dans les bons sujets et surtout les herbagés qui sont de plus en plus demandés.**
**TAUREAUX : De bons effectifs cette semaine, les taureaux bien préparés sont recherchés.**

## Commentaire FNB

**Vous voudrez bien trouver ci-dessous les commentaires FNB de la situation de marché/perspectives à court terme pour les bovins maigres.**

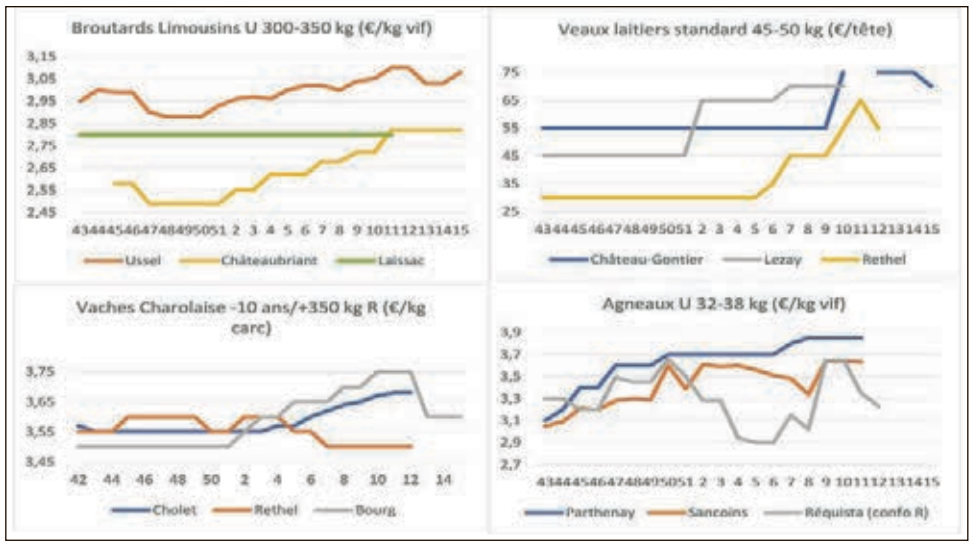
**Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 14 avril 2020) :**
**« Cours facilement reconduits avec une offre réduite.»**

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 20/04/2020

**Marché du mardi 20 Avril 2020. Bovins : 210**
**Marché décalé. Les cotations sont consultables par nos adhérents sur le site de la FMBV durant la période de confinement.**
**Annoncez le plus tôt possible vos animaux au 03 86 20 00 37.**
**Marché ouvert semaine prochaine. Seuls les apporteurs et acheteurs auront accès à l'enceinte du marché en respectant les mesures barrières.**
**Bovins gras : 8**
**Prochains marchés :**
**Bovins et ovins le lundi 20 avril 2020 aux horaires habituels.**

**Tendances des Marchés aux Bestiaux**
**Semaine 15 – du 6 avril au 12 avril 2020**
**Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.**

Broutard(e)s : Les transactions en broutards sont globalement stables. Les effectifs sont corrects et la demande se veut dynamique sur les sujets mâles lourds et légers de toutes conformation qui trouvent des preneurs à des tarifs facilement reconduits. En laitonnes, la vente est rapide avec des tarifs facilement reconduits sur les femelles typées pour le marché italien. Dans des lots de qualité inférieure, la vente est plus difficile.
Gros bovins maigres : Les volumes sont modérés cette semaine, en phase avec une demande plus sélective ; les sujets jeunes sont toujours recherchés pour la mise à l'herbe. Les difficultés rencontrées dans la valorisation des animaux gras se ressent et les cours perdent quelques centimes dans la moyenne marchandise.
Boucherie : Le commerce reste globalement stable, en grande partie favorisé par la modestie de l'offre. Les transactions sont plus fluides en animaux bien finis et les cours sont reconduits en sujets bien conformés. Pour les catégories d'entrée de gamme, les races mixtes et les jeunes bovins, on enregistre de nouvelles baisses de tarifs. Les cours des races laitières sont sensiblement stables.
Veaux : Le commerce reste perturbé cette semaine. Les apports sont un peu plus importants que la semaine passée mais les besoins des acheteurs sont en baisse pour l'export vers l'Espagne aussi bien que pour le marché intérieur de l'intégration qui souffre d'un ralentissement significatif des sorties de veaux gras pour l'abattage. Cet encombrement suscite beaucoup d'inquiétude chez les négociants qui se demandent s'ils pourront continuer à collecter dans les semaines à venir les veaux nourrissons chez les producteurs laitiers.
Ovins : Les commandes de dernière minute stimulent les besoins, permettant de valoriser la bonne qualité présentée. Les cours sont revus à la hausse. La marchandise moyenne et inférieure subit quant à elle une baisse de tarifs conséquente. En brebis, la demande est active dans les sujets de qualité.




**BROUTARDS :**
Les transactions en broutards sont globalement stables. Les effectifs sont corrects et la demande se veut dynamique sur les sujets mâles lourds et légers de toutes conformation qui trouvent des preneurs à des tarifs facilement reconduits. En laitonnes, la vente est rapide avec des tarifs facilement reconduits sur les femelles typées pour le marché italien. Dans des lots de qualité inférieure, la vente est plus difficile.
Sur le grand Ouest, à Cholet, le marché a repris son activité et a réactualisé ses tarifs après deux semaines de fermeture suite aux mesures gouvernementales liées au coronavirus. L'offre est modeste cette semaine et la demande est plus sélective en mâles lourds et légers de toutes conformations. Le commerce est plus tendu en femelles avec peu de débouchés. A Châteaubriant, le commerce est stable et les cours sont globalement reconduits. Dans le Nord-Est, à Rethel, les conditions sanitaires actuels perturbent le marché suite au nombre très limité d'acheteurs présents, ce qui ne permet pas au marché d'établir une cotation. En Centre-Bourgogne, à Moulins-Engilbert, le marché est fortement approvisionné, on enregistre une bonne tenue des cours dans les lots de plus de 350 kgs avec même une forte activité et recrudescence de besoins dans les lots de 450 kgs et plus. A Chateaumeillant, l'offre est un peu plus étoffée cette semaine mais elle ne couvre pas les besoins des acheteurs. La vente est active dans l'ensemble de la catégorie à des cours fermes à haussiers. Sur Bourg, le marché est peu représentatif mais les cours sont reconduits. Sur le Massif Central à Mauriac, après une semaine de fermeture, les effectifs sont corrects en toutes les catégories ; les acheteurs sont présents avec une demande sélective, les mâles lourds et femelles à destination de l'Italie regagnent quelques centimes et le commerce est reconduit dans les autres catégories. Sur Ussel, les apports sont corrects cette semaine, la demande en broutards est forte avec des cours qui progressent. A Lamballe, le marché reste correctement approvisionné avec des tarifs reconduits dans les bons mâles lourds et viandés.
- Limousins U 300-350 kg : 3,08E (+0.05) à Ussel, 2,75Đ (-0.05) à Mauriac, 2,82E (=) à Châteaubriant.
- Limousins U 350-400 kg : 2.94E (+0.02) à Ussel
- Charolais U 250-300 kg : 3,02E à Cholet), 3E (=) à Châteaubriant
- Charolais U 300-350 kg : 2,79E (-0.05) à Moulins, 2,65E (=) à Bourg.
- Charolais U 350-400 kg : 2,72E (-0.02) à Moulins, 2 ,77E à Chateaumeillant
- Croisés U 300-350 kg : : 2,70E (-0.05) à Mauriac, 2,60E (=) à Bourg, 2,54Đ (=) à Châteaubriant.
- Croisés U 350-400 kg : 2,55E (+0.05) à Mauriac, 2,45E (=) à Bourg.

En femelles charolaises à Moulins, la vente est rapide à des cours très fermes dans les charolaises typées italiennes. On note également quelques invendus dans la marchandise médiocre et croisée type laitier. A Chateaumeillant, la vente est rapide et totale à des tarifs facilement reconduits. A Ussel, la demande en laitonnes semble très limitée surtout dans les lots de qualité inférieure, ce qui entraîne un recul des cours. A Lamballe, les tarifs sont toujours difficiles en femelles de toutes origines.
- Charolaises U 300-350 kg : 2,64E (+0,03) à Moulins.
- Limousines U 300-350 kg : 2,68E (-0.08) à Ussel, 2.65E (=) à Mauriac, 2,51E (=) à Cholet.
- Croisées U 300-350 kg : 2,39E (+0.04) à Mauriac, 2,40E (=) à Bourg.

**GROS BOVINS MAIGRES :**
Suite à l'épidémie de COVID-19, les marchés de Agen, Arras, Brive, Carentan, La Talaudière, Langogne, Laissac, Parthenay, Objat, Saint christophe, Sicamon, Rabastens, Réquista, Saint laurent de Chamousset, Le Monastier sur Gazeille et Villeneuve d'Aveyron sont fermés cette semaine.
Vous trouverez également un tableau récapitulatif à date des ouvertures/fermetures connues des marchés cette semaine et la semaine prochaine en ligne sur le site internet de la FMBV. Ce tableau sera mis à jour au fur et à mesure.
Les volumes sont modérés cette semaine, en phase avec une demande plus sélective, les sujets jeunes sont toujours recherchés pour la mise à l'herbe. Les difficultés rencontrées dans la valorisation des animaux gras se ressent et les cours perdent quelques centimes dans la moyenne marchandise. En vaches et génisses charolaises, à Moulins, la demande est soutenue cette semaine dans les sujets herbagés. Les acheteurs sont présents en nombres ce qui traduit des transactions fluides et actives. On enregistre quelques invendus dans les animaux moins préparés qui sont en phase également avec la baisse des cours dans les vaches de plus de 10 ans. Les sujets de qualité trouvent encore rapidement des preneurs.
A Chateaumeillant, les difficultés rencontrées dans la valorisation des animaux gras se ressent et les cours perdent quelques centimes dans les sujets de moins bonne qualité. En limousines, à Ussel, la présentation est de qualité ce qui facilite la vente avec des cours haussiers. En croisées et salers à Mauriac, la demande est dynamique dans les vaches jeunes recherchées pour la mise à l ' herbe.
- Charolaise U -5 ans : 2.04E (+0.01) à Moulins.
- Charolaise U 5-10 ans : 1.99E (+0.03) à Moulins, 1,90ĐE (-0.05) à Chateaumeillant.
- Limousine U -5 ans : 2.07E (+0.03) à Ussel
- Limousine U 5-10 ans : 2,11E (+0.02) à Ussel
- Salers R 5-10 ans : 1,70E (+0.05) à Mauriac

**BOUCHERIE :**
En JB viande, le commerce est difficile. Les JB U se vendent à 3,75Đ à Cholet.
Le commerce reste globalement stable, en grande partie favorisé par la modestie de l'offre. Les transactions sont plus fluides en animaux bien finis et les cours sont reconduits en sujets bien conformés. Pour les catégories d'entrée de gamme, les races mixtes et les jeunes bovins, on enregistre de nouvelles baisses de tarifs. Les cours des races laitières sont sensiblement stables.
A Cholet, le commerce est fluide en animaux bien finis, plus difficile en races mixtes et assez tendu en femelles de choix secondaire avec des tarifs discutés. A Forges les Eaux, le manque d'apports cette semaine rend difficile de dégager une cotation. Sur Rethel, l'absence de membres à la commission ne permet pas d'établir une cotation. A Bourg, le marché est peu représentatif, en revanche il est globalement reconduit.
- vache viande R : 3,40E (=) à Bourg, 3,69E à Cholet
- vache charolaise U-10 ans/+350 kg : 3.80E à Cholet, 3.60E (=) à Bourg.
- vache limousine U -10 ans/+350 kg : 4,30E à Cholet
- vache blonde U -10 ans/+350 kg : 4,70E à Cholet

En génisses à Cholet, la vente est fluide dans le haut de gamme (U) et plus discutée en entrées de gamme (R). En conformation U, les génisses charolaises partent à 3,95E (-0.07), les viandes à 4,26E (-0.04), les blondes à 4,90E (=) et les limousines à 4,40E (=).
En vaches mixtes et laitières, les cours sont sensiblement stables.
- Vache mixte O : 2.90E à Cholet, 2,40E (=) à Bourg
- Vache laitière P : 2,52E (=) à Cholet, 2,30E (=) à Bourg

**VEAUX :**
Le commerce reste perturbé cette semaine. Les apports sont un peu plus importants que la semaine passée mais les besoins des acheteurs sont en baisse pour l'export vers l'Espagne aussi bien que pour le marché intérieur de l'intégration qui souffre d'un ralentissement significatif des sorties de veaux gras pour l'abattage. Cet encombrement suscite beaucoup d'inquiétude chez les négociants qui se demandent s'ils pourront continuer à collecter dans les semaines à venir les veaux nourrissons chez les producteurs laitiers.
Sur Lezay, le marché n'a pas établi de cotation cette semaine au vu du nombre insuffisant de représentants à la commission. On enregistre une baisse d'activité d'environ 20% à 30%, liée à la crise sanitaire et les cours sont orientés à la baisse en toutes catégories. A Château-Gontier, les apports sont un peu plus importants. Le commerce est moins fluide en raison d'un ralentissement significatif des sorties de veaux gras vers les abattoirs. Cet encombrement suscite beaucoup d'inquiétude chez les négociants qui se demandent s'ils pourront continuer à collecter dans les semaines à venir les veaux nourrissons chez les producteurs laitiers. Les cours sont en baisse dans la quasi-totalité des catégories. Sur les marchés bretons du MOL, l'offre est plus importante cette semaine. La vente est dynamique, les cours sont reconduits dans les sujets laitiers tandis que la demande est plus soutenue en femelles croisées. En mâles croisés, les tarifs sont en légère hausse.
A Belle-Isle et à Mûr de Bretagne, les apports sont plus importants et les cours sont sensiblement les mêmes que la semaine passée. En veaux d'Aveyron à Baraqueville, les cours sont reconduits en limousins, en mâles comme en femelles. Pour les autres catégories, on note un léger mieux sur les mâles avec peu d'apports et une baisse des cours en femelles.

**OVINS :**
Les commandes de dernière minute stimulent les besoins, permettant de valoriser la bonne qualité présentée. Les cours sont revus à la hausse. La marchandise moyenne et inférieure subit quant à elle une baisse de tarifs conséquente. En brebis, la demande est active dans les sujets de qualité.
A Moulins, tous les acheteurs sont présents, mais chacun avec des besoins limités. 94% des animaux présentés se sont toutefois commercialisés. Quelques lots extras ont plutôt bien tiré leur épingle du jeu, mais la marchandise moyenne et inférieure a subi une baisse des tarifs plus conséquentes.
A Chateaumeillant, les commandes de dernière minute stimulent les besoins, permettant de valoriser la bonne qualité présentée. Les cours sont revus à la hausse.
A Saugues, l'effectif est en légère baisse mais le marché est actif tant en agneaux qu'en brebis.
- Agneaux U 32-38 kg : 3,21E à Moulins, 3.20E (+0.02) à Saugues
- Agneaux U 38-44 kg : 3,18E à Moulins, 3,40E à Chateaumeillant, 2,84E à Saugues
- Agneaux U → 44 kg : 3,16E à Moulins

En brebis, la demande est active dans les sujets de qualité. La brebis U +60 kg se vend à 1,13E à Moulins, 1,29E à Chateaumeillant, 1,06E à Saugues.

Covid-19

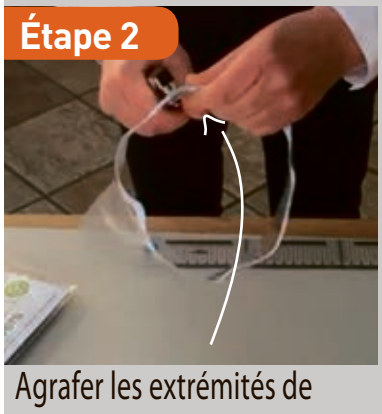
# Comment fabriquer son propre masque ?

Alors que la période de confinement se poursuit, le manque de matériels de protection (masques, blouses, etc.) continue de se faire ressentir non seulement dans les milieux hospitaliers mais au sein de toutes les professions dites prioritaires. Pour se protéger et protéger les autres, de nombreux tutoriels sont proposés quant à la fabrication maison de masques. À vos outils !


©Pixabay

Les masques FFP2 étant réservés au corps médical, il est recommandé de fabriquer soi-même son masque ou écran facial anti-Covid-19. Pour créer cette solution barrière à la diffusion du virus, le docteur Jean-Michel Wendling de l'association de conseil en santé au travail (ACST) a donné ses secrets de fabrication. Rien de plus simple puisque seulement trois outils sont nécessaires (photo 1) : une feuille A4 de PVC cristal transparente, un élastique et une agrafeuse. Un moyen simple de sauver des vies…
Retrouvez ce tutoriel sur https://urlz.fr/cmrx



Agrafer les extrémités de l'élastique en les superposant



L'écran facial est prêt ! Ce masque est étanche. Il évite toute projection de salive

## 3 types de masques

**N95 ou FFP2***



- Protection à double sens : filtre l'air inhalé/rejeté par le porteur.
- Filtre au moins 95 % des particules en suspension.

**Masque chirurgical***



- Retient les particules émises par le porteur.
- Pourrait freiner la propagation du virus.

*** À réserver en priorité aux soignants et personnels d'urgence.**

**Bandana, masque maison**



- N'évite pas les gestes barrières et la distanciation sociale.

Masques artisanaux

## Toujours mieux que rien !

Si les masques faits maison ne protègent pas autant que des masques aux normes FFP2, ceux-ci sont toujours un moyen supplémentaire de limiter la propagation des gouttelettes porteuses du virus par un malade, et donc de lutter contre le virus du Covid-19. À ce titre, l'Académie nationale de médecine recommande, dans un communiqué du 2 avril 2020, *« que le port d'un masque ''grand public'', aussi dit ''alternatif'', soit rendu obligatoire pour les sorties nécessaires en période de confinement »*. De son côté, la société française des sciences de la stérilisation (SF2S) annonçait, le 21 mars dernier, qu'il n'existe à ce jour *« pas de preuve scientifique de l'efficacité des masques en tissu »*. Pour autant, *« des recommandations similaires ou plus strictes que celles des masques à usage unique seraient à appliquer aux masques en tissu (…)»*. Pour être efficaces, *« les masques doivent pouvoir être ajustés étroitement sur le nez, la bouche et le menton de la personne qui les porte »*, est-il indiqué sur ce communiqué. Quoi qu'il en soit, l'utilisation de masques réutilisables doit faire l'objet de moult précautions, définies par l'Afnor :

- porter le masque sur une peau nue ou rasée ;
- se laver les mains à l'eau et au savon ou exercer une friction avec une solution hydroalcoolique avant toute manipulation du masque ;
- pour une réutilisation de masque, s'assurer que celui-ci ait bien été lavé au préalable : cycle de lavage de 30 minutes à 60 °C ;
- placer le masque barrière en le tenant par l'extérieur ;
- vérifier que le menton et le nez soient bien couverts ;
- une fois ajusté, ne plus toucher le masque barrière avec les mains. Chaque fois que le masque barrière est touché, l'utilisateur doit se laver les mains à l'eau et au savon ou exercer une friction avec une solution hydroalcoolique ;
- durée du port du masque : 4 heures maximum.

### Des liens utiles pour créer son masque

**En ces temps d'incertitude, beaucoup se demandent comment faire pour se protéger efficacement contre le virus. S'il est évident que le port du masque n'est qu'un élément de la formule, son utilisation, couplée aux autres gestes barrières, peut réduire considérablement les risques de contagion. Trois médecins généralistes et un radiologue de Lille ont lancé, le 22 mars dernier, le site https://stop-postillons.fr, sur lequel les professionnels de santé regroupent les actions, initiatives et paroles d'experts en termes de création d'écrans anti-postillons (EAP), avec des moyens de fortune parfois : t-shirt, torchon de cuisine, filtre à café, sac d'aspirateur, sopalin, etc.**
**L'occasion de montrer aux Français que chacun peut agir à son petit niveau, et avec des petits moyens. Sur cette interface, de nombreux liens vers des cahiers des charges sont disponibles :**
**- Institut français du textile et de l'habillement : https://www.ifth.org/**
**- Association française de normalisation (Afnor) : https://www.afnor.org/ ou https://latelierdesgourdes.fr/tuto-masque-afnor/**
**- Centre hospitalier de Saint-Brieuc : https://www.ch-stbrieuc.fr/IMG/pdf/tutoriel_masque_patron.pdf**
**- Société française des sciences de la stérilisation : https://www.sf2s-sterilisation.fr/infos/covid-19-toutes-les-infos/**
**- Vidéo de Daniel Garin, médecin du travail chez Artelia MT2i et ancien médecin du service de santé des armées : https://youtu.be/7Lg0jnJ3hEo**

# Dix séries à voir ou à revoir en période de confinement

Dans des circonstances “normales”, on n’a pas forcément assez de temps libre pour se plonger dans une série qui s’étire sur plusieurs saisons. Cette période de loisirs contraints peut être l’occasion de faire contre mauvaise fortune bon cœur. Voici donc une sélection – sans ordre de préférence – de dix œuvres qui méritent le détour, dont cinq françaises, accessibles depuis son salon grâce à la magie d’internet.

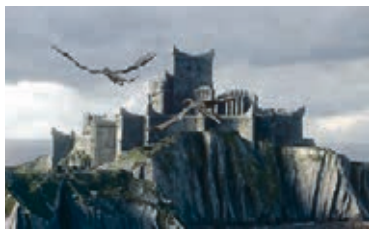
## Breaking bad



Considérée comme l’une des meilleures séries de l’histoire, Breaking bad narre la bascule d’une vie. Père d’un enfant handicapé, Walter White cumule deux jobs pour subvenir aux besoins des siens. Ce gentil professeur de chimie travaille également dans une station de lavage auto jusqu’au jour où on lui diagnostique un cancer en phase terminale, sa femme lui annonçant dans la foulée qu’elle est enceinte… Il étudie alors comment assurer l’avenir de sa famille et trouve une “solution” : utiliser ses connaissances en chimie pour produire de la drogue. Walter White - dont le beau-frère est un agent fédéral de la DEA, l’agence américaine qui lutte justement contre le trafic de drogue - s’associe à l’un de ses anciens élèves, petit dealer local. Au cours de leur ascension dans le milieu, ils feront la rencontre de Saul Goodman, avocat véreux qui est le personnage central de la série dérivée Better call Saul, dont l’action se déroule avant celle de Breaking bad (cinquième saison en cours de diffusion sur Netflix).

5 saisons et 62 épisodes à voir sur Netflix

## Game of Thrones



La dernière saison et son ultime épisode, diffusé en mai 2019, ont divisé les fans. Certains ont même lancé une pétition en ligne (plus de 1,8 million de signataires) pour que des scénaristes « compétents » la réécrivent. Triste fin pour ce programme qui, durant une décennie, a obtenu un succès planétaire et battu tous les records d’audience. Pas facile cependant de le résumer. Dans des lieux fictifs et à une époque qui rappelle la période médiévale, l’œuvre basée sur les romans de Georges R. R. Martin explore les rivalités entre plusieurs familles qui désirent conquérir le trône de fer du royaume des Sept Couronnes. S’il peut être difficile de se plonger dans les premiers épisodes, cette fresque mérite qu’on s’accroche. Elle aborde des thématiques comme le pouvoir politique, la hiérarchie, la place des femmes dans la société, la violence, la sexualité et peut même être vue comme une métaphore du changement climatique. Un vrai spectacle aux scènes de guerre grandioses.

8 saisons et 73 épisodes à voir sur OCS

## The Big bang theory



Deux physiciens surdoués des environs de Los Angeles, Leonard Hofstadter et Sheldon Cooper, voient leur quotidien bouleversé par l’arrivée de leur nouvelle voisine. Le décalage est hilarant entre Penny, très terre à terre, et les deux colocataires ainsi que leurs amis Howard et Rajesh, capables de disserter sur des théories scientifiques de haute volée mais en grande difficulté face à des interactions sociales basiques. Ils progressent toutefois peu à peu, font des rencontres et se marient même pour certains d’entre eux. Si elle a parfois eu des coups de mou en douze ans, The Big bang theory a su évoluer et retrouver le mordant de ses débuts grâce à des personnages drôles malgré eux mais au demeurant très attachants. Dans un tout autre registre, les bandes d’amis de Friends et How I met your mother sauront également vous donner le sourire.

12 saisons et 279 épisodes, à voir sur NRJ12 et Netflix

## Le Bureau des légendes



Comment travaillent les services secrets français ? C’est ce que tente de montrer Le Bureau des légendes depuis ce service de la DGSE, qui forme et dirige les agents infiltrés aux quatre coins du monde pour diverses missions de renseignement menées sous une fausse identité. Cette série, qui réussit la prouesse de revenir chaque année ou presque grâce à un fonctionnement industriel inspiré des process américains, détonne par l’opposition entre le travail de bureau, à la limite de la routine par moments, des fonctionnaires et celui, haletant, des hommes et femmes envoyés sur le terrain.

4 saisons et 40 épisodes (en cours) à voir sur Mycanal et Canal + séries

## Dix pour cent



Agent artistique pendant vingt ans, Dominique Besnehard a longtemps milité pour la création d’une série racontant les dessous du septième art. Voilà comment est née Dix pour cent, qui prend pour cadre ASK. Les quatre agents de cette entité fictive défendent leurs clients respectifs, entre désirs artistiques et business, vie privée et vie professionnelle, quitte à se tirer dans les pattes. À chaque épisode, une ou plusieurs célébrités viennent y interpréter leur propre rôle ou, plutôt, une version caricaturale qui leur permet de se moquer d’eux-mêmes, pour le plus grand plaisir des téléspectateurs. Citons, pêle-mêle, Cécile de France, Nathalie Baye, Fabrice Luchini, Isabelle Adjani, Jean Dujardin, Monica Bellucci, Gérard Lanvin ou encore Isabelle Huppert. La quatrième saison, qui pourrait être la dernière, arrivera cette année sur France 2.

3 saisons et 18 épisodes (en cours) à voir sur Netflix

## Chernobyl



Comme son titre le laisse présager, cette mini-série invite à revivre au plus près la catastrophe nucléaire de Tchernobyl. On revit donc les événements du 26 avril 1986 dans les pas de l’équipe de la centrale où se produit l’explosion, les équipes de secours et la population locale. Chernobyl a reçu quatre Emmy awards et deux Golden globes l’an dernier.

1 saison et 5 épisodes à voir sur OCS

## Baron noir



Déjà trois saisons et pas une ride pour cette série plus en forme que jamais avec un cru 2020 haletant. Kad Merad y incarne Philippe Rickwaert, député-maire de Dunkerque, éléphant du Parti socialiste et faiseur de présidents de la République. On y voit certes comment chacun défend ses convictions, mais aussi et surtout la stratégie politique, les choix, les calculs permettant d’arriver à ses fins. Quitte à contourner la morale voire même la loi. Le réalisme de Baron noir s’explique notamment par le fait que son co-créateur, Eric Benzekri, a travaillé auprès de Jean-Luc Mélenchon et Julien Dray.

3 saisons et 24 épisodes à voir sur mycanal et Canal + séries

## Engrenages



Depuis quinze ans, Engrenages explore méthodiquement la mécanique de la Justice française. Très réaliste, elle suit le travail d’une équipe de police judiciaire, d’un juge d’instruction, d’un jeune procureur et d’une avocate arriviste, montrant remarquablement leurs forces et leurs faiblesses. Au cours d’enquêtes plus ou moins longues, ils sont amenés à interagir, à se servir les uns des autres pour arriver à leurs fins, ce qui n’est pas sans conséquence sur leur vie personnelle. Cette série, qui s’est très bien exportée, reviendra prochainement pour une huitième saison.

7 saisons et 76 épisodes (en cours) à voir sur Mycanal et Canal + séries

## This is us



On suit ici l’histoire d’une famille américaine à travers des va-et-vient entre aujourd’hui et différentes époques du passé voire même le futur parfois : la rencontre entre les parents, Jack et Rebecca, la naissance de leurs enfants (des triplés dont l’un est mort-né) et l’adoption le même jour d’un bébé afro-américain abandonné, la vie d’un couple avec trois enfants, puis trois adolescents. Au présent, Kevin est un acteur très connu, Randall un homme brillant qui a à son tour créé le foyer parfait et Kate, passionnée par la chanson, doit faire face à ses problèmes d’obésité. Le tout se passe entre Pittsburgh, Los Angeles, New York et le New Jersey. Une série riche en émotions quitte à tomber parfois dans le pathos, on passe du rire aux larmes grâce aux nombreux rebondissements de scénarios savamment travaillés.

4 saisons et 36 épisodes (en cours) à voir sur Mycanal

## Irresponsable



Les galères s’accumulent pour Julien et le jeune trentenaire doit même retourner vivre chez sa mère. Dans sa ville natale, en région parisienne, ce sympathique loser - qui n’est pas sans rappeler celui du film Tanguy - tombe sur son amour de jeunesse, perdue de vue subitement à l’adolescence. Marie lui annonce alors qu’elle a un fils de 14 ans, Jacques, dont Julien est le père. Durant trois saisons, on suit ce garçon maladroit et immature tenter de donner un cadre à sa vie et à celle de son fils. Tout en étant prêt à prendre des raccourcis censés lui simplifier la tâche mais qui se retournent généralement contre lui. Souvent très drôle, Irresponsable est émouvante aussi, interrogeant sur les relations familiales, l’adolescence, la précarité.

3 saisons et 30 épisodes à voir sur OCS

**Franck Talluto**